

Revue Africaine de Sociologie
Un périodique semestriel du Conseil pour le Développement de la Recherche
en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)
(Incorporant le South African Sociological Review)

Editors in Chief / Rédacteurs en Chef:

Olajide Oloyede
Dept. of Anthropology and Sociology,
University of the Western Cape,
Private Bag X17, Bellville,
Cape Town, South Africa
Tel: +2721959 3346;
Cell: 0820541962
E – mail: ooloyede@uwc.ac.za

Jean – Bernard Ouedraogo
Université de Ouagadougou,
Burkina Faso
berno@yahoo.com

Onalenna Selolwane
Tel: 267 – 355 – 2758
Fax: 267 – 318 – 5099
Mobile: 267 – 7155321
E – mail: selolwan@mopipi.ub.bw

Elisio Macamo
Lehrstuhl für Entwicklungssoziologie
Universität Bayreuth
95440 Bayreuth, Deutschland
GWII, Zr. 2.24, Germany
Tel. +49 921 55 4207
Fax. +49 921 55 4118
E – mail: Elisio.Macamo@uni –
bayreuth.de

Editorial Board / Comité de Rédaction :

Slaheddine Ben Frej, Tunisienne des Sociologues (ATS), Tunisie
Ifi Amadiume, Dartmouth College, USA
Gbein Paul N'da, Ecole Normale Supérieure, Abijan, Côte d'Ivoire
Jimi O. Adesina, University of South Africa (UNISA), Pretoria, South Africa.
Olayiwola Erinosho, Social Science Academy of Nigeria, Abuja, Nigeria
Rudebeck Lars Edward Axel, Uppsala University, Sweden
Ben Magubane, South African Democracy Education Trust (SADET), Pretoria, South Africa
Adama Ba Konaré, Bureau de l'Ancien Président, Niakara, Bamako / Mali
Ali El Kenz, Université de Nantes, France
Alfred Babatunde Zack – Williams, University of Central Lancashire, Preston, Lancashire,
Harri Englund, Free School Lane, Cambridge, United Kingdom
Dzodzi Tsikata (PhD), University of Ghana, Ghana
Jean – Ferdinand Mbah, Université Omar Bongo, Gabon
Alcinda Honwana, The Open University , United Kingdom
Elizabeth Annan Yao, Iford, Cameroun
Fred Hendricks, Rhodes University, South Africa
Winnie Mitullah, University of Nairobi, Kenya
Jean Copans, Université René Descartes, Paris V, France
Bawa Yamba, Diakonhjemmet College, Norway
Carlos Lopes, New York, USA

The *African Sociological Review* is a bi – annual publication of CODESRIA, Dakar, Senegal. It welcomes articles and other aca – demic communications from scholars in Africa and elsewhere regarding issues of African and general social analysis. The Review exists in the first instance to promote the extension of sociological and anthropological thought among scholars work – ing in African. Relevant work from elsewhere will however also be considered. Contributions may be in English or French.

La *Revue Africaine de Sociologie* est une publication semestrielle du CODESRIA à Dakar, au Sénégal. On accepte tout ar – ticle des chercheurs africains et non – africains concernant la problématique des analyses sociales de ce continent et en général. La Revue existe d'abord comme support pour l'extension de la pensée sociologique et anthropologique entre les chercheurs en Afrique. Tout travail pertinent venant de l'extérieur du continent est néanmoins aussi considéré. Des contributions en anglais ou en français sont acceptées.

Send contributions to /

Toute contribution doit être envoyée à:

Olajide Oloyede
Dept. of Anthropology and Sociology
University of the Western Cape
Private Bag X17, Bellville
Cape Town, South Africa
Tel: +27(21)959 2336
Fax: +27(21) 959 2830
E – mail: jide.oloyede@gmail.com

Subscriptions / Abonnements

African Sociological Review
Dept. of Anthropology and Sociology
University of the Western Cape
Private Bag X17, Bellville
Cape Town, South Africa

	Africa / Afrique	Elsewhere / Ailleurs
1. Individual / Individus	R50	\$50
2. Institutions	R80	\$80



Council for the Development of Social Science
Research in Africa

Conseil pour le développement de la recherche en
sciences sociales en Afrique

CODESRIA would like to express its gratitude to the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), the Carnegie Corporation of New York (CCNY), Andrew Mellon Foundation, Oumou Dilly Foundation, Ford Foundation and the Government of Senegal for supporting its research, training and publication programmes.

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à la fondation Andrew Mellon, à la fondation Oumou Dilly, à la fondation Ford ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

African Sociological Review/Revue Africaine Sociologie
ASR Vol 23 2 2019
Contents/Sommaire

Editorial	1
 General Issue	
Les limites des limites de la tolérance chez Rainer Forst <i>Issaoui Fakhri</i>	4
 Research Papers	
Dynamique associative, nouveaux mouvements sociaux et intégration sociopolitique des Haoussa du Cameroun <i>Ibrahim Mouiche and Raymond Mbebi Ndema</i>	41
 Les figures sociales de la participation associative dans la coopérative des planteurs d'Hevea de Songon (Cote – d'Ivoire) <i>Sedji Donald Akre</i>	66
 Skills Development in the Multinational Corporate Sector: Building Employee Capacity Beyond the Factory Gate <i>Joseph O. Jiboku and Wilson Akpan</i>	79
 Employment Practices within the Minibus Taxi Industry in Johannesburg: A Study of Precariousness of Jobs in South Africa <i>Siyabulela C. Fobosi</i>	98
 Male Undergraduate Students' Knowledge of and Attitude Towards Emergency Contraceptives in Ghana <i>Ellen Mabel Osei – Tutu</i>	119
 Projets de développement Afrique Subsaharienne, entre changement social et normes sociales : l'agent du développement à l'épreuve du terrain <i>Osséré Nganongo</i>	141

EDITORIAL:

In this issue, we publish a paper on the minibus taxi industry in South Africa, which, by definition is an unscheduled public transport service operated on a specific route or routes. The minibus taxi is a “kombi” vehicle designed or modified solely or principally for conveying between 9 and 16 seated persons, including the driver.

Much has been written and said about this industry in the print and electronic media in the country. The thuggery prevalent in the industry, which appears to emanate generally from the competitive nature of the industry and mostly around routes has been variously highlighted. Academic studies of the industry seem to be mostly by students for degrees at Masters and doctoral levels and is generally few. This picture provides the rationale for the journal to publish the paper, which was welcomed by the reviewers.

What is known generally about the industry is that it dominates what is referred to as the land – based public passenger transport sector accounting, in one estimate, for approximately 70% of total transport usage. Bus and rail account for the remaining 30% share of land – based public passenger transport industry in South Africa with the former accounting for 20.1% and the latter 9.9%. Of the 70% taxi total, minibus taxi industry accounts for approximately 63% while the metered taxi industry account for 7% of the total transport usage. The taxi industry in South Africa is largely informal but subjected to public transport regulations. It is the non – compliance of the aspect of these regulations that creates job insecurity for minibus taxi drivers that the paper, *Employment Practices within the Minibus Taxi Industry in Johannesburg: A Study of Precariousness of Jobs in South Africa* focuses upon. The author, Fobosi, uses the concept of ‘precarity’ to highlight the insecurities of jobs in the industry arguing that this will persist so long as the minibus taxi owners continues to flout the regulations.

Olajide Oloyede
Managing Editor, ASR

ÉDITORIAL:

Dans ce numéro, nous publions un article sur l'industrie des taxis minibus en Afrique du Sud, qui, par définition, est un service de transport public non planifié exploité sur une ou des routes spécifiques.

Le minibus taxi est un véhicule «kombi» conçu ou modifié uniquement ou principalement pour transporter entre 9 et 16 personnes assises, conducteur compris.

Beaucoup a été écrit et dit sur cette industrie dans les médias imprimés et électroniques du pays. Le harcèlement répandu dans l'industrie, qui semble émaner généralement de la nature concurrentielle de l'industrie et principalement autour des routes, a été mis en évidence de diverses manières. Les études académiques de l'industrie semblent être principalement effectuées par des étudiants pour des diplômes de maîtrise et de doctorat et sont généralement peu nombreuses. Cette photo fournit la justification de la publication de l'article par le journal, ce qui a été bien accueilli par les examinateurs.

Ce que l'on sait généralement de l'industrie, c'est qu'elle domine ce que l'on appelle le secteur des transports publics terrestres de voyageurs représentant, selon une estimation, environ 70% de l'utilisation totale des transports. Le bus et le rail représentent les 30% restants de l'industrie du transport public terrestre de voyageurs en Afrique du Sud, le premier représentant 20,1% et le dernier 9,9%. Sur le total de 70% des taxis, l'industrie des taxis minibus représente environ 63% tandis que l'industrie des taxis avec compteur représente 7% de l'utilisation totale des transports. L'industrie du taxi en Afrique du Sud est largement informelle mais soumise à la réglementation des transports publics. C'est la non – conformité de l'aspect de ces réglementations qui crée la précarité de l'emploi pour les chauffeurs de taxi minibus sur laquelle le document, *Employment Practices within the Minibus Taxi Industry in Johannesburg: A Study of Precariousness of Jobs in South Africa* se concentre. L'auteur, Foyobosi, utilise le concept de 'precarity' pour mettre en évidence les insécurités des emplois dans l'industrie en faisant valoir que cela persistera tant que les propriétaires de taxis minibus continueront de bafouer la réglementation.

Olajide Oloyede
Rédacteur en chef

Les Limites des Limites de la Tolérance Chez Rainer Forst

Issaoui Fakhri

ESSECT, Université de Tunis (PS2D, FSEGT, Université de Tunis El Manar), Tunis, Tunisia.

Email address : fakhriissaoui@yahoo.fr

Résumé

La question des limites de la tolérance n'a pas suscité une réflexion philosophique appropriée et approfondie et ce relativement aux autres aspects et dimensions analytiques qui se relatent audit concept (le quoi, le pourquoi, la relation entre le tolérant et le toléré etc.). Ceci s'explique par le fait que, pendant longtemps la tolérance était connotée au contexte religieux et sollicitée pour réduire les conflits y afférant. Par conséquent, la tolérance demandée (par les persécutés) et offerte (par les décideurs politiques) a été à caractère permissif et dont les limites étaient totalement arbitraires. Ceci a généré un concept flou, mouvant et même à caractère fractal. Pour parer à ces carences, le présent article, s'est assigné un double objectif : premièrement, présenter un cadrage philosophique des limites de la tolérance (en se référant à Rainer Forst) et deuxièmement démontrer que ces limites ne sont ni universelles ni exhaustives. Repenser en permanence celles – ci paraît cruciale surtout là où les démocraties sont encore embryonnaires ou inexistantes. Bien que la tolérance soit considérée comme une valeur irréversible à laquelle on fait recours lorsque les conflits submergent, elle demeure, néanmoins, tributaire

Mots clés; Tolérance, démocratie, philosophie, prise de décision politique, religion

Abstract

The question of the limits of tolerance has not prompted an appropriate and in – depth philosophical reflection on the other aspects and analytical dimensions which relate to this concept (the what, the why, the relationship between the tolerant and the tolerated etc.) . This is explained by the fact that, for a long time, tolerance was connoted to the religious context and sought to reduce the conflicts related to it. Consequently, the tolerance demanded (by the persecuted) and offered (by political decision – makers) was permissive in character and the limits of which were completely arbitrary. This generated a vague, shifting and even fractal concept. To address these shortcomings, this article has set itself a double objective: firstly, to present a philosophical framework of the limits of tolerance (referring to Rainer Forst) and secondly to demonstrate that these limits are neither universal nor exhaustive. Continually rethinking these seems crucial, especially where democracies are still embryonic or non – existent. Although tolerance is seen as an irreversible value to be used when conflicts overwhelm, it nevertheless remains dependent.

Key words; *Tolerance, Democracy, Philosophy, Political decision – making, Religion*

Introduction Générale : de la tolérance aux limites de la tolérance

Quel est le sens de primauté entre le conflit et la tolérance ? A priori, il s'agit d'une relation univoque: le conflit précède, la tolérance succède. Cette causalité signifie que la tolérance ne pourrait avoir d'existence et, par conséquent, de sens que lorsque les conflits dévoilent leurs forces destructrices. Elle a été souvent considérée comme une vertu, ou comme expressive de caractères vertueux et ce étant qu'elle permette de neutraliser, réduire et anéantir les différents aspects conflictuels qui peuvent avoir lieu à la suite de la différence. Voltaire l'avait valorisée en supposant que si le conflit – discorde – est un grand mal alors la tolérance leur est le seul remède.

Mais avant d'aller plus loin, nous nous permettons, comme première approximation du terme de la "tolérance", de supposer qu'il signifie qu'une partie (le tolérant) se dessaisit d'une partie de ses droits, acquis et parfois de ses libertés en faveur d'une autre partie (le toléré) malgré que la première partie ne soit pas, nécessairement, en accord (total ou partiel) avec les convictions, orientations et pensées de la deuxième partie¹ *.

Elle a la capacité de gérer les conflits issus de la différence, à un certain niveau donné, malgré qu'elle (la tolérance) puisse être jugée par le tolérant comme douloureuse voire détestable parce qu'elle permet à "*des idées qui nous paraissent pernicieuses de s'exprimer et de se répandre*"² comme le prétendait Sir Richard Winn Livingstone.

A priori, la tolérance enveloppe et supporte une logique de pacifisme permettant aux différents de cohabiter ensemble. John Rawls³, allait plus loin en rattachant le caractère vertueux de la tolérance au fait qu'elle rend la justice possible⁴. Elle se révèle, ainsi, comme l'une des conditions, nécessaires mais non suffisantes, permettant de développer et pérenniser la Cité là où savoir vivre en communauté se veut fondamental.

Visée sous cet angle éthique et moral, "la tolérance" est devenue une question philosophique par excellence. Toutefois, son étude, uniquement, selon un angle philosophique, se veut une tâche difficile à entreprendre pour, au moins deux raisons essentielles. Premièrement, la complexité du concept et la difficulté qu'il génère au niveau des différents arbitrages auxquels il peut y conduire et qui se manifestent en la triade: tolérance, conflit et liberté. Deuxièmement, la multi – dimensionnalité du concept qui

1 Nous avons opté à ne pas alourdir l'Introduction générale par une recherche conceptuelle à laquelle nous allons réserver toute une section à part entière.

* Nous attirons l'attention du lecteur que nous avons choisi le style APA pour le référencement bibliographique (author/date based style).

2 Cité dans : La Tolérance, Essai d'anthologie, Textes choisis et présentés par Zaghoul Morsy, UNESCO, 1993, p. 181.

3 Rawls, J. (1971). *Théorie de la justice*. trad. Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.

4 La même idée est reproduite par Rainer Forst dans son article Tolerance as a Virtue of Justice. *Philosophical Explorations*, 4(3), 193 – 206.

ne se limite plus à la simple approche philosophique (au sens pur et dur) mais s'interfère avec d'autres dimensions, non moins importantes : politique, religieuse, morale, éthique, ethnique, culturelle et même économique.

En effet, si le point de vue philosophique se questionne sur l'essence même du concept, les autres points de vue pourraient être considérés comme des champs théoriques et empiriques où la tolérance se manifeste comme un moyen opérationnel permettant la réduction et la neutralisation des conflits.

Ainsi, étant l'étendue de ses effets qui dépassent les dimensions épistémologiques, ontologiques et normatives, la tolérance (visée soit d'un point de vue individualiste ou holiste) a suscité et soulevé maintes questions, et non plus une seule comme le prétendait Sénèque *“Voici une autre question : comment faut-il vivre avec les hommes”*⁵. A titre illustratif nous exposons quelques – unes⁶ : quels sont les conflits dont la tolérance est supposée être apte à résoudre? Qui sont les sujets et qui (ou quel) est l'objet de la tolérance? Quels types de raisons sont les plus habilitées à mieux juger sur ce qui peut être toléré et comment les raisons opposées à la validation de la tolérance peuvent – elles être comprises?

Mais si la tolérance peut s'appliquer à toutes les différences possibles, elle était beaucoup plus sollicitée et invitée dans le contexte des différences religieuses qui avaient été générées, tout le long de l'histoire humaine, aussi bien des conflits sanglants que des mouvements de persécution des minorités. La tolérance, comme réductrice et limitative des conflits, l'a permis d'occuper une place centrale dans les différentes religions et divinités (le Judaïsme, le christianisme et l'Islam) et ce comme le témoigne les différents messages transfusés par les prophètes à l'humanité.

Les textes bibliques ou coraniques n'ont pas manqué de diffuser et parrainer un discours qui englobe aussi bien la foi en un dieu unique que la tolérance que doit éprouver l'homme, aussi bien, envers ses confrères qu'envers ceux qui croient différemment. Toutefois, cette idée n'est pas partagée car, pour certains penseurs et philosophes, la religion ne peut ramener qu'à l'intolérance et au conflit. Dans ce contexte Talbi, M. (1994)⁷ affirmait que *“Toutes Les Politiques de Dieu, qui s'approprient, annexent et accaparent Dieu à leur profit exclusif, qu'elles soient hindouistes, juives, chrétiennes, musulmanes ou autres, ont un même dénominateur commun: l'intolérance religieuse. Une intolérance qui s'origine dans l'absolutisation de soi, comme norme, et dans la diabolisation consécutive et nécessaire de l'autre”*.

En effet, là où l'institution religieuse est dominante et où les libertés civiles sont éclipsées et non constitutionnalisées, les pratiques religieuses sont fanatiques, peu tolérantes et sources de conflits quasi – permanents. La tolérance n'est qu'un moyen pour les apaiser, momentanément.

5 Cité dans : Denkova, L. (2001). *Genèse de la Tolérance de Platon à Benjamin Constant*: Anthologie de textes: Choix et présentation par Lidia Denkova. UNESCO, p.4

6 Forst, R. (2013). *Toleration in conflict: past and present* (No. 103). Cambridge University Press.

7 Talbi, M. (1994). L'islam est – il tolérant?: L'exemple du Maghreb médiéval en particulier: L'Islam pluriel. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 33, 37 – 55.

Toutefois, à partir du siècle des lumières, où les philosophes et penseurs commencèrent à revendiquer la liberté, la question de la tolérance a pris, une nouvelle forme : quelle est la nature même de la relation qui peut avoir lieu entre la tolérance d'une part et la liberté d'autre part. Autrement dit, pourquoi la tolérance dans une société qui se proclame être libre ? La minorité a-t-elle besoin beaucoup plus de la tolérance ou plutôt de la liberté ?

Le discours de *Jean – Paul Rabaut Saint – Étienne* à l'Assemblée nationale (au 23 août 1789) a soulevé ces problèmes tout en mettant l'accent sur la relation Tolérance vs liberté en réclamant : *“Mais, Messieurs, ce n'est pas même la tolérance que je réclame ; c'est la liberté. La Tolérance ! Le support ! Le pardon ! La clémence ! Idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime. La Tolérance ! Je demande qu'il soit proscriit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des Citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne, ceux que le hasard souvent et l'éducation ont amenés à penser d'une autre manière que nous⁸ ?”*

L'importance du discours de *Jean – Paul Rabaut Saint – Étienne* réside au fait qu'il a mis l'accent sur deux problèmes essentiels : le premier est que la tolérance, en l'absence de la liberté, ne peut être qu'injuste car elle suppose, apriori, que le différent est supposé être en un état erroné et que, la tolérance (comme le pardon, la pitié et la clémence) se veut un simple outil dont dispose le tolérant pour l'accepter. Toutefois, le tolérant peut aussi, ne pas tolérer ce qui crée, en fait un rapport de force inégal laissant, toujours, le toléré à la merci du tolérant. Le second, est que ladite acceptation, au cas où elle a eu lieu, ne peut nullement aboutir à un traitement identique pour des individus, qui sont par nature, différents. Autrement dit, il ne suffit plus de tolérer le différent mais il faut, plutôt, le traiter d'une manière identique au non – différent c'est – à – dire juger sa différence (au niveau de sa croyance, de sa religion, de son ou/et ses opinions etc.) non pas comme un mal à supporter momentanément, mais plutôt comme une forme inaliénable et inviolable d'une liberté donnée à tout le monde.

Toutefois, si le pacte social nous ramène, individus et groupes d'individus, à nous pencher tous sur la conviction absolue du caractère vertueux de la tolérance, de son importance et de sa validation, il reste à se poser une question stratégique : devrait – on accepter tout ? Si la réponse serait positive alors le tolérant risque le mal qui peut lui être infligé par l'intolérant ce qui met la tolérance, elle – même en péril. Au cas contraire, c'est – à – dire lorsque le principe est de ne pas tolérer tout, il reste à savoir quoi tolérer exactement et à quels niveaux. Aussi, en faisant ainsi, on risque de ne plus être tolérant surtout que le toléré n'accepte pas le domaine permis de tolérance en le jugeant exterminateur de ses propres libertés.

8 Discours de M. Rabaud de St. Étienne, dont l'impression a été ordonné par l'Assemblée nationale pour être envoyée dans toutes les provinces du royaume : le 7 mars 1790. De l'Imprimerie de F. Brebion. Disponible en ligne au site : <http://lvhpog.e-monsite.com/medias/files/rabaut-1789.pdf> (consulté le 09/02/2018)

Ainsi, il est clair qu'au – delà des simples problèmes conceptuel, éthique et moral, que peut soulever le concept de la tolérance, réside un problème plus important portant sur ses **limites**. En effet, si les limites ne sont pas retracées, la tolérance risque de ne plus avoir d'objet (voire de sens) et de céder la place à son antonyme (intolérance). En l'absence des limites, déterminées – apriori – alors l'intolérance risque de dominer la tolérance voire l'évincer, en un premier temps, et l'exterminer en un second temps, tant que l'intolérant sait, au préalable, qu'il soit tolérée et que la tolérance va dépasser le caractère amoral de ses actes. Poussée à ses bouts les plus extrêmes, la tolérance n'est plus. C'est ce que déduisit Karl Popper en affirmant «*si l'on est d'une tolérance absolue, même envers les intolérants, et qu'on ne défende pas la société tolérante contre leurs assauts, les tolérants seront anéantis, et avec eux la tolérance*⁹».

Toutefois, pour sauver la tolérance de ce paradoxe, il a fallu penser aux limites et repenser, constamment, leurs domaines de définitions. Ceci devient, de plus en plus, une exigence du moment que les conflits se mondialisent et s'internationalisent davantage. Les faits et phénomènes contemporains : terrorisme, l'exclusion, le racisme, la multiculturalité, l'inégalité et l'injustice, sont devenus, à l'heure de la mondialisation, généralisés (cosmopolites) et non des faits isolés où limités dans des cadres spatio – temporels bien déterminés (le cadre de l'Etat nation).

C'est dans un tel contexte que la question des limites devient de plus en plus importante nécessitant un regard attentif pour le comprendre, le juger et le critiquer d'où la présente recherche, qui s'assigne comme objectif l'étude de «la limite de la tolérance». Néanmoins, tant que le concept de la tolérance n'est plus récente et remonte à des époques lointaines et tant que la question des limites ne date plus d'aujourd'hui mais a fait l'objet d'un débat quasi permanent entre un bon nombre de philosophes, il a fallu qu'on fasse recours au philosophe allemand Rainer Forst qui avait mené un travail réflexif sur la question, et ce à partir de son ouvrage «*Toleration in Conflict: Past and Present*¹⁰». L'intitulé définitive de notre article de recherche sera comme suit «Les limites de la tolérance à travers l'œuvre de Rainer Forst : *Toleration in Conflict :Past and Present*».

Le choix de l'ouvrage de Rainer Forst comme la référence de base de notre travail n'était pas arbitraire mais plutôt fondé sur au moins deux raisons fondamentales : la première est que l'ouvrage s'est penché (dans la première partie) sur la généalogie de la tolérance ce qui nous permettra, de suivre les différents moments, à travers lesquels, le concept de tolérance a connu ses différentes représentations (ses conceptions selon l'expression de Forst). La deuxième raison c'est que l'ouvrage a formulé une théorie de la tolérance. ce qui nous permet de mieux cerner la question des limites dans un cadre philosophique bien déterminé.

Toutefois, notre recours à l'ouvrage de Forst ne signifie, en aucun cas, que l'on soit à sa merci ou tributaire de ses aboutissements théoriques. Autrement dit, en exposant les

9 Popper, K. R. (1979). *la Société ouverte et ses ennemis*. Tome 1, Editions du Seuil, 1979, p. 222

10 Forst, R. (2013). *Toleration in conflict: past and present* (No. 103). Cambridge University Press.

arguments de Forst sur la tolérance (concept, conceptions et conditions) ainsi que sur ses limites, nous essayerons à partir, des lectures annexes, de mener une analyse critique, des arguments de l'auteur. Pour mener à bien notre travail nous allons le subdiviser en cinq sections distinctes. La première, se penchera sur la théorie de la tolérance chez Rainer Forst (concept, conceptions et justifications), la deuxième portera sur les limites Forstiennes de la tolérance alors que la troisième et dernière section aura comme objectif l'analyse critique des limites de la tolérance chez Forst.

II. La Tolérance chez Rainer Forst : concept, conceptions et justifications

Après avoir mis le concept de la tolérance dans son cadre socio – politico philosophique, il serait important de l'étudier dans ses dimensions contemporaines là où le concept a connu des changements et évolutions sémantiques par rapport au sens qu'on lui attribuait auparavant.

En effet, malgré que les droits de l'homme civils et politiques s'universalisaient aboutissant à leurs reconnaissances, du moins formellement, par la majorité des structures politiques et civiles (individus, organismes, associations et Etats), des phénomènes sociaux nouveaux surgissent comme le fanatisme, le racisme, le multiculturalisme, le dénigrement etc. Ainsi, le concept de la tolérance semble être en agitation et ouvre la voie à la question suivante: De quelle tolérance a – t – on besoin aujourd'hui?

La réponse à cette question nous ramène à chercher les éléments de réponse dans *Toleration and Conflicts : The past and the Present* de **Rainer Forst**. Pour parfaire ce travail, nous allons voir, en premier lieu, le concept de tolérance et ses paradoxes; en second lieu les quatre conceptions de la tolérance alors qu'en troisième lieu les arguments de Forst sur la justification de la tolérance.

1. Le concept de la tolérance et ses paradoxes

Selon, **Forst**, malgré qu'en apparence il existe beaucoup d'usages possibles de la tolérance, le concept converge, malgré cette pluralité des sens, vers un sens commun et partagé qui constitue un sens axial et central (qu'il identifie par le concept de la tolérance). Toutefois, différents usages de la tolérance sont possibles et ce conformément aux contextes dans lesquels la tolérance est pratiquée (on parle ainsi des conceptions, notions ou idées de la tolérance).

Le concept inclut le contenu sémantique central du terme alors que les conceptions sont des interprétations spécifiques des éléments du concept qui, selon Forst sont au nombre de six.

a. *Le contexte de la tolérance*

Pour qu'on puisse comprendre le concept de la tolérance dans ses aspects les plus dynamiques, Forst met l'accent, au préalable, sur l'importance de la spécification du *contexte de la tolérance* permettant de définir dans quel contexte s'établit la relation entre le toléré et le tolérant. Ceci s'avère important dans la mesure que les raisons qui défendent ou dénoncent la tolérance sont largement dépendantes du contexte¹¹. Aussi, dans chaque contexte, la tolérance peut avoir des raisons (justifications, objectifs, etc.) qui peuvent être différentes de celles qui se rattachent à un autre contexte. A titre d'illustration, dans un contexte donné, la tolérance peut être exercée (ou légitimée) par amour (père/fils) ; dans d'autres, pour des raisons qui peuvent se relier à des considérations pragmatiques ou qui relèvent d'un respect mutuel.

Dans le moyen âge la tolérance a été circonscrite dans un contexte purement conflictuel et sanglant. C'est pour cela que les différents Edits (déjà vus dans la section précédente) ont fait appel à la tolérance pour mettre fin auxdits conflits et pour instaurer les moyens permettant une coexistence pacifique entre les différentes religions concurrentielles. Etant l'instabilité de la tolérance comme permissivité et coexistence, l'Europe a essayé par la suite de changer le contexte qui prévalait à cette époque (le moyen âge) pour converger finalement au contexte actuel basé sur le respect, l'estime et la reconnaissance.

b. *L'objection*

Pour avoir la légitimité de parler de la tolérance, il faut que les convictions tolérées soient visées comme fausses (le composant **d'objection**). Dans le cas opposé, la tolérance n'est plus car nous sommes soit devant un cas d'indifférence (absence d'un jugement positif ou négatif soit – il) ou d'approbation (valorisation positive de l'action). Pour qu'il y ait une véritable occasion pour une tolérance significative, les objets à tolérer doivent être des convictions, des pratiques et des actions qui sont considérées comme suffisamment importantes pour que cela vaille la peine de former un jugement négatif à leur sujet.

Toutefois, selon Forst, au cas où la tolérance est considérée comme une vertu individuelle, le composant d'objection risque de devenir paradoxal car il risque d'être à l'encontre de l'objet toléré (il l'infériorise et peut l'anéantir). Etre tolérant et objecter une vertu se veut comme un paradoxe auquel il faut y apporter une réponse. Forst fait recours à l'exemple du paradoxe du «raciste tolérant» qui en est illustratif.

En effet, un individu avec des antipathies racistes extrêmes serait considéré comme tolérant (dans le sens d'une vertu) à condition de faire preuve de ne pas agir négativement

11 Le contexte choisi concerne des sociétés ou communautés politiques où il existe une diversité religieuse et culturelle

(et ce sans changer sa façon de penser). Pis encore, autant que l'intensité de son racisme, est plus élevée, autant qu'il est considéré comme tolérant et donc comme "plus vertueux". La logique est toute autre car demander à un raciste d'être tolérant est une erreur; ce qui est requis est plutôt qu'on lui demande de changer ses préjugés et de le convaincre de la fausseté de ses jugements.

Pour résoudre ce paradoxe, **Forst** exigeait que l'objection doive être soumise à des conditions particulières : elle doit exclure tous les préjugés irrationnels et immoraux. Aussi, les raisons de l'objection sur un acte doivent être claires et convaincantes de telle sorte qu'il soit compréhensible pourquoi cet acte est condamné : *"les raisons de l'objection doivent être délimitées par des systèmes particuliers de pensée éthique ; encore, elles doivent être reconnaissables et intelligibles comme de véritables raisons lorsque les raisons en question sont non partagées"*¹².

L'auteur insiste au fait que lesdites raisons d'objection ne doivent plus être en deçà d'un seuil moral bien déterminé (au – dessous duquel on ne peut plus parler de la tolérance comme vertu ou de celui qui tolère comme vertueux). Ainsi, pour résoudre ce premier paradoxe, il est nécessaire selon l'auteur, d'indiquer que la vertu de la tolérance a besoin d'une justification morale à partir de laquelle le seuil moral peut être déterminé. Ceci permet de démontrer qu'il est faux de considérer le concept de tolérance comme un concept indépendant des préjugés. L'essentiel est que ces derniers ne soient plus irrationnels ou immoraux (fanatisme, exclusion, radicalisme, terrorisme, racisme, etc.). Au – delà, les préjugés peuvent se tenir car leurs dissolutions ou suppressions ramènent à la dissolution même du jugement d'objection (qui est supposé être comme une pré – condition nécessaire pour l'existence même du concept de tolérance.

Bien que quelqu'un qui combat les préjugés aussi combat l'intolérance, elle favorise également la tolérance dans le processus seulement si elle est convaincue que des jugements négatifs significatifs restent valables même lorsque les préjugés sont surmontés. D'autre part, il est correct de considérer la vertu de la tolérance comme étant en conflit avec les préjugés dans la mesure où le conflit peut avoir lieu lorsque les préjugés ont été "purifiés" en jugements.

c. L'acceptation

La tolérance implique une composante d'acceptation positive qui spécifie les raisons pour lesquelles il est juste ou même nécessaire de tolérer les fausses ou mauvaises convictions ou pratiques. Ainsi, la tolérance ne signifie pas que les raisons d'objections sont annulées, mais qu'elles sont contrebalancées par les raisons d'acceptation : tolérer c'est lorsque la raison acceptante est plus forte que la raison réfutant ou objectant.

12 FORST, Rainer; "Toleration in Conflict: Past and Present"; Cambridge University Press, United States of America, New York, 2013; p.20

d. *Les limites*

Une fois le principe de la tolérance est admis alors il serait important de retracer ses limites et frontières (permettant de séparer le tolérable de l'intolérable). Elles convergent au point où les raisons du rejet deviennent plus fortes que les raisons de l'acceptation (ce qui laisse ouverte la question des moyens appropriés d'intervention possible).

Selon Forst la question des limites traduit une vocation conceptuelle, car la tolérance n'est en fait qu'un état d'arbitrage et d'équilibre entre deux types de raisons (négatives et positives) et présuppose la volonté et la disposition de suspendre la tolérance lorsque les convictions et les pratiques tolérées sont jugées si négatives que les raisons positives ne suffisent plus de les contourner.

La tolérance se limite dans l'espace car selon Forst tolérer «tout» est logiquement contradictoire, car dans ce cas, il faudrait tolérer une pratique et sa négation (tolérer la non – tolérance). Aussi, une tolérance illimitée peut aboutir à un paradoxe d'autodestruction comme le suggère Karl Popper selon lequel les individus tolérants risquent de disparaître et d'être menacés par l'intolérance des intolérants.

e. *La liberté d'agir comme tolérant*

Il faut que l'acte de tolérance soit exercé par un individu libre et de son plein gré. Dans le cas opposé, l'individu peut tolérer sous la contrainte de la force ou de la peur, ce qui ne peut plus être considérée comme tolérance. Egalement, la partie tolérante doit avoir la possibilité d'objection ainsi que la possibilité et la capacité de ne pas tolérer (c'est – à – dire empêcher les pratiques, objet d'objection).

f. *La distinction entre différents sens de la tolérance*

Le concept de tolérance peut signifier à la fois une pratique et une attitude individuelle ou, selon des justifications appropriées, une vertu. Par exemple, il faut distinguer entre la pratique politico – juridique au sein d'un gouvernement consistant à accorder certaines libertés à certaines minorités, d'une part, et l'attitude personnelle de tolérer des pratiques non approuvées par la loi, d'autre part.

2. Les quatre conceptions de la tolérance

Comme déjà mentionné plus haut Rainer Forst considère que malgré qu'il existe un seul concept possible de la tolérance, quatre conceptions sont possibles où chacune peut décrire un contexte bien particulier et traite un cas spécifique : il s'agit, bel et bien, des conceptions de permissivité, de coexistence, de respect et celle d'estime (reconnaissance mutuelle). Explicitons davantage :

a. *La conception de permissivité*

Selon l'auteur, cette conception traduit la relation qui aura lieu entre une autorité ou une majorité et une minorité (ou plusieurs minorités) qui se démarquent, au niveau de leurs systèmes de valeurs par rapport au système dominant. Dans ce contexte la permissivité signifie que la majorité accorde aux minorités une permission pour vivre, éternellement, selon leurs propres valeurs, convictions et modes propres de pensées (l'Edit de Nantes en est un exemple).

Ce cas de tolérance n'a pas uniquement, une valeur historique mais il peut, comme le souligne Forst, être le seuil minimum que peut demander les opprimés comme il peut jouer un grand rôle dans le calcul politique des gouvernements et majorités. Cette tolérance peut éterniser tant que la différence initiale entre la minorité et la majorité reste dans les limites acceptées (du supportable) et comme une «affaire privée» de sorte qu'aucune revendication publique d'un statut juridique et politique, fondé sur l'égalité des droits, ne soit demandée. Dans ce cas la minorité peut être tolérée pour des raisons pragmatiques pures (à condition que cela ne perturbe pas la loi et l'ordre public).

Selon la conception de permission, la tolérance signifie que l'autorité ou la majorité (qui a le pouvoir et la capacité d'intervenir et de forcer la minorité à la conformité), supporte la différence affichée par la minorité et s'abstient d'intervenir pour l'obliger de changer leur système de valeur. Néanmoins, la minorité est forcée d'accepter le système politique en vigueur. Ainsi, nous sommes devant une situation où la tolérance est asymétrique et non réciproque : une partie permet à l'autre des déviations à condition que la dominance politique de la partie qui octroie la permission ne soit pas violée.

b. *La conception de coexistence*

La tolérance comme coexistence traduit et explique un contexte où une autorité (ou une majorité) fait face à une minorité (ou plusieurs) et décident de se reconnaître et de se tolérer mutuellement et ce pour éviter toutes sortes d'éventuels conflits.

Mais en quoi consiste la différence de cette conception par rapport à la première? La réponse est que ladite différence réside, uniquement et exclusivement, à la nature même de la relation qui s'établit entre les deux parties : dans ce cas la relation est supposée être horizontale (la partie qui tolère est en même temps tolérée) alors que dans le premier cas la tolérance traduit une relation verticale (la partie forte tolère la partie faible alors que cette dernière n'a pas la possibilité de tolérer). Néanmoins, le point commun entre les deux conceptions c'est que dans les deux la tolérance ne se présente plus comme une vertu et n'est plus visée comme une valeur mais plutôt comme un moyen pour éviter les conflits.

c. La conception de respect

Cette conception traduit un contexte différent où les parties tolérantes se respectent mutuellement, tout en ayant la conscience qu'ils sont tous des individus autonomes, égaux devant la loi et la justice. Certes, les individus ne sont plus homogènes et sont différents quant à leurs croyances et convictions qu'à leurs modes de vie et de réflexion, mais se sentent unis dans un même cadre socio – politico économique qui les engage tous équitablement devant le dualisme (droits/devoirs). L'universalité des droits civiques et des libertés, dont jouit chaque individu, rend ces derniers, préparés et habilités à comprendre et accepter toutes sortes de différence. Cette dernière devient un principe de vie voire une condition pour raisonner.

d. La conception de l'estime

Selon Forst, dans les sociétés multiculturalistes une quatrième conception de la tolérance peut apparaître : la conception d'estime. Il s'agit d'une forme de reconnaissance mutuelle plus exigeante que la conception du respect car il ne s'agit pas seulement de respecter les membres des autres communautés culturelles ou religieuses, mais aussi d'estimer et valoriser leurs convictions et leurs pratiques.

Toutefois, l'auteur remarque que pour que le composant d'objection ne soit pas perdue, l'estime en question doit être limité par le fait que l'estime ne doit pas aller jusqu'à considérer la culture de l'autre partie meilleure à la sienne. Cependant, le domaine de ce qui peut être toléré est défini par les valeurs que l'on affirme dans un sens éthique. Ainsi, d'une perspective libérale, cette conception de la tolérance correspond, par exemple, à une version du pluralisme de valeur qui soutient qu'une rivalité existe au sein d'une société entre des formes de vie intrinsèquement valables mais incompatibles ou, la perspective communautaire, à l'idée qu'il y a des particularités, des notions partagées de la bonne vie dont les variations partielles peuvent être tolérées.

IV. Les limites de la tolérance chez Forst

Depuis longtemps la question des limites de la tolérance n'a pas bénéficié d'une réflexion philosophique appropriée et approfondie et ce par rapport aux autres sujets qui se relatent au concept de la tolérance (le quoi, le pourquoi, la relation entre le tolérant et le toléré etc.). Ceci s'explique par le fait que, pendant longtemps la tolérance était connotée au contexte religieux et sollicitée pour réduire les conflits y afférant ; par conséquent, la tolérance demandée (par les persécutés) et offerte (par les décideurs politiques) a été à caractère permissif dont les limites sont totalement arbitraires.

Etant ainsi, aucune raison n'a été développée pour fixer des limites capables d'assurer,

d'une manière pérenne et durable, une unité collective évoluant dans un cadre politique donné et où la différence est la règle. "Tolérer c'est offenser" comme l'affirmait Goethe, n'est qu'une critique implicite aux limites de la tolérance qui étaient à caractères ambigus, flexibles, temporaires mais surtout arbitraires (absence de critères unanimes et universels).

Conscient de ces problèmes, Forst a essayé de mettre fin à ces lacunes et de chercher les raisons qui peuvent déterminer des critères clairs, déterminés apriori et capable de s'éterniser dans le temps. Dès lors, la présente section est dédiée à l'exposé de la pensée de Forst inhérente aux limites de la tolérance. Pour mener ce travail, nous allons voir simultanément, dans ce qui suit, la démarche de Forst, selon laquelle il a essayé de progresser son analyse qui s'est évoluée en quatre dimensions : la première analysera les limites classiques de la tolérance, la deuxième portera sur la méthodologie de Forst pour déterminer les critères de la tracée des limites. La troisième exposera les limites de la tolérance selon Forst alors que la quatrième et dernière se penchera sur la dialectique de la tolérance: paradoxes et instabilité des limites

1. Les limites classiques de la tolérance

Selon Forst, le problème majeur c'est que le concept de tolérance a été traité, souvent, comme étant un concept ayant un sens unique et qui peut fonctionner, de la même manière, dans des contextes différenciés. Cependant, ceci n'est plus le cas car il serait si difficile de comprendre la tolérance en dehors de ses contextes qui renvoient (eux – mêmes) à différentes interprétations possibles inhérentes aux concept et conceptions de la tolérance.

Ainsi, une déconstruction du concept de la tolérance est exigée et ce pour se pencher sur les raisons permettant de retracer les limites de la tolérance d'une manière qui suscite le consentement et l'accord réciproque et mutuels des citoyens (ce qui constitue une condition de l'unité et cohésion sociales). En l'absence de raisons appropriées suscitant l'universalité et l'unanimité, les limites de la tolérance ne pourraient être déterminées que d'une manière arbitraire. Ceci peut aboutir à plusieurs risques possibles dont l'émergence des tensions conflictuelles inattendues, la domination d'un groupe sur un autre, la répression, l'injustice etc.

Les arguments classiques, développés par Bayle stipulant que la tolérance ne peut être offerte qu'à ceux qui sont tolérants et développés par sa maxime prônant "qu'une religion qui contraint la conscience n'a pas le droit d'être tolérée¹³" ou ceux de John Locke insistant sur le fait que "tous ceux qui accordent aux fidèles et aux orthodoxes, c'est – à dire, qui s'attribuent à eux – mêmes un pouvoir tout particulier dans les affaires civiles, et qui, sous prétexte de religion, veulent **dominer sur la conscience des autres**, n'ont

13 Pierre Bayle, *Philosophical Commentary on these Words of Jesus Christ, Compel Them to Come in*, ed. and tr. A. Godman Tannenbaum (New York et al.: Peter Lang, 1987), 147.

droit à aucune tolérance de la part du magistrat¹⁴», sont dangereux et ne servent plus comme critères capables de retracer les limites de la tolérance.

En effet, les problèmes qu'évoquent ces maximes et attitudes renvoient, selon Forst, au fait que la détermination et définition de l'intolérable étaient, pour longtemps, arbitraire et tributaires de critères subjectifs et non fondés sur une raison donnée. Ainsi, il serait raisonnable, pour retracer lesdites limites de la tolérance, de commencer à rechercher la définition de l'intolérable tout en se posant d'autres questions qu'y se relatent : qui a le droit et la légitimité de définir l'intolérable? En quoi consiste – il? Qui est habilité à déterminer la limite entre le tolérable et l'intolérable?

Néanmoins, une détermination, *apriori*, de l'intolérable, affirme Forst, n'est pas seulement arbitraire et vide de sens, mais potentiellement dangereux, car elle est trop souvent elle – même le résultat de la partialité et de l'intolérance (car c'est le dominant qui le détermine). A vrai dire, chaque niveau d'appréciation et de compréhension subjective de la tolérance conduit à une limite donnée et par conséquent à définir un "intolérable" donné.

Lorsque les parties contractuelles (dominante/dominée) révisent leur compréhension, les limites de la tolérance seront changées arbitrairement en définissant, encore une fois, un autre domaine de l'intolérable. Ainsi, la détermination arbitraire de l'intolérable ne peut conduire qu'à des conclusions très sceptiques et fait converger et glisser la tolérance à une intolérance immédiate.

Il ressort de cette analyse qu'il n'existe pas, tout simplement, aucune tolérance, car toute compréhension concrète de ce concept conduit, inévitablement, à l'intolérance envers des croyances, valeurs, attitudes que les supposés tolérants considèrent, arbitrairement, "comme intolérables" – ce qui signifie que la tolérance est toujours, simplement, une forme d'intolérance plus ou moins efficacement voilée. Affirmer que les limites de la tolérance sont à être dessinées là où commence l'intolérance, peut renvoyer à plusieurs sens (voire plusieurs interprétations possibles) du moment que tout dépend de la définition qu'on peut attribuer aux intolérants. Le paradoxe, selon Forst, réside au fait que la tolérance prenne fin dès qu'elle commence: dès qu'une limite arbitraire est fixée, on peut discerner, déterminer et définir "intolérable" et "intolérant".

Il semble, selon Forst, que la question des limites étaient souvent circonscrite dans un cadre de lutte de pouvoir politiques dans lequel chaque parti soulève, sans aucune justification (et d'une manière arbitraire), une revendication pour avoir un niveau plus élevé de légitimité et d'impartialité dans la détermination des domaines du tolérant et de l'intolérant.

Ainsi, il s'avère que dans l'histoire du concept de la tolérance il y avait un problème composé en ce qui concerne la manière dont les limites de la tolérance ont été et sont établies entre le tolérant et l'intolérant/intolérable. Aussi, beaucoup de questions étaient éclipsées voire voilées de la pensée philosophique sur la tolérance : à qui confier les

14 John Locke (1686), *op.cit* p.28

prérogatives nécessaires pour retracer les limites de la tolérance ? Contre quel type d'intolérance ? Sur la base de quelles raisons et quels motifs ?

L'autre problème qui n'a pas permis de faire émerger une raison logique pour tracer les limites de la tolérance est le manque de fondements logiques inhérents au domaine de l'intolérable car il confond deux significations qu'il faut les distinguer : Premièrement, il s'agit de l'intolérable défini envers ceux qui dépassent les limites du tolérable (ceci s'explique par le fait que l'intolérant rejette que la tolérance est une norme voire une vertu). Deuxièmement, l'intolérable défini par ceux qui ne veulent pas tolérer un déni de cette norme.

Pour dire que ces deux points de vue sont également «intolérants», présuppose qu'il n'existe aucun moyen (par hypothèse non – arbitraire et impartial) permettant de tracer et concevoir les limites de la tolérance tout en se référant à des considérations normatives d'ordre supérieur. Pourtant, si le concept de la tolérance doit être sauvé de ce paradoxe destructeur, alors il doit y avoir une certaine possibilité : il s'agit d'éviter toute critique et action (éventuelle) contre «l'intolérance» qui, finalement, ne peut conduire qu'à d'autres types d'intolérance.

2. Méthodologie de Forst : de la déconstruction à la reconstruction du concept de tolérance

a. La déconstruction du concept

Pour parer à toutes ces lacunes et franchir les insuffisances ci – dessus mentionnées, Forst procède à une déconstruction du concept de tolérance. En effet, pour se pencher sur une raisons fondatrice de limites viables et pérennes, il est demandé, au préalable, de déconstruire le concept dans le sens d'une démarche analytique (élémentaire) appropriée : la tolérance ne doit pas être traitée dans son aspect holiste mais analysée conformément à ses éléments constructeurs comme nous allons le voir dans ce qui suit.

Ainsi, Forst commence cette déconstruction en considérant que la tolérance est un concept *normativement dépendant*, qui, pour avoir un certain contenu (et des limites spécifiques), a besoin, de ressources normatives qui devraient être indépendantes de toutes sortes de subjectivité. La tolérance, contrairement à la vision historique commune, n'est plus une valeur, en soi, mais plutôt une attitude réclamée et invitée par d'autres valeurs ou principes. Pour s'éloigner et éviter l'arbitraire, les *fondements requis* doivent être normativement «autonomes» et doivent avoir une qualité qui permette de tracer des frontières et des limites d'une manière qui soit mutuellement justifiable.

Toutefois, un examen attentif de l'histoire de la tolérance montre que, trop souvent, cet objectif n'a pas été atteint, car les idées d'ordre politique et de moralité, utilisées à cette fin étaient trop particulières et, essentiellement à vocation religieuses (déterminées unilatéralement par le parti dominant).

b. *La reconstruction du concept de tolérance*

La reconstruction du concept, comme déjà mentionné précédemment, nécessite selon Forst, de déterminer le concept de tolérance dans ses différentes facettes possibles. L'auteur, insiste, dès lors, sur le fait que, compte tenu des diverses conceptions et des différents usages du concept de tolérance, alors il peut nous sembler qu'il n'existe pas un seul (mais plusieurs concepts), parfois contradictoires de la tolérance, dans le même sens où Isaiah Berlin a parlé de "deux concepts de la liberté".

Cependant, Forst conteste cette hypothèse en la considérant comme erronée. Pour Forst, si ces usages peuvent converger vers différentes compréhensions possibles de la tolérance, ils doivent avoir un sens fondamental qui constitue le concept de tolérance. Ces usages diffèrent dans la façon dont ils interprètent le sens commun du concept de la tolérance et constituent ainsi différentes conceptions (ou idées ou notions) de la tolérance. Il est contradictoire de parler de divergence entre les "concepts" de tolérance, car cette façon même de parler présuppose qu'une telle divergence n'existe pas.

Pour ce faire Forst suit John Rawls (à propos du concept de justice) en distinguant et différenciant entre les deux termes : concept et conception.

Le "concept" comprend le contenu sémantique central du concept, tandis que les "conceptions" sont des interprétations spécifiques des éléments contenus dans le concept. Ces éléments centraux, sont au nombre de six : le contexte de la tolérance, le composant **d'objection**, le composant d'acceptation, les limites et frontières séparant le tolérable de l'intolérable, le volontarisme, le caractère double de la tolérance (attitude/pratique, vertu). Toutefois, quatre conceptions de la tolérance sont possibles : la conception de permissivité, la conception de coexistence, la conception de respect et la conception de l'estime.

3. Limites de la tolérance Selon Forst

Comme la tolérance est visée différemment, en fonction de son contexte et ses différentes conceptions, alors ses limites en seront dépendantes. Etant ainsi, nous allons voir dans un premier paragraphe les limites de la tolérance comme permissivité (dite aussi conception de permission ou d'autorisation)¹⁵ et réserver le second à ses limites en tant que conception de respect¹⁶

15 Il est important de remarquer que Forst considère que les limites de la tolérance comme permissivité sont les mêmes que celles relatives à la conception de coexistence. Selon Forst, les deux conceptions de la tolérance (permissivité et coexistence ont la même logique d'où les mêmes limites)

16 Forst n'accorde pas beaucoup de place aux limites de la tolérance comme estime. A notre sens ceci s'explique, en premier lieu, par la rareté relative de ce contexte et en second lieu, par le fait que dans le contexte des démocraties réflexives, la conception dominante et celle de la tolérance comme respect.

a. Limites de la tolérance comme *permissivité*

Rappelons que selon la conception de permission, le contexte de la tolérance se définit comme étant une relation entre une autorité ou une majorité et une minorité dissidente «différente». A partir de ce contexte, la tolérance signifie que l'autorité (ou la majorité) autorise les membres de la minorité de vivre en conformité avec leurs convictions, à condition que la minorité accepte la position dominante de l'autorité (ou de la majorité).

De là, on peut dire qu'autant que la minorité révèle et dévoile leurs différences dans les limites autorisées (c'est – à – dire qu'elle jouisse de "l'autorisé ou du permis" dans un cadre "privé») et sans demander ou revendiquer un statut public et politique égal, autant que la tolérance est acquise. Cette tolérance est justifiée par des raisons pragmatiques (la tolérance comme un outil pour atteindre un objectif bien déterminé : réduire les tensions conflictuelles par exemple) parce qu'elle est considérée comme la moins coûteuse de toutes les autres alternatives possibles et ne perturbe pas la paix et l'ordre civils tels qu'ils sont conçus par la partie dominante.

A ce niveau d'analyse deux remarques surgissent. La première est que les limites sont tracées et déterminées d'une manière unilatérale par la majorité (la minorité doit se conformer au "permis" et se situer, le cas échéant, juste sur les limites. La deuxième est le caractère arbitraire de ces limites.

Il s'ensuit alors que la non – réciprocité de cette conception de la tolérance la rend vulnérable devant tout changement possible qui peut compromettre l'accord préalable conclu ou à conclure entre le tolérant et le toléré. L'histoire a connu des situations pareilles ou maints Edits de tolérance ont été révoqués lorsque la majorité tolérante a mis en péril ses anciens accords de tolérance envers les minorités.

Par conséquent, selon la conception de permission, les limites de la tolérance pourraient être larges si la base des valeurs pertinentes, est déterminée de manière abstraite et indépendamment des idéaux qui se relatent à la croyance de la majorité et des groupes dominants (et où la valeur de la liberté personnelle est défendue et sollicitée). Cependant, lesdites limites pourraient également être assez étroites si, par exemple, les valeurs religieuses seront conçues comme les seuls fondements normatifs auxquels doit recourir la collectivité (majorité et minorité). Le plus important, à remarquer, c'est l'absence de principes ou critères (d'ordre supérieur), qui peuvent évaluer et juger ces interprétations. Ainsi, la fixation des limites de la tolérance présente le risque d'être arbitraires ce qui viole le critère d'impartialité.

b. Limites de la tolérance comme *conception de respect : le droit à la justification*

Comme déjà mentionné plus haut, la conception du respect est une conception dans laquelle il existe une *reconnaissance réciproque et mutuelle* entre les parties

qui, réciproquement, tolèrent et se tolèrent. En effet, malgré qu'elles divergent remarquablement par leurs croyances éthiques, leurs visions sur le bien et le mal, leurs pratiques culturelles, leurs projets de vie, les parties concernées se respectent comme des égaux aussi bien sur le plan politique que moral.

En ce sens, le cadre commun de la vie sociale des différentes parties contractuelles doit, en ce qui concerne les questions fondamentales portant sur la reconnaissance des droits et libertés et de la répartition des ressources, être guidé par des normes selon lesquelles toutes les parties peuvent également être acceptées. Le même cadre ne doit pas, en aucune circonstance possible, favoriser une communauté quelconque (éthique, ethnique, raciale, etc.) sur d'autres. Le fondement de ce principe repose sur le respect moral des autres (en tant que citoyens égaux).

Si on adopte les critères d'indépendance normative et d'impartialité (comme critères pour déterminer les limites de la tolérance et pour comparer les deux conceptions de la tolérance), on peut dire que la conception de la permission donne à l'autorité (qui est au pouvoir) la liberté absolue et exclusive pour choisir les valeurs qui justifient et limitent la tolérance. Généralement, les valeurs et les mœurs, en question, sont celles qui relèvent de la forme de vie (éthique et politique) de la majorité des citoyens. Néanmoins, l'avantage majeur de La conception du respect est qu'elle fournisse un critère permettant de déterminer les limites de la tolérance en se référant au principe de la **justice procédurale**.

Selon le principe de la justice, il n'est pas permis à une autorité politique ni à une majorité de citoyens de former ou concevoir les institutions de base de l'État, exclusivement, sur la base de ses propres convictions (éthiques, morales etc.). En effet, un tel comportement ne peut plus avoir lieu car toute forme d'injustice sera réclamée et critiquée par d'autres citoyens. Conséquemment, dans le cadre de la conception du respect, la détermination des limites doit tenir compte d'une vision éthique tridimensionnelle : celle de l'autorité politique, de ceux qui sont tolérables et de ceux qui ne le sont pas.

Le cadre qui peut envelopper une telle conception de la tolérance, selon Forst, est celui des démocraties réflexives, qui sont fondées sur le principe de "droit à la justification de la justice"¹⁷. Conformément à ce principe, toutes les institutions doivent déterminer un mode de vie sociale et individuelle qui se repose sur des principes et normes qui ne peuvent pas, réciproquement et mutuellement, faire l'objet de rejet.

En d'autres termes, la justification, signifie que quiconque ne peut revendiquer certains droits ou certaines ressources, qu'il refuse de donner aux autres. Aussi, il n'est pas permis, du point de vue de la justice, qu'une partie, recoure à la force, pour rendre ses propres raisons (valeurs, intérêts, besoins) comme un modèle social et éthique à suivre tant que, réciproquement, elle n'accepte pas de subir un comportement pareil de l'autre partie. Il s'ensuit, qu'il faut être disposé et capable de défendre des normes de base selon des raisons

17 Le droit à la justification signifie que les membres d'une communauté doivent se justifier les uns vis-à-vis des autres, et que les conditions sociales ne sont justes que si des justifications adéquates peuvent être données.

qui ne sont pas fondées sur des vérités absolues “supérieures» ou sur des conceptions unilatérales du “bien ou du mal, du vrai ou du faux” qui peuvent, logiquement, être rejetées par d’autres (ayant des points de vue éthique ou culturel différent).

En outre, selon le critère de l’exhaustivité et l’universalité, les raisons inhérentes aux normes sociales de base doivent être mutuellement acceptables et partageables entre tous les citoyens et non exclusifs aux partis dominants. Le résultat conséquent à ces critères est qu’il serait difficile, en la présence des critères de réciprocité et de généralité, pour une dissidence d’invalider les normes générales et universelles sujettes d’adaptation.

Selon Forst, le type de respect qui correspond au principe de la justification est la forme la plus fondamentale de reconnaissance morale: le respect d’autrui comme ayant un **droit à la justification**. Un cas particulier de violation de ce respect se produit lorsque les membres d’une religion jugent légitime d’appliquer, par obligation, leur conception partielle de la vérité et des valeurs, vis – à – vis des autres, en faisant de ces valeurs – qui sont en leur essence mutuellement rejetables – comme des fondements sociaux issus de normes générales et exhaustives.

Par conséquent, il s’ensuit que l’intolérance consécutive qui aura lieu serait considérée comme une forme spécifique d’injustice et la tolérance comme une demande de justice (dans le sens d’un droit et non en tant charité ou faveur temporelle). Cette dernière consiste à tolérer les croyances et pratiques d’une partie (qui sont détestées et non acceptées par une autre partie) et ce à condition qu’elles ne violent pas les critères de réciprocité et de généralité susmentionnés.

Autrement dit, les limites dans ce contexte sont comme suit : *tolérer toutes les pratiques d’individus et de groupes à condition, qu’eux – mêmes, ne doivent pas nier les formes fondamentales de respect des autres et qu’ils n’appliquent pas, de manière illégitime, leurs points de vue éthiquement rejetables tout en franchissant ainsi la “frontière» séparant leurs points de vue éthiques légitimes et les normes générales accepté par tous.*

Dans le cadre de la conception de respect, les parties tolérantes reconnaissent que bien que leurs objections éthiques soient convaincantes (selon leur point de vue), elles ne suffisent pas pour justifier le rejet moral des points de vue de l’autre et par conséquent de retracer une limite ou de mener un comportement intolérant.

En conclusion de ce paragraphe, nous pouvons dire que selon Forst, les limites de la tolérance sont donc atteintes quand un parti tente de dominer les autres en faisant de ses propres points de vue (par hypothèse rejetable) la norme générale de toute la société. **Un tel déni du droit à la justification est une forme d’intolérance qui ne peut être tolérée.** Ne pas tolérer cela, ne constitue en aucun cas une autre forme d’intolérance (comme c’est le cas dans la conception de permissivité) car elle est justifiée par le principe de la justification et de la reconnaissance.

Par conséquent, il s'avère que la détermination des limites de la tolérance se veut comme réflexive et peut toujours être remise en question par ceux qui se voient exclus ou souffrant d'une injustice quelconque. Toutefois, sous la conception de la permissivité les limites de la tolérance sont aussi bien partielles, arbitraires et potentiellement répressive à l'égard des minorités.

4. La dialectique de la tolérance : paradoxes et instabilité des limites

Malgré le traçage des limites, il est évident que les paradoxes sont toujours viables et reproductibles. Le défi est toujours là car la reconnaissance bien qu'elle soit constitutionalisée elle demeure toujours menacée que fragile (nous détaillons ce point dans la section relative à notre critique aux limites Forstienne de la tolérance).

Ceci, ouvre la voie à des débats incessants, au sein de l'espace public, pour faire mouvoir ces limites. Aussi, des contraintes, en perpétuelles intensifications, sont en train de peser lourd sur les autorités politiques (terrorisme, intégrisme, immigration clandestine etc.), peuvent aboutir prochainement à revoir les limites qui peuvent être jugées par certains partis politiques comme très laxistes. En dernière instance, ceci traduit l'aspect dialectique de la tolérance ainsi que de ses limites.

a. La dialectique de la tolérance

Selon Forst, la conception du respect n'implique pas une séparation stricte entre la dimension éthique de l'individu et sa dimension politique qui le confirme comme individu libre de tout rattachement particulier (d'ordre moral, politique, culturel etc.). Cependant, elle implique une sorte d'égalité qualitative : une égalité réflexive au niveau du respect mutuel et de droits pour des personnes ayant des perspectives éthiques et culturelles différentes.

Toutefois, si la conception du respect nous a donné une règle de conduite permettant de contourner, envelopper et cadrer le concept de tolérance, beaucoup de nouveaux faits et revendications de nouveaux droits sont là pour affaiblir cette conception et ouvrent les voies, par conséquent, à de nouvelles réflexions sur la question de la tolérance. Certaines exceptions peuvent avoir lieu et sont inhérentes aux exigences légales et aux traditions sociales standard ce qui nécessite, politiquement, une nouvelle relecture de la part des institutions existantes.

Forst, avance dans ce contexte l'exemple du mariage homosexuel, où les couples exigent les mêmes droits juridiques que les autres couples autorisés à se marier. Bien que cet argument, en faveur de l'égalité des droits, soit fondé sur la réciprocité politique, des arguments opposés ont contesté et nié ces droits égaux en se référant à des valeurs et approches morales non généralisables et non admises réciproquement (par exemple religieuses) et ce pour justifier la violation des critères de réciprocité et de généralité (et par conséquent non reconnaître le mariage homosexuel).

Pour ceux qui demandent la légitimation de ce type de mariage, une simple “tolérance” sociale des formes de vie homosexuelles, comme beaucoup le soutiennent, ne suffit pas (bien que cela soit aussi une “tolérance” selon la conception de la permission); c’est par le canal de la justice qu’il faut passer pour espérer avoir une reconnaissance juridique égale.

Dans ce cas, il convient de souligner que la demande de la tolérance n’a pas d’incidence sceptique ou relativiste, pour les croyances ou les pratiques qui doivent être tolérées et qui sont toujours considérées par le tolérant comme éthiquement fausses. Tolérer ces pratiques en dehors du cadre de respect ne signifie, en aucun cas, qu’il existe une sorte d’appréciation ou d’estime envers eux. Tout ce qui est nécessaire est la compréhension du fait qu’un tel type de critique éthique ne suffit pas pour tracer les limites de la tolérance.

Du moment que ce type de mariage n’est plus reconnu, à l’exhaustivité et l’unanimité, alors la question qui se pose est la suivante : pourquoi la tolérance comme respect n’a pas fonctionné (pour honorer sa mission et aboutir à une reconnaissance) et a cédé la place à la tolérance comme permissivité ? Sommes – nous réellement face à une tolérance “à double sens et à effets contingents” ? La réponse à ces questions, sera insérée progressivement dans ce qui suit.

Pour commencer Forst, s’interroge sur la nature des régimes politiques à caractères libéraux et démocratiques. Il soulève l’objection suivante: est – ce vrai qu’une communauté politique démocratique (et libérale) ne peut être comprise que si on la suppose comme fondée sur des principes abstraits tels que le principe de la justification ? La réponse à cette question n’est pas toujours évidente.

Forst se penche sur le fait qu’un État démocratique se situe dans un cadre bidimensionnel (culturel et historique) et n’est pas, exclusivement, un outil politique qui produit et applique, simplement et à l’aveuglette, des principes moraux généraux; il a des fondements éthiques, culturels et historiques particuliers. Abstraction faite de cette réalité, on risque de négliger les ressources d’une communauté politique en termes de sa reproduction culturelle et sa propre compréhension de soi en tant qu’unité collective.

La conclusion déduite de Forst est que les Etats libéraux – démocrates ont besoin de “forces régulatrices internes de la liberté” garantissant son “homogénéité”, comme le dit le théoricien du droit et ancien juge de la Cour constitutionnelle Böckenförde en affirmant que l’État libéral sécularisé se nourrit de présupposés qu’il ne peut pas garantir lui – même. Il soulève la question suivante: “L’État temporel sécularisé ne doit – il pas aussi vivre, en dernière analyse, des impulsions intérieures et des forces de liaison exercées par le religion de ses citoyens¹⁸”.

18 Ernst – Wolfgang Böckenförde, “The Rise of the State as a Process of Secularisation,” in *State, Society and Liberty: Studies in Political Theory and Constitutional Law* (New York: XX, 1991), 44f and 46.

Dès lors, Forst – en supposant que cette objection soit juste et en admettant que l'État libéral et démocratique avait des fondements éthiques “*non – neutres*” et spécifiques, et si ceux – ci étaient nécessairement liés à des valeurs et croyances religieuses spécifiques qui constituent la “substance morale” de la communauté et génèrent une “homogénéité sociale” – suppose qu'il y ait un danger issu de la dialectique de la tolérance qui se présenterait comme suit.

En effet, insister sur une sorte de tolérance basée sur le principe de justification dans certaines questions et certains débats – tel est le débat sur le crucifix dans les écoles allemandes ou le mariage des homosexuels, par exemple – pourrait conduire à saper et affaiblir cette substance morale, qui ne pourrait être préservée que si la forme de vie politico – éthique dominante n'est pas remise en question et mise en danger.

Aussi, beaucoup de tolérance peut conduire, selon Forst, à son contraire, à la désorientation voire à la perte de valeurs et finalement à l'intolérance et à la perte de liberté : le résultat est que la tolérance fondée sur des principes peut détruire ses propres présupposés culturels et devenir, en dernière instance, comme autodestructrice. Que faire pour éviter un scénario si sombre qui menace la tolérance en sa propre existence ? La réponse implicite de Forst est que pour éviter cela et garantir la possibilité d'une tolérance, une certaine mesure d'intolérance (vue à travers la conception du respect) semblerait nécessaire et justifiée.

Néanmoins, une telle réponse, du point de vue de la conception du respect, peut aboutir à un autre danger (qualifié par Forst comme une seconde dialectique inverse de la tolérance) : la tentative de préserver et de garantir les présupposés éthiques et culturels présumés d'un État libéral, démocratique et tolérant conduirait à l'intolérance. Un certain nombre de règles et de règlements discriminatoires à l'égard des minorités culturelles et religieuses pourraient donc être justifiés au nom de la tolérance. Derrière ce voile, des préjugés contre ceux qui sont “différents” pourraient déterminer ce que la loi considère comme tolérable ou intolérable. Par conséquent, l'objection doit être rejetée.

Néanmoins, la thèse de Böckenförde, soulignant l'importance de la question du fondement moral et culturel d'un État démocratique et libéral, pousse à voir les choses autrement. En effet, une politique tolérante, selon la conception du respect, est impossible en dehors de la confirmation de la tolérance comme étant *une vertu civique* fondée sur un sens de la justice. Mais une telle attitude, vertu et un tel aperçu de ce que l'on doit à autrui, peuvent difficilement se développer dans un contexte socio – politique culturel qui ne fait que nourrir les valeurs et les conceptions du bien d'une partie de la population ce qui risque de ne pas converger vers une certaine constance sociale.

Dès lors, dans le cadre d'une politique démocratique multiculturel, c'est un sens de *l'équité mutuelle* qui doit croître et prévaloir. Le sens de la justice concerné doit acquérir un caractère autonome, dans la mesure que le respect du droit à la justification est dû à (et requis de) chaque personne sans exception, quelle que soit son identité éthique, culturelle ou religieuse.

En d'autres termes, si les citoyens d'une société pluraliste ne se cimentent pas autour d'un tel sens de la justice et s'ils pensent que les capacités morales de base exigent des fondements éthico – religieux spécifiques, alors ils ne feront pas confiance aux personnes ayant des valeurs, qui leur sont, différentes (ceux ayant une mauvaise religion ou qui n'y ont pas de tout). Le résultat sera une vision unilatérale et étroite des limites de la tolérance, excluant ceux qui ne sont pas dignes de confiance moralement.

Pour éviter de telles exclusions, une sorte de respect moral inconditionnel doit constituer le noyau de ce que l'on pourrait appeler un "Sittlichkeit¹⁹ démocratique" fermement ancré dans l'identité des citoyens. Ces derniers, auront sûrement leurs propres moyens de combiner leur identité avec leurs conceptions du bien; ce processus n'est pas toujours libéré des tensions intérieures.

Cependant, *la compréhension pratique du devoir de respect* envers toute autre personne devrait être "autonome" dans le sens où elle est une vision "humaine" autonome, indépendante de tout autre motif. Cette compréhension doit prendre en considération les dimensions historique et culturelle car pour valoriser un tel respect il faut que les individus aient conscience que la tolérance a parcouru toute une histoire d'exclusion et de violence qui a frappé maintes communautés politiques.

Il découle de la pluralité des expériences, malgré qu'elles soient spécifiques et particulières, qu'elles convergent toutes à un fait unique stipulant qu'une personne reconnaît qu'un être humain est une personne qui doit être respectée sans exiger des raisons supplémentaires.

Cela ramène Forst à se poser l'exemple du radicalisme de droite. Compte tenu de ce qui a été dit jusque – là, il semble évident qu'ici la limite de la tolérance est atteinte, conformément à la conception du respect. Pour ceux qui remettent en question et violent le droit fondamental au respect et à la justification, ils ne peuvent pas prétendre, que les radicaux soient tolérés selon cette conception. Cerner les limites du tolérable de cette manière n'est donc pas simplement une autre forme d'intolérance, mais l'exercice d'un devoir moral envers les victimes de leurs actes.

Cela ouvre la voie à deux questions. Premièrement, qu'est – ce que cela signifie dans la pratique – qui détermine cette limite, contre qui et par quels moyens sont – ils conçus? Et deuxièmement, pourrait – il y avoir d'autres motifs pour justifier la tolérance de telles croyances? Sur le premier point, Forst, note les remarques suivantes. En premier lieu, la tolérance est une vertu pour les citoyens démocratiques. C'est pourquoi l'appel à défendre les limites de la tolérance, est une tâche spécifique aux membres de la société civile.

Un État démocratique enveloppe les attitudes normatives de ses citoyens ainsi que leur volonté d'agir conformément aux principes démocratiques, d'agir de manière solidaire et de lutter contre les préjugés non – démocratiques. Une telle action pour préserver cet Etat sera renforcée pour faire face au radicalisme de droite ainsi qu'à ses différentes

19 La vie éthique (Ethical life)

variantes (le ressentiment et la violence raciste et nationaliste).

Une autre question importante est de savoir dans quelle mesure les citoyens doivent – ils, utiliser et recourir, à la loi pour concevoir et défendre les limites de la tolérance (distinguer le tolérant de l'intolérant). Dans ce contexte, il convient de distinguer les aspects de légitimité et d'efficacité. En ce qui concerne la légitimité "zéro tolérance", elle s'applique, selon Forst, aux cas extrêmes (attaques violentes, terroristes etc.).

Mais à part cela, des arbitrages difficiles se posent concernant la limitation des libertés fondamentales d'expression et de communication, les droits de réunion et d'association des groupes racistes et néonazis – des questions sur la nécessité de telles formes de restriction aussi sévères en tant que sorte des droits fondamentaux des citoyens (ce qui peut être le cas dans certaines situations sociales). En outre, il faut tenir compte des questions d'efficacité, car il se peut que de telles restrictions juridiques ne soient pas très efficaces et puissent même entraîner des effets secondaires négatifs non voulus.

Parfois, il peut être plus utile de ne pas défendre **les limites de la tolérance** par recours exclusif à la loi mais plutôt par le développement d'une raison pragmatique permettant de faire preuve de tolérance à l'égard de groupes qui sont en principe intolérables, ce qui peut donner des résultats positifs dans l'avenir (on espère qu'ils changent d'attitudes suites aux débats qui auront lieu dans l'espace public). Cela répond déjà à la deuxième question posée ci – dessus: il peut exister des raisons pragmatiques de tolérer l'intolérant, du moins légalement, même s'il ne peut pas l'exiger.

b. L'instabilité des limites : le retour à la permissivité

Comme déjà vu la tolérance comme conception de respect ne peut plus fonctionner dans toutes les circonstances possibles. Ainsi, s'agit – il d'un certain retour à la conception de la permissivité (que Forst avait pensé surmonter). Dans le cas déjà évoqué, le tolérant permet à l'intolérant de jouir de certaines libertés malgré que l'autorité permissive puisse les révoquer de façon arbitraire: ceci est exactement ce que la conception de tolérance permissive implique.

Dans un sens, ces groupes sont tolérés dans une certaine mesure parce que les coûts d'intervention sont trop élevés. La tolérance pérenne à condition que lesdits groupes n'empiètent pas sur les limites et sur les valeurs sujettes d'unanimité et de reconnaissance. Dans un autre sens, il est remarqué qu'il existe une différence importante entre cette conception et la conception classique de la permissivité et qui est due au rôle joué par le principe de justice (fondé sur le critère de la réciprocité).

Par conséquent, ceux qui se plaignent d'un traitement injuste ne pourront pas rejeter ce principe (en l'accusant d'être arbitraire) car ils devront faire appel au même principe. Ils se retrouveraient dans la situation paradoxale de rejeter un principe qu'ils (eux – mêmes) l'invoquent.

Finalement, Forst met l'accent sur un autre problème non moins important que ceux qui ont été exposés plus haut. Selon l'auteur, il faut faire attention, par exemple lorsque des appels à la tolérance envers ceux qui "sont différents" sont lancés. Car il faut se rappeler que parler de tolérance ne peut avoir de sens que lorsqu'il existe une objection normative contre certaines croyances ou pratiques. Cela peut être le cas chez des personnes qui pensent différemment d'une manière pertinente sur le plan éthique.

Toutefois, Forst considère qu'il est aussi bien imprévisible qu'obscur ce que ce genre de raisons pourrait donner lieu suite à une objection contre une personne qui est "différente". Des attitudes de ce genre – contre les Noirs, par exemple – semblent plutôt être fondées sur des préjugés racistes et non sur des raisons, aussi minimales, "raisonnables". Demander à ces personnes d'être "tolérantes" risque de rendre légitimes, au moins raisonnablement possibles, leurs jugements éthiques. Pour éviter cela, il ne faut pas viser ici la tolérance, mais la dissolution de tels préjugés et le développement du respect fondamental.

V. Les limites des limites de la tolérance chez Forst

Sans nul doute, l'ouvrage de Forst, constitue un véritable traité de tolérance dans lequel l'auteur a essayé de mener une réflexion exhaustive (historique et actuelle) sur la tolérance tout en essayant de résoudre les différents paradoxes qui peuvent avoir lieu dans les démocraties réflexives. Toutefois, malgré tout l'effort fourni par Forst, certaines questions, sont à notre sens, soit peu développées ou tout simplement totalement écartées de son domaine d'analyse.

Dans l'ère contemporaine, où on s'attendait à une Europe plus tolérante on assiste, cependant, à un mouvement opposé comme le prétendait Michel Wieviorka en affirmant que *«dans toute l'Europe, les années quatre – vingt – dix sont marquées par une inquiétante résurgence du racisme et de la xénophobie. Harcèlement et violences racistes en Grande – Bretagne, ... : poussée meurtrière, xénophobe et raciste, et montée en puissance des droites radicales en Allemagne : populisme plus ou moins lesté de haine raciste et succès électoraux de la Ligue du Nord et des néo – fascistes du MSI (Mouvement Social Italien) en Italie ? ... Au – delà des spécificités de chaque pays, il existe une profonde unité européenne des processus et des logiques qui mènent à la haine, à la peur et à l'incapacité croissante à reconnaître et accepter l'altérité²⁰»*.

Cette même idée est mise en valeur par Mohsen Elkhouni qui affirmait que *«dans ce monde mondialisé et secoué par des crises, la tolérance est une nécessité urgente. Parmi les aspects de cette crise nous pouvons citer la montée préoccupante de fanatisme religieux, de terrorisme et de la xénophobie²¹»*

20 Bataille, P., & Wieviorka, M. (1994). Racisme et xénophobie en Europe: Une comparaison internationale. Éditions La Découverte.

21 Elkhouni, M., (2018). Tolérance et justice dans le monde arabe, hier et aujourd'hui. Un papier présenté in The colloquium, 'Literature, democracy and transitional justice', held in Oxford 18 – 20 March 2018. Disponible en Audio sur le site: <https://podcasts.ox.ac.uk/tolerance-et-justice-dans-le-monde-arabe-hier-et-aujourd'hui>

Face à ces constats, que nous partageons fermement, la question qui s'impose est la suivante: pourquoi dans les démocraties les plus anciennes la tolérance, sous ses diverses formes fonctionne mal ? La réponse à cette question nous ramène à voir les aspects non reconnus par les philosophes de la tolérance (dont Forst) et qui sont sources de nouveaux conflits. Ces aspects sont, au nombre de trois: le premier est l'omission des conflits socio – économiques qui n'ont pas bénéficié du même degré d'importance au niveau de l'analyse que les conflits politiques, culturels, religieux etc.

Toutefois, les conflits économiques sont, bels et biens, une réalité et risquent, à n'importe quel moment, de menacer la paix sociale et la coexistence. Le deuxième aspect porte sur les dimensions d'universalité et d'unanimité qui, selon Forst, sont des caractéristiques inhérentes aux démocraties réflexives. Toutefois, nous allons montrer que ceci n'est plus le cas ; ce qui peut ébranler même les bases de la tolérance comme respect. Le troisième aspect se penchera sur la nature même de la tolérance en dehors des démocraties réflexives qui demeure une question sans réponse chez Forst.

C'est dans cette lignée de conduite que se trouve élaborée cette section qui essaiera d'exposer les critiques qu'on a pu soulever lors de notre lecture de l'ouvrage et articles de l'auteur.

1. Quelle tolérance pour les conflits socio – économiques

Tout au long de son ouvrage, Forst ne s'est intéressé qu'aux dimensions politiques – religieuses et culturelles de la tolérance. Toutefois, la dimension socio – économique s'est éclipsée. Mais pourquoi ? S'agit – il d'une dimension que l'auteur juge comme moins importante à étudier (par rapport aux autres) ou plutôt que les principes qu'il a conçus pour instaurer une tolérance pérenne sont loin de s'y appliquer.

Pour qu'il y ait tolérance il faut qu'il y ait, au préalable des conflits. Dans l'horizon socio – économique, ces conflits sont récurrents. La famine, la pauvreté et l'inégalité, sont devenues de plus en plus aiguës, ce qui veut dire qu'au – delà de ces constats il existe, apriori, une logique injuste de répartition (comme l'affirme A. Sen²²) et une tendance mondiale, éprouvée par les multinationales à faire primer l'efficacité (mesurée par le profit) sur le social (mesuré par la justice et l'équité), l'éthique et la morale économique. De telles remarques ne sont pas récentes mais sont nouées à la nature même du capitalisme (et des démocraties) qui s'enracine dans le libéralisme naturel (ordre naturel, main invisible et naturalisme économique).

Une vision pareille, est à l'origine de plusieurs conflits dans le monde qui ont pris diverses formes : révolutions, crises financières, criminalité, violence, pauvreté et appauvrissement etc. Le principe de différence de Rawls²³ stipulant que "les inégalités

22 Sen, A., *Éthique et économique (et autres essais)*; traduit de l'anglais par Sophie Marnat, Paris, Presses universitaires de France (collection «Philosophie morale»), 1993, 364 pages.

23 Rawls John (1971), *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.

sociales et économiques sont acceptées à condition qu'elles soient à la fois au plus grand bénéfice des moins favorisés, et que les positions soient accessibles à tous dans un cadre social garantissant l'égalité des chances» englobe en soi une reconnaissance et acceptation des inégalités voire des conflits qui en sont rattachés.

Concevoir une tolérance socio – économique paraît bizarre dans la mesure que celle – ci se rattache à une éthique spécifique et sollicite une attitude particulière. En effet, aussi bien que le conflit religieux nécessite une tolérance permissive ou de respect pour que l'individu puisse jouir pleinement de ses droits (de culte et d'être différent), le conflit socioéconomique nécessite une nouvelle politique économique qui vise une répartition plus équitable des ressources (qui génère, en dernière instance, des perdants et des gagnants).

Toutes choses étant égales par ailleurs (*ceteris paribus*), la tolérance économique s'avère comme une condition pour soutenir l'injustice du système. Autrement dit, sous le voile de la justice formelle on crée et on soutient l'injustice. Tolérer le système économique (et ses malversations sociales) c'est, tout simplement, accepter son injustice. Ce résultat, Marx l'a développé sous d'autres termes, montre que l'économique sollicite la tolérance pour pérenniser le capitalisme, et par conséquent se veut comme une forme d'aliénation par laquelle l'individu dépossédé croit, faussement, qu'il jouit de la même dotation initiale (et des mêmes droits économiques), que l'individu qui possède (aliénation marchande²⁴). C'est dans cette logique que s'inscrit la thèse marxiste qui pensait que les droits de l'homme et les valeurs défendus par la révolution française (implicitement la tolérance) n'aient été que politiques et n'ont pas permis de faire libérer l'homme des différentes aliénations succombées sur lui.

C'est dans ce sens que Raymond Aron écrivait *“Au point de départ, Marx ne veut pas revenir sur les conquêtes de la Révolution française, il veut les achever. Démocratie, liberté et égalité, ces valeurs s'imposent à lui avec évidence. Ce qui l'indigne, c'est que la démocratie soit exclusivement politique, que l'égalité n'aille pas au – delà du bulletin de vote, que la liberté proclamée par la Constitution n'empêche pas l'asservissement du prolétaire ou les douze heures de travail des femmes et des enfants. [...] S'il a baptisé de “formelles” les libertés politiques et personnelles, ce n'est pas qu'il les méprisât, c'est qu'elles lui semblaient dérisoires tant que les conditions réelles d'existence empêcheraient la plupart des hommes de jouir authentiquement de ces droits subjectifs²⁵”*.

Dès lors, éclipser la tolérance socioéconomique de son domaine de réflexion, peut – il être, pour Forst, le résultat même du fondement et construction théorique de sa théorie

24 Selon khaled El manoubi l'aliénation marchande est cette égalité formelle qui s'établit entre les co – échangeistes sur le marché de l'emploi (le travailleur qui détient sa force de travail et le capitaliste qui détient le capital). Pour plus de détails voir (El manoubi Khaled (1987) «l'économie du Maghreb Arabe et l'accumulation du capital mondial», Eds Dar Tubkhal Casablanca). Tome 1 (en arabe)

25 Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann – Lévy, 1965, p. 41. Cité par Lacroix, J., & Pranchère, J. Y. (2012). Karl Marx Fut – il vraiment un opposant aux droits de l'homme?. *Revue française de science politique*, 62(3), 433 – 451.

de la tolérance? La réponse est *a priori* positive car le cadre enveloppant la théorie de la tolérance de Forst n'est que les démocraties réflexives (elles – mêmes générées et issues du libéralisme).

Etant ainsi, la différence économique se manifeste comme une immédiateté et génère, au cours du temps, des conflits incessants. Pour assurer la cohésion et l'unité sociale la tolérance est sollicitée, cette fois ci, par ceux "qui ont" auprès des opprimés qui sont contraints de tolérer (dans le sens d'acceptation) les inégalités. La tolérance comme respect ne peut plus fonctionner car sur le plan socioéconomique il n'y a plus de réciprocité ni de reconnaissance possibles entre le toléré (qui crée l'injustice économique) et le tolérant (qui subit l'injustice).

Selon Forst, la tolérance (dans ses dimensions non économiques) comme conception de respect signifie que les partis se respectent et se reconnaissent mutuellement et réciproquement (ils tolèrent et se tolèrent). Autrement dit, malgré que les individus communautaires divergent remarquablement (par leurs croyances éthiques, leurs visions sur le bien et le mal, leurs pratiques culturelles, leurs projets de vie), les parties concernées se respectent comme des égaux aussi bien sur le plan politique que moral.

Néanmoins, dans la logique de marché on parle beaucoup plus de résultats effectifs qui sont, par essence, asymétriques. Ces résultats sont issus soit du simple jeu de l'offre et de la demande sur le marché soit à partir d'un interventionnisme étatique ayant comme objet de réallouer les ressources économiques et ce pour parer aux injustices de la première forme d'allocation. En effet, dans les deux cas les possibilités sont ouvertes pour créer plus d'injustice et de conflits socio – économiques.

Si l'on laisse le marché fonctionner librement, alors on doit accepter, à l'aveuglette, ses aboutissements. L'acceptation de l'injustice sous – jacente au marché ne constitue plus un mal à tolérer mais plutôt un état naturel envers lequel il ne faut apporter aucun jugement éthique. cette thèse, libérale voire libértarienne, est soutenue par Friedrich Hayek²⁶ qui a remarqué qu'il est insensé de qualifier la répartition de la richesse et des revenus issus du marché comme juste ou injuste (égalitaire ou inégalitaire) pour la simple raison que le marché est un mécanisme conservateur amoral.

Aussi, si l'Etat, afin de corriger les injustices existantes, opte pour une politique de redistribution de la richesse, alors il se peut qu'il converge à des situations moins justes faute d'un détournement de fonds (exercé par les groupes d'intérêts qui sont au pouvoir) ou par mauvaise identification des nécessiteux (qui sont les pauvres pour les aider ?). En supposant qu'ils sont bien identifiés alors il reste à savoir s'ils ont les capacités réelles de jouir pleinement des ressources économiques qui leur sont offertes ?

Rappelons, dans ce contexte, l'exemple de la caisse générale de compensation (CGC) qui a été créée en 1973, en Tunisie, pour permettre aux plus démunis d'accéder aux biens de premières nécessités (primary goods) comme le pain, le blé et ses dérivés, le sucre,

26 Von Hayek, F. A. (2008). *Nouveaux essais de philosophie, de science politique, d'économie et d'histoire des idées*. Belles Lettres.

l'huile, l'eau potable, l'électricité etc. La logique était de fixer le prix de ces biens en deçà de leurs prix de revient (coût) à condition que la CGC se charge de s'acquitter de la différence. Toutefois, le résultat était catastrophique car toutes les études économiques ont convergé vers un résultat unique selon lequel les subventions versées par la caisse ont profité, en large mesure, **aux** classes les plus aisées. Finalement qui consomme massivement l'eau ou l'électricité ? Certes les riches qui ont des piscines, des jardins, une climatisation centrale et autres équipements ; toutefois, la consommation des pauvres de ces biens demeure si limitée.

D'autres exemples sont encore illustratifs des injustices économiques. Par exemple malgré la finitude et la rareté du budget de l'Etat, il est réparti et dépensé d'une manière inégalitaire et injuste entre individus, communes et groupes d'intérêts (les lobbies). Face à des situations pareilles, il est clair qu'il existe deux parties distinctes : une première qui décide les stratégies et les exécutent et une deuxième partie qui les subit. La première, d'un point de vue utilitariste, essaye de maximiser ses intérêts en essayant de montrer à la deuxième partie que les stratégies et politiques mises en vigueur leur sont bénéfiques. La deuxième, faute de la distance informationnelle, qui les sépare de la première, sont dans l'incapacité de contrôler les premiers ni de valoriser leurs actions économiques (en termes de stratégies et politiques). L'unique outil dont ils disposent est certes la voie électorale afin de changer le régime en cours. Néanmoins, même cet outil est très peu efficace car la nature du problème de la justice paraît être indépendante d'une personne ou d'un parti mais beaucoup plus tributaire de la nature même du système.

Dans un tel cadre, régi par une rationalité lucrative, hédoniste et utilitariste, $a - t -$ on le droit de dire que nous sommes devant un contexte où les individus ont des droits économiques symétriques, réels, égaux et justes ? La réponse est négative. Ce qui nous donne une certaine légitimité pour confirmer que le respect "économique", n'est plus et que la tolérance comme respect n'est plus. D'ailleurs, aucun droit à la justification ne peut être établi.

2. Critique des principes d'unanimité et d'universalité (le paradoxe d'Arrow)

La théorie de la tolérance comme conception de respect de Forst repose en large mesure sur les principes d'exhaustivité et d'universalité des droits et qui, eux – mêmes, font l'objet d'acceptation de la part de tous les partis politiques, communautés et individus. Toutefois, la question qui se pose est la suivante : peut – il vraiment y avoir universalité ? Le paradoxe d'Arrow l'infirme. Explicitons davantage.

Le paradoxe d'Arrow connu sous le nom de théorème d'impossibilité d'Arrow (du nom de l'économiste américain Kenneth Arrow), est un modèle théorique à travers lequel l'auteur a essayé de confirmer mathématiquement, dans certaines conditions précises, le paradoxe qui a été soulevé en 1785 par Nicolas de Condorcet.

Conformément à ce paradoxe, il ne peut plus y avoir un processus de choix social optimum permettant d'exprimer une hiérarchie cohérente des préférences individuelles. Autrement dit, on ne peut plus aboutir à un choix universel par la simple agrégation des choix et préférences individuels. Pour Condorcet, il n'existe pas un cadre qui peut, à partir des préférences individuelles, ramener à un choix social stable et universel. Autrement dit, selon le paradoxe de Condorcet les préférences collectives ne sont plus transitives.

Exemple : prenons l'exemple de 60 votants pour manifester leurs préférences et choix entre trois propositions A , B et C . La répartition des préférences est comme suit (en notant $A > B$, le fait que A est préféré à B) :

23 votants préfèrent : $A > B > C$

17 votants préfèrent : $B > C > A$

2 votants préfèrent : $B > A > C$

10 votants préfèrent : $C > A > B$

8 votants préfèrent : $C > B > A$

A partir d'un simple calcul (par paires) on peut déduire que :

33 préfèrent $A > B$ vs 27 pour $B > A$

42 préfèrent $B > C$ vs 18 pour $C > B$

35 préfèrent $C > A$ vs 25 pour $A > C$

Si on adopte le principe d'universalité alors il serait démocratiquement envisageable de se pencher sur la décision de la majorité (en gras et souligné). Le résultat final sera : **$A > B > C > A$** (*A est préféré à B qui est préféré à C qui est à son tour préféré à A*).

Ainsi, on remarque facilement qu'il existe une contradiction qui bloque le choix social et effrite tout le principe d'universalité.

Ainsi, la thèse fondamentale développée par Kenneth Arrow est qu'il est difficile voire impossible pour une démocratie d'aboutir à des choix universels et acceptés par tous. Ainsi, si on veut aboutir à ladite universalité des choix, une certaine dictature doit être pratiquée. En se posant la question sur la possibilité de l'existence d'un principe donné pouvant assurer un choix collectif aussi bien stable qu'éthique, la réponse d'Arrow fût négative.

Le théorème d'impossibilité d'Arrow stipule que dans le cadre social (au moins trois options de choix et deux individus) *il ne peut plus avoir une fonction de choix social qui peut satisfaire simultanément les principes suivants*:

- **Le principe d'universalité** : le choix collectif est instable et ne peut susciter aucune unanimité,

- **La non – dictature** : c'est – à – dire qu'il ne peut y avoir aucun individu pour lequel il existe une conformité entre ses propres préférences et le choix collectif admis socialement;

- **L'Unanimité** (optimum de Pareto): le choix final ne peut plus être unanime.

Et donc quelle tolérance face au paradoxe d'Arrow ?

Si jamais les principes d'universalité et d'unanimité sont remis en cause alors le consensus social sur les valeurs demeure difficile. La non convergence vers un commun social, peut produire divers modèles de vie, mais celui qui advient politiquement légitime est celui qui sera épaulé par un critère supplémentaire (par exemple la force servant à satisfaire l'intérêt des dominants). Ces derniers, font de leurs valeurs, croyances et cultures, le modèle politique et éthique à adopter et à suivre. Etant ainsi, la tolérance "comme conception de respect" ne peut plus se rétablir et cédera la place, par conséquent, à la tolérance permissive ou à la tolérance comme conception de coexistence.

Rappelons l'exemple de Fatima Afif, qui a été licenciée de son travail pour la simple raison qu'elle portait le foulard islamique sur le lieu de travail. Cette intolérance a été dénoncée par le rapport de l'ONU qui l'a considérée comme une discrimination religieuse. Ledit rapport souligne que *"L'interdiction qui lui a été faite de porter son foulard sur son lieu de travail constitue une ingérence dans l'exercice de son droit à la liberté de manifester sa religion"*²⁷. Selon le Comité des droits de l'Homme, le problème réside au fait que la France n'a pas suffisamment justifié et argumenté ce type d'intolérance (le port du foulard dans une crèche privée).

Cette opposition n'était pas partagée car, en 2014, la Cour de cassation a validé le licenciement de la salariée ce qui veut dire selon le Comité des droits de l'Homme, que la France n'a pas suffisamment justifié cette interdiction du foulard dans une crèche privée. Ainsi, le problème s'est réduit à un problème de justification auquel le rapporteur de l'Observatoire de la laïcité a réagi en affirmant que *"Ça ne remet pas en cause la législation française, simplement, ça rappelle la nécessité de préciser ces critères de justification et l'Observatoire de la laïcité a édité un guide pratique pour cela, pour aider les entreprises et notamment les crèches privées à bien justifier leurs interdictions de signes religieux si elles veulent le faire"*²⁸.

Cet exemple, comme beaucoup d'autres révèle quelques réalités : premièrement que le principe d'universalité est souvent trappé même lorsque l'objet en question porte sur des libertés et droits constitutionnels (dans notre cas du port de foulard). Deuxièmement, que dans un pays démocratique comme la France l'autorité n'a pas jugé l'acte comme intolérant mais a demandé à ce qu'on le justifie davantage.

Toutefois, ce même gouvernement se veut plus laxiste, voire tolérant envers des individus qui communiquent leurs idées, attitudes et préférences (comme l'homosexualité, le racisme, le fanatisme etc.) via des signes inscrits sur leurs tenues vestimentaires, tatouages,

27 Comité des droits de l'Homme, Constatations adoptées par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte concernant la communication n° 2662, 16 juillet 2018 (distr. générale 10 août 2018), CCPR/C/123/D/2662/2015.

28 Disponible sur le site : [https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/affaire-baby-loup/port-du-voile-l-onu-critique-la-france_2912065.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/affaire-baby-loup-port-du-voile-l-onu-critique-la-france_2912065.html)

coiffures etc. Pourquoi une telle discrimination ? À notre sens il existe deux catégories d'actes : une première catégorie sujette à la tolérance qui naît du fonctionnement normal de la société démocratique elle – même (comme l'homosexualité et le racisme) et qui est considérée comme soumise à une raison publique qui l'admet comme un produit interne à la nation. La deuxième catégorie porte sur des actes qui se relatent à des comportements externes à la nation et qui sont visées comme intolérables (comme c'est le cas du port de foulard, que les xénophobes et les islamophobes le considèrent comme étant un signe de terrorisme importé).

Les limites pour la première catégorie s'inscrivent dans le rapport de dominance qui s'établit dans la société elle – même alors que pour la deuxième catégorie les limites sont totalement arbitraires (la preuve est que l'ONU a dénoncé l'acte alors que la cour de cassation a confirmé le licenciement de la voilée).

En l'absence de l'unanimité, la justice comme un choix collectif semble être, elle – même, remise en question, car le droit à la justification n'est plus réciproque. Ceux qui sont dotés des moyens (politiques, financiers, culturels etc.) peuvent justifier leurs choix et les rendre comme des choix sociaux finals sans reconnaître le même droit aux autres (les moins dotés).

3. Quelle tolérance en dehors des démocraties réflexives ?

Comme déjà mentionné ci – dessus, la théorie de Forst évolue dans un contexte spécifique: les démocraties réflexives. Toutefois, rien n'est évoqué en dehors de ce cadre. Par conséquent, il serait légitime de se questionner sur la validité de la théorie de la tolérance dans un cadre politique différent (dictatures, des démocraties naissantes comme la Tunisie, etc.). Pour commencer, il est clair que dans les régimes non ou peu démocratiques le principe de justification est remis en échec et ce à cause de l'absence totale ou partielle d'une raison publique qui traduit une volonté sociale formée par les individus libres et délibérés.

Dans les pays hautement démocratiques il existe une séparation entre la sphère religieuse et la sphère politique ce qui rend les débats, portant sur des questions relevant de l'espace public (au sens de Kant), soumis à la raison publique (au sens de Rawls)²⁹. En dehors des démocraties, l'espace public est peu efficace et ce faute de la répression et du manque des libertés qui limitent l'étendu et la nature des questions abordées; aussi, la raison publique, est souvent contrainte de ladite pénurie des libertés, des tabous, du non – dit etc.

Le résultat d'un tel contexte est la fréquence des injustices et de l'intolérance. Certains exemples sont illustratifs: l'injustice dont souffrent les minorités chiites (au Bahreïn, en Arabie Saoudite etc.) ou sunnites (en Iran), l'injustice dont souffre la femme dans les

29 Selon Rawls «L'important dans l'idéal de la raison publique est que les citoyens doivent conduire leurs discussions fondamentales à l'intérieur du cadre constitué par ce que chacun considère comme une conception politique de la justice qui est fondée sur des valeurs dont on peut raisonnablement espérer que les autres y souscriront». Rawls, J., *Libéralisme politique*, 1993, trad. C. Audier, Paris, PUF, 1997

pays du Golfe ou ailleurs, les conflits ethniques (la minorité musulmane des Rohingya, persécutée en Birmanie), les discriminations raciales (l'esclavagisme en Mauritanie), etc. Ainsi, dans un tel contexte la tolérance comme conception de respect ne peut pas se développer et cède la place à la tolérance permissive ou tout simplement à l'intolérance absolue (l'exemple de la Corée du nord). Un certain retour au sens étymologique paraît, dans certains contextes, comme inévitable : la tolérance comme endurance et patience.

Conclusion Générale

En guise de conclusion de ce travail de recherche, portant sur les limites de la tolérance chez Forst, nous pouvons dire qu'il nous a offert l'occasion de réfléchir sur un concept présentant des anormalités par rapport aux concepts classiques que la philosophie avait l'habitude d'y aborder. A titre d'illustration nous citerons deux d'entre elles. La première est le caractère multidimensionnel et composite du concept de la tolérance qui s'imbrique dans plusieurs domaines de recherche et invite une variété de connaissances (philosophique, sociologique, morale, éthique etc.).

La deuxième, qui à notre sens se veut la plus importante, est que ce concept est rattaché fonctionnellement à des problèmes et conflits qu'il est censé apaiser et résoudre momentanément ou d'une manière durable. Autrement dit, le concept peut s'apparenter ainsi, sous certains points de vues, à la sphère des valeurs, de la morale, des normes, qu'à la sphère de la gouvernance politique du moment que la tolérance était un outil et moyen pragmatique pour affaiblir les tensions conflictuelles.

Ainsi, nous étions devant un concept auquel, individus et Etats y font recours pour des raisons qui étaient, étrangeté, instables et changeantes dans des contextes historiques différenciés. La dynamique des contextes (au sens de Forst) avait, en permanence, changé le sens et le contenu sémantique de la tolérance. Néanmoins, malgré l'importance de ce concept et la noblesse de ses fins, sa viabilité a été toujours menacée : en fait, la tolérance a été menacée par son soi. Tolérer tout est synonyme de la tuerie de la tolérance qui se manifeste par l'abus et l'offensif des intolérants et peut conduire, le cas échéant, à l'anéantissement même de la tolérance.

Ceci prouve la nature spécifique du concept qui s'avère, toutes choses étant égales par ailleurs, comme autodestructeur. A priori, pour parer à ce paradoxe et protéger la tolérance contre l'agression des intolérants, il faut veiller à ce qu'elle soit définie dans des limites spécifiques. Dans ce contexte, s'est élaboré notre recherche qui s'est assignée comme problématique d'étudier la question de la limite de la tolérance chez Forst et qui nous a permis de dégager les conclusions suivantes.

La première est que le sens de la tolérance n'était pas unique dans le temps et dans l'espace. Ceci, conduisit Forst à préciser l'importance du **contexte** dans la détermination du sens qui se relate à la tolérance. Ainsi, l'auteur confirme que la bonne

compréhension du concept “tolérance” nécessite, prime abord, de le rattacher à six conditions : le contexte, l’objection, l’acceptation, les limites, le consentement et son caractère polysémique (comme une pratique et une attitude individuelle (ou, selon des justifications appropriées, une vertu). Egalement, Forst a remarqué qu’il existe quatre conceptions distinctes de la tolérance qui se rattachent à des objectifs socio – politiques et à des visions sociales appropriés et spécifiques (dans le temps et dans l’espace) : la tolérance comme permissivité, la tolérance comme coexistence, la tolérance comme respect et finalement la tolérance comme estime.

La deuxième conclusion est que, d’un point de vue historique, les limites de la tolérance étaient, souvent, déterminées d’une manière arbitraire. Ceci était le cas, comme l’affirmait Forst, de l’époque médiévale, où la tolérance s’apparentait beaucoup plus à la conception permissive et de coexistence qu’à celles de respect et d’estime. De ce fait, les limites tracées au “tolérable” étaient tributaires de la subjectivité du “tolérant” ainsi qu’au contexte dans lequel la tolérance est exercée.

Cette donne s’est changée progressivement suite à la constitutionnalisation des droits de l’homme et l’émergence des États séculiers qui ont permis de privatiser la religion et de primer et exalter la raison sur la croyance. Toutefois, si les conflits religieux, dans leur forme classique, ont perdu leur raison d’être, et se sont, par conséquent éclipsés, de nouveaux conflits sont émergés. Il s’agit là de conflits communautaires qui se sont produits dans le contexte du XXème siècle caractérisé par le flux migratoire qu’a subi l’Europe et qui avait comme conséquence une transformation sociale aboutissant à l’ébranlement de “l’Unité identitaire” de l’occident et leur convergence à la “pluralité identitaire” qui selon certains était menaçante.

Cette cassure de l’identité “comme unité”, faisant naissance – de et à – la multiculturalité et la différence, a abouti à une dynamique sociale non reconnue auparavant selon laquelle de nouveaux phénomènes se sont apparus à l’instar du terrorisme, fanatisme et radicalisme. Le questionnement sur les possibilités de coexistence communautaire devient de plus en plus nécessaire et la place de la tolérance se veut de plus en plus problématique. Alors, quelle tolérance devrait – on concevoir dans ce nouveau contexte ?

La réponse à cette question constitue la troisième conclusion de notre travail qui tourne autour de la thèse de Forst, qui a affirmé que dans le cadre des démocraties réflexives, c’est la tolérance comme conception de respect qui doit prévaloir. Sa stabilité dépend essentiellement des principes d’unanimité et de reconnaissance stipulant que chaque individu réclame et demande la tolérance du fait qu’il réclame pour soi les droits civiques, la liberté et la justice. Par conséquent, on doit être tolérant car réciproquement nous demandons aux autres de nous tolérer. Cette thèse trouve ses fondements philosophiques dans la position originelle de Rawls où le voile d’ignorance empêche les individus de connaître leurs sorts et selon lequel leurs choix seront d’être tolérants.

Toutefois, cette tolérance devrait être limitée dans ce contexte: *tolérer toutes les pratiques d’individus et de groupes à condition, qu’eux – mêmes, ne doivent pas nier les formes*

fondamentales de respect des autres et qu'ils n'appliquent pas, de manière illégitime, leurs points de vue éthiquement rejetables tout en franchissant ainsi la "frontière" séparant leurs points de vue éthiques légitimes et les normes générales acceptés par tous.

La quatrième conclusion de ce travail est que les limites de tolérance selon Forst sont fondées sur des hypothèses contestables et sujettes de scepticisme. Peut – on affirmer, par exemple, le principe d'unanimité dans le cadre des démocraties contemporaines ? Le théorème d'impossibilité d'Arrow l'infirmes. Par conséquent, en l'absence de ce principe, il serait difficile de penser que les limites de la tolérance sont stables et ne dépendent pas de l'arbitraire.

Egalement, Forst a été sélectif au niveau des conflits qui, selon lui, sont dignes de tolérance (religieux, éthiques, ethniques) tout en omettant les conflits économiques latents ou apparents soient – ils. Sans se demander si ladite omission était intentionnelle ou accidentelle, nous pouvons dire que le construit théorique de Forst ne répond nullement à ces questions et ce malgré que les crises sociales résultantes de tels conflits peuvent être plus sanglantes, dans certains contextes, que les conflits religieux (rappelons le rôle majeur qu'a joué la crise de 1929 dans la montée du Nazisme en Allemagne et le Fascisme en Italie).

La cinquième conclusion est que maints contextes sont éclipsés du domaine d'analyse théorique de l'auteur, tels que le contexte des démocraties naissantes ou émergentes. Aussi, Forst n'a pas mis l'accent sur les conflits internationaux qui avaient lieu ces dernières décennies comme la guerre injuste conduite par les USA contre l'Irak ou la persécution exercée sur les palestiniens par la communauté internationale (implicitement et explicitement). A priori, de tels problèmes ne peuvent plus être résolus par aucune sorte de tolérance possible. L'unique solution, que Forst a évité de dire ou prononcer, est de rebrousser chemin vers le sens premier de la tolérance comme endurance et patience.

Enfin, il ressort de tout ce qui a été avancé, que la tolérance n'a plus de sens ou d'effet en dehors d'un contexte où les individus, groupes, communautés et Etats, sont traités d'une manière juste. Finalement, c'est là où l'injustice se généralise que les conflits deviennent plus fréquents et que le rôle de la tolérance devient plus problématique.

Références Bibliographiques

Ouvrages

1. Bayle, P. (1992). *De la tolérance, commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus Christ "Contrains – les d'entrer"*, éd. M. Gros, Paris, Presses – Pocket, p 249
2. Bayle, P. *Philosophical Commentary on these Words of Jesus Christ, Compel Them to Come in*, ed. and tr. A. Godman Tannenbaum (New York et al.: Peter Lang, 1987), 147.
3. De Condorcet, N. (2014). *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des*

- décisions rendues à la pluralité des voix. Cambridge University Press.
4. De Coorebyter, V. (2015). *Apports et limites de la tolérance, Les @analyses du CRISP en ligne*, 4 novembre 2015, www.crisp.be.
 5. De Montaigne, M. E. (1836). *Essais* (Vol. 1). Firmin Didot Frères et C°.
 6. Denkova, L. (2001). *Genèse de la Tolérance de Platon à Benjamin Constant: Anthologie de textes* ; Choix et présentation par Lidia Denkova. UNESCO, p.4 DOI 10.3917/cite.013.0151
 7. El Manoubi Khaled (1987). *L'économie du Maghreb Arabe et l'accumulation du capital mondial*, Eds Dar Tubkhal Casablanka). Tome 1 (en arabe)
 8. Épictète, *Entretiens*, livre IV, texte établi et traduit par Joseph Souilhé avec la collaboration de Armand Jagu. Les Belles Lettres, Paris, 1965, p. 45 – 51.
 9. Forst, R. (2013). *Toleration in conflict: past and present*. Cambridge University Press.
 10. Hobbes T, *Traité de l'homme*, chap. XIV, traduction et commentaire par Paul – Marie Maurin © Albert Blanchard, Paris, 1974, p. 180 – 182
 11. Kant E, *Projet de paix perpétuelle*, texte intégral, notes et commentaires de J. – J. Barrière et C. Roche © Nathan, Paris, 1991, p. 26 – 37.
 12. Karl Popper (1979) *«la Société ouverte et ses ennemis»* tome 1, Editions du Seuil, 1979, p. 222
 13. Lévi – Strauss, C., & Charbonnier, G. (1969). *Entretiens avec Claude Lévi – Strauss*. Ed Union générale d'éditions (UGE), coll. 10/18, pp. 180 – 182
 14. Makaya, R. M. (2014). *Liberté et universalité dans la philosophie de Kant* (Doctoral dissertation, Université Paul Valéry – Montpellier III).
 15. Marie – Paule, M., Nicolaidou – Kyrianidou, V., Pérentidis, S. «*Désacralisation, pluralisme religieux et absolutisme Monothéiste*» textes collectés et publiés par UNESCO «Dire la tolérance» (1997). Disponible en ligne : unesdoc.unesco.org/images/0023/002326/232631f.pdf
 16. Nietzsche, F. (2012). *Par – delà le bien et le mal*. Le Livre de Poche.
 17. Rawls, J. (1971) *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.
 18. Rawls, J. (1993) *Libéralisme politique*, trad. Catherine. Audier, Paris, PUF, 1997
 19. Raymond, A., *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann – Lévy, 1965, p. 41.
 20. Sen, A., *Éthique et économique (et autres essais)*; traduit de l'anglais par Sophie Marnat, Paris, Presses universitaires de France (collection «Philosophie morale»), 1993, 364 pages.
 21. Spinoza, B. (1965). *Traité théologico – politique*, trad. Ch. Apphun, Paris, GF Flammarion.
 22. Taylor, C. *Philosophical Arguments*, Massachusetts, Harvard University Press, 1995, p. XII.
 23. Turchetti, M. (1999). Réforme et tolérance, un binôme polysémique. In *Tolérance et réforme(1999): éléments pour une généalogie du concept de tolérance*. Textes réunis par Nicolas Piqué et Ghislain Waterlot (pp. 9 – 29).

24. Unesco *La Tolérance, Essai d'anthologie*, Textes choisis et présentés par Zaghloul Morsy, UNESCO, 1993, p. 181.
25. Voltaire (1994 – 1995), *Le Dictionnaire philosophique*, Christiane Mervaud (dir.), Oxford, Voltaire foundation, 1994 – 1995 (2 volumes.)
26. Von Hayek, F. A. (2008). *Nouveaux essais de philosophie, de science politique, d'économie et d'histoire des idées*. Belles Lettres

Articles

27. Arrow, K. J. (1950). A difficulty in the concept of social welfare. *Journal of political economy*, 58(4), 328 – 346.
28. Böckenförde, E. W. (1991). The rise of the state as a process of secularization. *State, Society and Liberty. Studies in Political Theory and Constitutional Law*, 26 – 46.
29. Fistetti, F. «Le «Global Turn» entre philosophie et sciences sociales : le paradigme hybride du don», *Revue du MAUSS permanente*, 27 octobre 2010 [en ligne]. [http://www.journaldumauss.net/./?Le – Global – Turn – entre – philosophie](http://www.journaldumauss.net/./?Le-Global-Turn-entre-philosophie)
30. Fontana, B. (2008). «*Lâcher la bride*»: tolérance religieuse et liberté de conscience dans les Essais de Michel de Montaigne. *Cahiers philosophiques*, (2), 27 – 39.
31. Forst, R. (2001). Tolerance as a Virtue of Justice. *Philosophical Explorations*, 4(3), 193 – 206.
32. Gignac, J. L. (1997). Sur le multiculturalisme et la politique de la différence identitaire: Taylor, Walzer, Kymlicka. *Politique et sociétés*, 16(2), 31 – 65.
33. Habermas, J. «*De la tolérance religieuse aux droits culturels*», *Cités* 2003/1 (n° 13), p. 151 – 170.
34. Lacroix, J., & Pranchère, J. Y. (2012). Karl Marx Fut – il vraiment un opposant aux droits de l'homme? *Revue française de science politique*, 62(3), 433 – 451.
35. Le Coadic, R. (2005). Le multiculturalisme. In *Débats sur l'identité et le multiculturalisme: Actes du 11e colloque annuel du Réseau de suivi ethnologique et de prévention des conflits*, 2 – 8 octobre 2004, Rennes. (pp. 25 – 51). Institut d'ethnologie et d'anthropologie, Académie des sciences de Russie.
36. Saint – Girons, B. (2000). La tolérance est – elle une vertu?. *Études littéraires*, 32(1 – 2), 147 – 160.
37. Talbi, M. (1994). L'islam est – il tolérant? L'exemple du Maghreb médiéval en particulier: L'Islam pluriel. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 33, 37 – 55.
38. Vinsonneau, G. (2002). Le développement des notions de culture et d'identité: un itinéraire ambigu. *Carrefours de l'éducation*, (2), 2 – 20.

Webographie

39. Elkhouni, M (2018). *Tolérance et justice dans le monde arabe, hier et aujourd'hui*. papier présenté in The colloquium, 'Literature, democracy and transitional justice', held in Oxford 18 – 20 March 2018. Disponible en Audio sur le site: [https://podcasts.ox.ac.uk/tolerance – et – justice – dans – le – monde – arabe – hier – et – aujourd'hui](https://podcasts.ox.ac.uk/tolerance-et-justice-dans-le-monde-arabe-hier-et-aujourd'hui)
40. Guillemain, B. "Tolérance", *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 27 mars 2018. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/tolerance/>
41. Henri IV, roi de France (1598) Édit de Nantes (en faveur de ceux de la religion prétendue réformée) Avril, 1598. Une édition numérique réalisée par Nicole dufournaud Université de Nantes. Disponible en ligne sur le site : http://classiques.uqac.ca/classiques/henri_iv/henri_iv.html
42. Locke J (1686), *Lettre sur la tolérance et autres textes*. (Traduction française de Jean Le Clerc, 1710). Texte disponible au site : http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/lettre_sur_la_tolerance/lettre_sur_la_tolerance.html p.7
43. Rabaud de St. Étienne (1789), discours dont l'impression a été ordonné par l'Assemblée nationale pour être envoyée dans toutes les provinces du royaume : le 7 mars 1790. De l'Imprimerie de F. Brebion. Disponible en ligne au site : [http://lvhpog.e – monsite.com/medias/files/rabaut – 1789.pdf](http://lvhpog.e-monsite.com/medias/files/rabaut-1789.pdf).p(1)
44. Voltaire (1763) "*Traité sur la tolérance*" **Un texte du domaine public. Une édition libre**. ISBN—978 – 2 – 8247 – 1631 – 2 Bibebook www.bibebook.com. Disponible en version PDF sur le site : [www.bibebook.com/files/ebook/libre/V2/voltaire_ – _traite_sur_la_tolerance.pdf](http://www.bibebook.com/files/ebook/libre/V2/voltaire_-_traite_sur_la_tolerance.pdf)

Thèses et Mémoires

45. Guilbault L (2010) "*Tolérance Et Conscience Chez Pierre Bayle*", mémoire soutenu à L'université du Québec à Montréal

Dynamique associative, nouveaux mouvements sociaux et intégration sociopolitique des Haoussa du Cameroun

Par Ibrahim Mouiche*

Université de Yaoundé II

Email Address : ibrahimi99@yahoo.com

et

Raymond Mbebi Ndema

Université de Yaoundé II

Email Address: mbebiraymond@yahoo.fr

Résumé

Cette étude porte sur les Haoussa du sud – Cameroun ; et pour cause, contrairement à ceux de la partie septentrionale, notamment la région de l'Adamaoua où ils constituent une ossature numérique dans plusieurs départements et par conséquent éligibles à la politique d'équilibre régional, jusqu'à la libéralisation politique des années 1990, les Haoussa du sud – Cameroun s'intéressaient très peu à la sphère publique et politique, d'autant que les populations qui les accueillait dans leurs localités les considéraient comme des "étrangers". La démocratisation des années 1990 va constituer pour eux une opportunité politique ; dès lors, ils vont mettre sur pied le Ya – kamata et le Bakandamiya, deux nouveaux mouvements sociaux (NMS), pour essayer de sortir de la marginalité. Cette contribution vise à cerner cette mutation.

Mots – clé: Nouveaux mouvements sociaux, Haoussa, Bakandamiya, Ya – Kamata, démocratisation

Abstract

This study concerns the Hausa of southern Cameroon; and for good reason, unlike those in the northern part, notably the Adamaoua region where they constitute a digital framework in several departments and therefore eligible for the policy of regional balance, until the political liberalization of the 1990s, the Hausa of southern Cameroon showed very little interest in the public and political sphere, especially since the populations who welcomed them in their localities considered them as "foreigners". The democratization of the 1990s will constitute for them a political opportunity; therefore, they will set up the Ya – kamata and the Bakandamiya, two new social movements (NMS), to try to get out of marginality. This contribution aims to identify this mutation.

Keywords: New social movements, Hausa, Bakandamiya, Ya – Kamata, democratization

**Je remercie la Fondation Alexander von Humboldt qui m'a offert l'opportunité d'un séjour de recherche à Arnold – Bergstraesser – Institute (ABI) de l'Université de Freiburg et de finaliser ce papier rédigé au Cameroun avec mon jeune collègue MBebi Ndema.*

Introduction

Les Haoussa constituent une des ethnies les plus importantes de l'Afrique. Ils se répartissent surtout entre les territoires du Niger et du Nigéria, occupant en grande partie la région septentrionale de ce dernier pays ; mais on les retrouve également dans les zones et les villes du pourtour du Golfe de Guinée. Ils parlent une langue qui leur est propre, mais celle – ci sert également de parler véhiculaire à d'autres populations (Nicolas 1975 : 399). Entrés au Cameroun à la faveur du commerce de longue distance et du *djihad* d'Ousman dan Fodio, les Haoussa se sont d'abord installés dans la partie septentrionale avant de s'établir dans le sud du pays (Mizon, 1895 ; Boutinot, 1999 ; Adama 2004). Les commerçants haoussa étaient à la conquête des nouveaux marchés, ce qui a permis leur dissémination dans plusieurs localités du Cameroun où ils ont créé des "quartiers haoussa".

Cette étude porte sur les Haoussa du sud – Cameroun ; et pour cause, contrairement à ceux de la partie septentrionale du Cameroun, notamment la région de l'Adamaoua où ils constituent une ossature numérique dans plusieurs départements et par conséquent éligibles à la politique d'équilibre régional dont nous parlerons plus devant, jusqu'à la libéralisation politique des années 1990, les Haoussa du sud – Cameroun s'intéressaient très peu à la sphère publique et politique, d'autant que les populations qui les accueillaient dans leurs localités les considéraient comme des "étrangers". La démocratisation des années 1990 va constituer pour les Haoussa une opportunité politique pour mettre sur pied le Ya – kamata et le Bakandamiya, deux nouveaux mouvements sociaux (NMS)¹, pour assurer leur intégration socio – politique et économique².

Dans la perspective intégrationniste des NMS, nous nous proposons de montrer

- 1 Nous donnons ici au mouvement social, le sens que lui prête Guy Rocher, c'est – à – dire une organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper ses membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objets précis, généralement à connotation sociale. Ce qui caractérise un mouvement social, c'est qu'il est essentiellement revendicateur. Il cherche à faire reconnaître et à faire triompher des idées, des intérêts, des valeurs, etc. (Rocher, 1968 : 146 – 147). Les mouvements sociaux sont ici définis comme des organisations menant des activités stratégiques ayant pour objet l'entrée dans le système politique et des activités instrumentales de mobilisation d'ensembles sociaux ou d'individus (Lapeyronnie, 1988 : 593). Les NMS ne s'opposent pas au système politique établi, mais visent plutôt à l'intégrer, à participer à la gestion des affaires publiques. Il s'agit de voir comment un mouvement qui se veut au départ apolitique, en vient à se politiser au fil de son développement et de ses relations avec les instances étatiques (Erickson et Nosanchuk, 1990).
- 2 Si les deux mouvements s'adressent à tous les Haoussa du Cameroun, soulignons que le Ya – kamata est une création d'un Haoussa du Sud – Cameroun tandis que le Bakandamiya est plutôt l'œuvre d'un Haoussa de la partie septentrionale.

comment le Ya – kamata et le Bakandamiya, par leurs actions de mobilisation, de sensibilisation et de lobbying, ont contribué à l'inscription de la minorité haoussa dans la sphère publique et politique au Cameroun. Comment ces deux NMS assument – ils ce rôle avant – gardiste? Quels types de ressources mobilisent – t – ils et dans quels champs s'inscrivent leurs activités ? Dans quelle mesure ont – ils contribué à l'amélioration de la représentation politico – administrative des Haoussa dans le système politique camerounais ? Telles sont les interrogations qui structurent cette analyse qui innove du point de vue de la société étudiée : en effet, il existe très peu d'études de sciences sociales en général au Cameroun portant sur les Haoussa, et presque pas de science politique. Bien plus, contrairement aux NMS d'Amérique latine ou d'Europe de l'Ouest, ceux d'Afrique subsaharienne ne se sont pas encore vus consacrer une large production scientifique. Cette faiblesse est difficile à expliquer dans la mesure où cette partie du continent a longtemps été le lieu d'importantes formes de mobilisations sociales et politiques. Les mouvements sociaux dans des pays comme le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, le Tchad ou la Centrafrique ont été, lors de la libéralisation de leur vie politique, des acteurs de la résistance contre les gouvernements autoritaires. De plus, cette partie de l'Afrique connaît depuis environ deux décennies un développement remarquable de sa société civile et des groupes de pression (Eyenga, 2017 : 52 – 53).

Au plan méthodologique, nous avons fait recours à trois techniques de recherches, à savoir, les sources documentaires, les entretiens et l'observation participante. Les sources documentaires sont constituées des sources secondaires et primaires. Les sources secondaires sont des documents (ouvrages, articles de revue, thèses, mémoires, journaux, etc.) spécifiques sur les NMS et les Haoussa. Les sources primaires sont les documents rédigés par les Haoussa eux – mêmes, notamment ceux de Bakandamiya et Ya – kamata : statuts et règlements intérieurs de ces deux associations, décisions, procès – verbaux des réunions, des assemblées générales ou de leurs congrès respectifs, articles du journal *Bakandamiya Labari*, correspondances adressées aux autorités administratives, traditionnelles et religieuses, discours, doléances, pétitions et tracts. Nous avons ensuite mené des entretiens semi – directifs auprès d'élites haoussa, d'autorités administratives, politiques, traditionnelles, etc. dans quatre villes choisies comme sites d'observation eu égard à la forte concentration des Haoussa : Nkongsamba, Douala, Bafoussam, Maroua et Yaoundé, la capitale du Cameroun. Nous avons aussi pris part à quelques réunions et manifestations publiques organisées par le Bakandamiya et le Ya – kamata, à Nkongsamba, à Douala et à Yaoundé. De ces enquêtes, il apparaît clairement que les Haoussa du sud – Cameroun constituent un groupe minoritaire resté longtemps à la marge de la sphère publique et politique. Toutefois, cette communauté connaît des mutations, travaillées notamment par l'entrepreneuriat socio – économique, culturel et politique de Ya – kamata et de Bakandamiya.

1. Les Haoussa du sud – Cameroun: une migration *sui generis* et une autochtonie problématique

Peuple soudano – sahélien qui a essaimé aussi bien au Nord – Cameroun que dans la partie méridionale forestière de civilisation bantoue, les Haoussa présentent au Cameroun quelques traits qui font leur singularité : outre qu'ils constituent une minorité ethnique du fait de leur éparpillement qui les prédispose à un déficit démographique partout où ils sont établis dans le sud – Cameroun, ils sont aussi marqués par une migration *sui generis* au regard des thèses migrationnistes, une autochtonie problématique et une sous – scolarisation endémique. Il en a résulté une forte marginalisation politico – administrative.

1.1 Une migration *sui generis*

Schématiquement, l'on distingue les migrations anciennes et les migrations contemporaines. Sur cette base, Jean Loup Amselle dans la théorie du phénomène migratoire africain, lie les migrations modernes à une évolution économique qui favoriserait surtout le déplacement de main – d'œuvre ou d'éventuels travailleurs; par contre, "les migrations anciennes ou archaïques" s'opposeraient aux "migrations modernes" en ce qu'elles représentent plutôt un mouvement d'expansion ou de déplacement d'une société donnée pour des causes qui tiennent essentiellement aux caractéristiques mêmes de cette société (Amselle, 1976). Il s'agit toujours d'un flux "collectif" mais surtout "irréversible" (Domenach et Picouet, 1987 : 469 – 483). Ce mouvement peut être inévitable, forcé : catastrophes naturelles, processus écologiques... ou imposé : expulsions, réfugiés..., mais aussi parfois volontaire : rupture avec le milieu social d'origine, choix d'un mode de vie professionnel, culturel social différent. Il se solde toujours par la perte du statut d' "étrangers" et l'acquisition de celui d'autochtones. Raison pour laquelle, aujourd'hui, à en croire avec raison Hervé Domenach and Michel Picouet, des mouvements collectifs et irréversibles de cette ampleur ne peuvent plus avoir lieu, eu égard à la raréfaction des terres encore vierges et à la stabilité des frontières territoriales des Etats voire des communautés ethniques (Domenach et Picouet, 1987 : 469 – 483). En quoi la migration haoussa est – elle singulière?

L'installation des Haoussa au Cameroun est assez récente, beaucoup la situe à partir du XIX^e siècle (Boutinot, 1999 : 49 ; Adama, 2004 ; Mizon, 1895 : 349 – 350). C'est en cette période qu'une partie de ce peuple quitte définitivement sa région d'origine située entre le Bornou et le Niger, d'une part, la Bénoué et le Kebbi, d'autre part, pour s'établir dans des contrées assez éloignées. Cette migration qui se poursuit jusqu'au XX^e siècle est essentiellement liée aux besoins économiques. Au Cameroun, cette migration se déroule en deux étapes : l'étape du Nord et celle Sud. D'abord le Nord – Cameroun : la fixation

effective des Haoussa dans cette partie du territoire se fait surtout avec le flux migratoire provoqué par le *jihad* du grand réformateur peul, Ousmane Dan Fodio, au début du XIX^e siècle. S'il est vrai que "l'élément peul" est à l'avant – garde de ce mouvement, il n'en est pas moins vrai qu'il bénéficie de l'appui des masses haoussa et bornouane (Mane, 2012 : 247). Après 1809, de nombreux Haoussa viennent au nord – Cameroun en tant que mercenaires ou volontaires pour le *jihad*. D'autres y viennent en tant que prédicateurs et s'y établissent de façon permanente (Njeuma, 1974).

A partir de 1815, les conquérants musulmans se déploient sur toute l'étendue de l'Adamawa en suivant le cours des fleuves de la région. En 1848, un an après la mort d'Adama, l'Adamawa pouvait être considéré comme une région conquise. Les Haoussa se disséminent dans les *Lamidats* de Tibati, Banyo, Tignère et N'Gaoundéré où ils occupaient les fonctions de chef de quartier (*Sarkin Lango*), chef de marché (*Sarkin Kasua*) et chef de la communauté haoussa (*Sarkin Haoussawa*). Les colonies haoussa disséminées dans la région reçoivent entre 1870 et 1880 un supplément de population qui était arrivé en compagnie des visiteurs importants parmi lesquels se trouvait *Malam* Maoundé, chargé de superviser les affaires des émirats de l'Est, au sein de l'administration de Sokoto (Ouba, 1992). Les marchands haoussa, après l'étape du Nord, se disséminent dans les coins les plus reculés de la partie méridionale du Cameroun. Ils y vendaient des produits exotiques (pacotille, textile, savon, verroteries, chaussures, bijoux) dont certains étaient achetés dans les factoreries de la compagnie à charte, la *Royal Niger Compagny*, au bord de la Bénoué (Mane, 2007). En retour, ils achetaient des esclaves, de l'ivoire, et plus tard, de la noix de cola.

La présence des Haoussa au Cameroun résulte donc d'une migration ancienne, parce que précoloniale et coloniale en plus d'être irréversible³. Celle – ci s'inscrit dans le cadre de ce que Claude Tardits appelle "le commerce haoussa" qui atteint le sud Cameroun dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les marchands ambulants haoussa, qualifiés de "plus habiles commerçants de toute l'Afrique centrale" par l'administrateur des colonies françaises, L. Famechon, se disséminent dans le sud – Cameroun. Cette migration n'épouse cependant pas toute l'échelle ethnique haoussa, bien qu'elle soit plus importante dans le nord – Cameroun ; elle est surtout individuelle et essentiellement liée aux besoins économiques, remplissant par ces caractéristiques les contours des migrations contemporaines. C'est donc une migration singulière, un entre – deux entre migrations anciennes et migrations contemporaines. C'est cette singularité migratoire qui fait qu'il soit dénié aux Haoussa, notamment dans le Sud – Cameroun, le statut des "gens du pays", expression empruntée à Michel Bozon (1982 : 335 – 342) pour désigner les autochtones.

3 En réalité, les Haoussa qui vivent aujourd'hui au Cameroun sont de deux groupes : le premier est issu d'une très ancienne migration. Les descendants de cette première vague sont disséminés sur toute l'étendue du territoire national. Le deuxième groupe est constitué des personnes dont l'entrée au Cameroun est récente et qui gardent leur nationalité d'origine (Nigeria ou Niger).

1.2 Une autochtonie problématique dans le Sud – Cameroun

Intervenue avant et pendant la colonisation, la présence haoussa au Cameroun est matérialisée par l'existence dans de nombreux centres urbains de la partie méridionale du pays, des “quartiers haoussa”, lesquels, traduisent aussi la présence de l'islam en milieu forestier et chrétien. Ces quartiers constituent à la fois un condensé de la culture sahélo – islamique et un point de convergence avec la culture des peuples bantous de la forêt. Musulmans et non musulmans, nationaux et expatriés y cohabitent pacifiquement: ce sont de véritables carrefours des civilisations et des espaces de dialogue interreligieux⁴.

En langue haoussa, ces quartiers sont originellement appelés “*zango*” ou “*zongo*”, terme servant à désigner les constructions provisoires, les paillottes situées à la marge d'une ville, par opposition au terme “*birni*” qui désigne les habitations construites dans l'enceinte de la cité (Agier, 1983 : 57 ; Grégoire, 1990 : 40 ; Pellow, 2001 : 59 – 75). On les trouve dans toute la partie orientale de l'Afrique de l'Ouest: Niamey, Kumasi, Accra, Lomé, Cotonou, et les villes du Sud – Nigeria ont un tel quartier où s'agglomèrent les commerçants étrangers africains et les gens de passage. Ces lieux marginaux jalonnent les routes commerciales des Haoussa, routes anciennes partant du pays haoussa (Nord – Nigeria et Sud – Niger) pour aller vers la Côte, de Lagos (au Sud – Nigeria) jusqu'à Kumasi et Accra (Ghana)⁵. Dans certaines villes, ces groupements de commerçants étrangers ont pris des noms différents mais toujours empruntés à la langue haoussa, langue véhiculaire des réseaux marchands ; par exemple, “sansanné” (signifiant: campement) qui donna notamment le nom de Sansanné – Mango, ville du Nord – Togo, ou encore “Sabongari” (c'est – à – dire: nouvelle ville), qui donna “Sabo”, nom du quartier haoussa à Ibadan (Sud – Nigeria) (Agier, 1983 : 57)

Au Cameroun, l'expression “zango” reste méconnue des populations de la partie méridionale du pays qui usent plutôt celle de “quartier haoussa”. Cependant, ce terme est usité par les Haoussa eux – mêmes pour signifier “escale» ou “campement”, parce que dans la cosmogonie originelle de ce peuple, on a affaire à des migrations économiques avec la perspective de retour au “pays natal” devenu sommes toutes illusoire ; cette communauté commerçante est toutefois très instable du fait des déplacements ou des départs continuels de familles. Mais surtout, les “quartiers haoussa” ont toujours

4 Contrairement aux populations du Sud – Cameroun qui sont bantoues et semi – bantoues, les Haoussa appartiennent au groupe dit soudanais, à l'instar des populations du Nord – Cameroun ; c'est donc dire qu'il y a dans le Sud – Cameroun une forte différence entre les Haoussa et les populations trouvées sur place: elle est d'ordre vestimentaire, linguistique, économique et de civilisation. Les bantoues et semi – bantous sont agriculteurs tandis que les Haoussa sont des commerçants et se rattachent à l'Afrique occidentale sèche.

5 C'est au nord du Ghana, à Salaga, que les réseaux haoussa rejoignent, depuis l'époque précoloniale, l'aire d'influence commerciale des Dioula. Ceux – ci, originaires du Mali, sont les commerçants étrangers de l'Ouest de l'Afrique occidentale (Côte – d'Ivoire, Guinée, etc.) mais, à la différence des Haoussa (qui sont dispersés au Niger, en Haute – Volta, au Ghana, au Togo, au Bénin, au Nigeria et au Cameroun), ils n'ont pas de quartier particulier (Agier, 1983 : 57 – 59).

conservé le caractère de campements fixes sans autonomie politique de ses membres et ne peuvent donc être assimilés à des communautés villageoises. Cela explique pourquoi jusqu'à la libéralisation politique, les Haoussa bien que, établis, avant ou pendant la colonisation dans plusieurs localités du sud – Cameroun, ne s'étaient jamais préoccupés de la propriété foncière et de leur ancrage ethno – territorial. Seules les intéressaient les activités commerciales, situation qui n'est pas sans rappeler celle des pasteurs peul mbororo, lesquels, se préoccupaient des seuls pâturages pour faire paître leur bétail, du moins jusqu'à la restauration du multipartisme en 1990 (voir Mouiche, 2012 : chap.5 ; 2011 : 71 – 97). Comme conséquence, les Haoussa se sont retrouvés dans la plupart des localités du Sud – Cameroun en situation démographiquement minoritaire et considérés comme “étrangers” ou “allochtones” en défaut de territorialité par rapport aux groupes bantous et semi – bantous, primo – arrivants trouvés sur place. C'est une population qui connaît en outre une forte sous – scolarisation.

1.3 Une sous – scolarisation endémique

L'école, par l'éducation qu'elle transmet, a pour fonction de faire intérioriser aux individus les normes et les valeurs du milieu dans lequel ils vivent, en même temps qu'elle doit susciter chez l'enfant les qualités requises pour vivre dans la société. L'école est égalitaire dans la mesure où elle répartit les individus dans la structure sociale en fonction des compétences acquises. L'institution scolaire est donc, implicitement, au fondement de l'idéal méritocratique (voir Besnard et al : 1993). Chez les Haoussa pourtant, la carte scolaire est peu reluisante du fait de la priorité souvent donnée au petit commerce qui absorbe aussi bien les filles que les garçons, entravant sérieusement leur scolarisation. Un membre de la communauté haoussa, Ali Saliyou, éditorialiste du journal *Bakandamiya Labari*, en dresse le bilan dans le numéro 02 dudit journal, édité en 2006. Dans son éditorial en page 3 qui a pour titre, “**Halte à la sous – scolarisation chez le Haoussa**”, cet auteur reconnaît avec force que l'éducation est une exigence sociale, dès lors qu'elle confère à l'homme les aptitudes lui permettant non seulement de mieux s'intégrer dans son milieu, mais également de s'adapter partout où il est appelé à séjourner. Aussi peut – on raisonnablement admettre que l'objectif d'épanouissement de l'Homme est fortement tributaire de son éducation. En ce qui concerne précisément la communauté haoussa, il est de notoriété que celle – ci est confrontée entre autres, à un problème sérieux de sous – scolarisation. “C'est la raison pour laquelle Bakandamiya s'est donné pour priorité la recherche des voies et moyens pour éradiquer cette affreuse ‘tumeur’ dont l'omniprésence ne peut nous permettre d'envisager ni de manière réaliste, ni de manière objective, l'épanouissement de cette communauté”, affirmera – t – il.

Poursuivant son propos, Ali Saliyou souligne que pour mieux appréhender la situation et esquisser quelques axes de réflexion sur cet épineux problème de sous – scolarisation, les

Haoussa se sont appuyés sur des enquêtes réalisées dans les deux quartiers représentatifs de leur communauté. Il s'agit du quartier Briqueterie à Yaoundé qui est peuplé de 27360 habitants dont 66% (soit 18.060 de personnes en valeur absolue) vivent selon la culture haoussa, et du quartier Matounben Nkassa, à Foumban, peuplé de 1.069 habitants dont 90% (soit 962 personnes en valeur absolue) vivent selon la même culture. Dans ces quartiers, le niveau de scolarisation très bas des parents en général et des chefs de familles en particulier ainsi que l'insuffisance des moyens financiers sont les principales causes de la sous – scolarisation, telles que les relèvent les données des enquêtes. Ainsi, la pauvreté des chefs de famille dans une certaine mesure et leur manque de vision à long terme, amènent de plus en plus les femmes, survie oblige, à utiliser les enfants pour le petit commerce vernaculairement appelé “*talla*”.

Cette activité aujourd'hui ambiguë permet aux épouses de suppléer tant bien que mal au manque découlant de l'inactivité de ces chefs de famille. La conjonction de ces facteurs est à l'origine du taux d'abandon scolaire qui est généralement élevé dans la communauté haoussa (23% au quartier Matounben Nkassa par exemple, soit 85 enfants sur les 376 scolarisables de moins de 15 ans que compte ce quartier). Seulement, la pauvreté n'est pas une spécificité de la communauté haoussa. Il serait par conséquent trop facile de l'évoquer pour justifier cette sous – scolarisation, ou alors pour baisser les bras devant cette endémie. Comme l'on sait, pour des raisons d'ordre idéologique, religieux, voire culturel, il y a eu pendant longtemps, chez les Haoussa du Cameroun et d'ailleurs et plus largement parmi les populations musulmanes soudano – sahéliennes, ce que, Issa Hassan Khayar qualifie de “refus de l'école” occidentale (Khayar, 1976 ; voir Arditì, 2003 : 7 – 22 ; Meunier, 1995 : 617 – 63).

Cet auteur utilise cette expression pour caractériser le comportement des Maba du Ouaddaï, vis à vis de l'école française au début du XXème siècle, faisant référence au fait que dans cette région et de manière plus générale au Tchad et ailleurs, les populations musulmanes ont manifesté une profonde hostilité face à ce qu'elles percevaient comme une politique autoritaire d'assimilation culturelle car elles craignaient que leurs enfants ne deviennent des “infidèles” (*kuffar* sg. *kaffir*) et perdent ainsi leur identité (Khayar , 1976)⁶. Seulement, l'école française, officielle, prépare le citoyen à s'insérer dans la société moderne et à accéder au service de l'Etat tandis que l'école coranique assure surtout à partager un style de vie basé sur des principes religieux (Meunier, 1995 : 617). Il en a résulté comme conséquence de ce “refus de l'école”, une marginalisation politico – administrative des Haoussa.

6 Au rejet des Européens et de leur civilisation exprimé par les populations musulmanes, on oppose souvent l'acceptation de l'ordre colonial et particulièrement de l'école qui a caractérisé les sociétés segmentaires du groupe Sara, chrétien, et vivant dans la partie méridionale du Tchad. A l'octroi de l'indépendance en 1960 elles avaient par conséquent pu “investir” les sphères du pouvoir étatique grâce à leur connaissance du français et à leurs diplômes (Arditì, 2003 : 8 – 9).

1.4 La marginalisation politico – administrative des Haoussa du sud – Cameroun

Le Cameroun postcolonial cumule tous les inconvénients du partage et de la balkanisation arbitraires de l'Afrique aussi bien au plan géographique qu'historico – culturel : les pieds dans la forêt équatoriale dense, la tête dans le Sahel presque désertique, le tronc fait d'une immense zone de savane, tel est le Cameroun géographique dont la logique du ciselage échappe à l'observateur le plus averti. On dit, en partant du fait de cette diversité géographique, climatique et humaine, que le Cameroun est une "Afrique en miniature" ou encore la "synthèse de l'Afrique". Ces images sont justes et peut – être même renforcées par le fait que ce pays a connu une variété d'expériences coloniales : celle de l'Allemagne, de 1884 à 1914, puis celles de la France et de l'Angleterre de 1914 à 1960 ; de sorte qu'aux clivages ethno – culturels avec la coexistence de plus de deux cents groupes ethniques aux cultures souvent antagonistes, sont venus s'associer les clivages entre deux espaces héritiers de la culture coloniale anglaise et de la culture coloniale française (voir Collectif Changer le Cameroun, 1992 : 7).

Raison pour laquelle le thème de la représentation de toutes les ethnies du pays aux postes de direction de l'appareil d'Etat s'est toujours situé constamment au centre de notre vie politique. Le premier président camerounais, Ahmadou Ahidjo, emboitant en fait le pas au colonisateur français avait ainsi imaginé un principe, celui de l' "équilibre régional" pour juguler cette complexité ; celui – ci s'entend comme une politique de développement économique, social et culturel prônant la participation et la représentation effective de toutes les régions du Cameroun au sein des structures de l'Etat. Dans un contexte marqué par le culte de l'identification régionale et de la prévalence de la solidarité mécanique, il s'agit de produire "le soutien spécifique" au pouvoir central à travers la nomination du frère ou de la sœur d'ethnie ou de région dans le gouvernement et plus largement dans les hautes sphères de l'Etat.

Cette politique repose principalement sur une ingénierie de l'unité nationale fondée sur une arithmétique ethnique et une statistique des origines dont le but avoué est de favoriser l'intégration des différents groupes socio – culturels constitutifs de la nation camerounaise. Aussi, lorsque Ahmadou Ahidjo composait son gouvernement, il ne se préoccupait pas uniquement de veiller à ce que les représentations provinciales⁷ soient assurées, à ce que les grands équilibres géopolitiques soient respectés. "A l'intérieur de chaque province, il apparaît qu'il réalisait simultanément un microdosage qui assurait la représentation départementale, microdosage qui se superposait aux macro équilibres" géopolitiques et permettait de mieux chevaucher les réalités sociopolitiques que sont les ethnies, nous dit si bien Pierre Flambeau Ngayap (1983 : 80 – 83) ; ce que Jean – François Bayart qualifié à juste titre, de "processus moléculaire de l'assimilation réciproque"

7 Avec le processus actuel de décentralisation, les provinces ont été érigées en régions en 2008.

opéré de février 1958 à novembre 1982 par le régime Ahidjo ; ces décennies ayant vu l'émergence d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale (Bayart, 1985 : 193). Le "Renouveau" prôné par le président Paul Biya qui prend les commandes en 1982 ne sera pas une rupture eu égard à cet héritage.

Seulement, dans la perspective de l'inclusion sociale, la politique d'"équilibre régional" n'a toujours été qu'un artifice à la gloire des groupes dominants, brillant par la marginalisation voire l'exclusion des minorités ethniques. Les études empiriques tirées des trajectoires politiques locales en attestent la preuve (voir Mouiche, 2012) ; il s'est toujours agi de s'assurer de la stabilité plus que l'exigence de démocratie en veillant à la représentation des principales ethnies dans les effectifs retenus (Monga 2000 : 725), sans que l'on ne sût pour autant la clef de répartition utilisée à cet effet⁸. Cette marginalisation est encore plus forte pour les minorités sans véritable ancrage ethno – territorial à l'instar des Haoussa du Sud – Cameroun.

Sous le régime du président Ahidjo (1958 – 1982), les Haoussa du sud comme du nord n'étaient pas du tout représentés au gouvernement, ni dans les différentes assemblées parlementaires de l'État fédéral et du Cameroun uni. La situation était encore plus grave pour ceux du sud dont en comptait très peu dans la haute administration publique⁹. Au plan local et dans la même foulée, seuls quelques noms apparaissent comme conseillers municipaux ou adjoints au maire. C'est le cas d'Ousmanou Zaranda, conseiller municipal dans les années 1960 à Douala ; Bala Ibrahim, conseiller municipal à Édéa en 1961. Ce dernier deviendra premier adjoint au maire d'Édéa de 1975 à 1982. Au sein du parti unique, l'UC puis l'UNC, dont Ahidjo était le président national, les Haoussa du sud – Cameroun n'ont pas occupé de postes stratégiques au niveau national. Au niveau local, quelques postes de responsabilité, à l'instar de Tanko Hassan qui a été président départemental de l'UC du Wouri à Douala, de 1958 à 1966, puis de l'UNC de 1966 à 1984.

Si l'on s'en tient à ces positions de pouvoir, on constate que le régime Ahidjo qui avait pourtant pour leitmotiv l'unité nationale ne s'était pas beaucoup préoccupé de l'insertion politico – administrative des Haoussa. Peut – on y voir une conséquence de leur sous – scolarisation, de leur "refus" de l'école et leur affection pour le commerce? L'on sait et nous l'avons souligné plus haut comment l'école occidentale prépare le citoyen à s'insérer dans la société moderne et à accéder au service de l'Etat. Toujours est – il

8 Néanmoins, sur le plan local, le parti unique exerçait une certaine fonction de protection et d'intégration de certains groupes autochtones minoritaires, en leur octroyant prioritairement des positions fortes de pouvoir comme maires ou députés dans leurs localités respectives (voir Mouiche 2012 : 7).

9 Le plus connu est Soulemane Danbala, premier administrateur civil Haoussa, diplômé de l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature (ENAM) dans les années 1970 et affecté aux services du Premier Ministre. Il a été tour à tour nommé à la direction du budget du ministère de la santé publique, directeur de l'Hôpital de Garoua et enfin, directeur des ressources humaines de la Régie nationale des chemins de fer (Regifercam) où il prend sa retraite en 1998.

qu'un vent nouveau souffle quelque peu en faveur des Haoussa quand le président Biya prend le pouvoir en 1982. Dès 1983, il leur ouvre les portes du gouvernement avec la nomination d'un Haoussa du Nord – Cameroun, Abdoulaye Babalé au poste de ministre de l'urbanisme et de l'habitat (1983 – 1986) ; ce dernier sera par la suite nommé ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (1986 – 1988) puis ministre de l'enseignement supérieur, de l'informatique et de recherche scientifique de 1988 à 1990. Aux municipales de 1987, El Hadj Tanko Hamadou, deviendra maire à Bonabéri dans la ville de Douala, capitale économique du Cameroun; il y restera jusqu'aux premières municipales pluralistes de 1996. 1988, un autre Haoussa du Sud – Cameroun entre à l'Assemblée nationale, en la personne d'El Hadj Garba Aoudou, également membre du Comité central et commissaire aux comptes du RDPC, parti unique. C'est un saut qualitatif pour tous les Haoussa du Cameroun qui connaissent ainsi pour la première fois une représentation au parlement. Ces jalons posés sous le "Renouveau" prôné par le président Biya déjà fort appréciables, restaient à consolider. Le contexte de libéralisation politique va offrir aux Haoussa une opportunité de mettre sur pied le Bakandamiya et le Ya – kamata, pour mieux asseoir leur visibilité dans la sphère publique et de renforcer leur position politico – administrative.

2. Démocratisation et création des NMS haoussa : le Bakandamiya et le Ya – Kamata

Avec plus de deux cents groupes ethniques aux rapports souvent antagonistes couplés du clivage Anglophones – Francophones, le Cameroun était à l'indépendance en quête d'unité nationale. Dans cette perspective, les activités des mouvements sociaux furent interdites et qualifiées de subversives pendant les trois premières décennies d'indépendance, au motif "qu'elles alimentaient les tensions sociales et les velléités séparatistes au sein du nouvel Etat". La libéralisation politique des années 1990 va toutefois favoriser l'entrée des mouvements sociaux dans le champ politique camerounais ; la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association, notamment, va largement contribuer à "libérer les énergies ethniques" et à redynamiser les mouvements sociaux (Sindjoun, 2002 : 212). La naissance, la floraison et l'effervescence des mouvements tels que le Laakam des Bamiléké, la Dynamique Culturelle Kirdi, l'Essingang des Béti, l'Association Culturelle Guiziga, le MBOSCUA des Mbororo, et bien sûr, le Bakandamiya et le Ya – Kamata des Haoussa, en sont une expression.

2.1 Le Bakandamiya et le Ya – Kamata : deux associations aux objectifs communs

Le Ya – kamata est né en 1991 à Nkongsamba, département du Mounjo dans la région du Littoral. Suivant ses statuts adoptés le 16 février 2007, cette association a pour objectifs de renforcer l'unité entre les Haoussa afin de développer leurs liens de solidarité, d'entente et de fraternité ; lutter contre l'analphabétisme et la sous – scolarisation au sein de la communauté haoussa ; créer et développer une chaîne de solidarité et d'entraide entre ses membres ; développer un cadre et des mécanismes

efficaces pour éradiquer la pauvreté ; faire de la femme une actrice du développement ; encourager les jeunes à plus d'ardeur au travail ; développer les relations de coopération avec les associations ou organes partageant les mêmes objectifs ; promouvoir la culture de ses membres et l'attachement aux us et coutumes ancestrales.

Aladji Babanya a été le tout premier président de ce mouvement. Ce dernier est un natif de Nkongsamba, gardien de prison retraité et opérateur du secteur de l'éducation en tant que promoteur du Collège Polyvalent de Melong II. En 2003, il passe le témoin à El Hadj Oumarou, natif aussi de Nkongsamba, grand entrepreneur économique et surtout un apparatchik du parti au pouvoir, le RDPC¹⁰.

Le Bakandamiya est l'« Association Camerounaise pour la Promotion de la Culture Haoussa dans la voie de l'Excellence » ayant pour siège Yaoundé, capitale du Cameroun ; créé le 24 juillet 2002 dans la même ville, il a pour devise « Unité – Solidarité – Développement » et selon les Statuts du 9 avril 2006, Bakandamiya a pour objectifs de réaliser l'unité constructive de tous les Haoussa du Cameroun afin de renforcer leurs liens de solidarité et d'entente ; de sauvegarder et de promouvoir le développement de la culture haoussa ; de lutter contre la sous – scolarisation endémique au sein de la communauté haoussa ; de susciter, encourager et développer les relations de coopération avec les associations partageant les mêmes idéaux. Ali Salihou, son président fondateur, est cadre au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Selon ce dernier, dans son éditorial au journal *Bakandamiya Labari* no 01, 2005.

« Bakandamiya s'est donnée pour ambition de contribuer à sa manière, à l'immense œuvre de développement du Cameroun, sagement conduite par Son Excellence Paul Biya et qui requiert à tous les niveaux la participation des filles et fils de notre pays en général et celle de la communauté haoussa en particulier. Conscients de ce que les mécanismes qui conduisent à ce développement sont complexes, nous sommes enclins à penser – et même persuadés –, que l'apport des personnes physiques ou morales en terme de réalisations ayant un impact positif direct ou indirect sur la cité est un passage obligé. C'est dans cette perspective que nous avons créé l'association Bakandamiya dont la finalité est d'amener tous les Haoussa à adopter à terme un comportement propre à la production de la richesse nationale considérée ici au sens large.

Bakandamiya signifie littéralement la perfection. Notre choix a été porté sur ce terme en vue de mettre en relief le souci de mobiliser les énergies les plus positives, selon une approche de pilotage par les résultats pour

10 El Hadj Oumarou est le coordonnateur national du Bureau Général des Frets Terrestres (BGFT) qui gère le corridor international Douala (Cameroun) – Bangui (RCA) – Djamena (Tchad) ; il est président de la section RDPC Mounjo – Nord, membre du Comité Central du RDPC et maire de Nkongsamba 1er.

relever un triple défi. Notamment, conduire l'action de désenclavement éducatif, de sauvegarde de notre culture et de lutte contre la paupérisation de la communauté haoussa. Il s'agit en somme d'une démarche en quête permanente de perfection. Le triptyque définissant les objectifs de cette association tel qu'il apparaît dans l'article 4 de ses statuts et règlement intérieur nous semble suffisamment assez édifiant à ce sujet".

Au regard de leurs objectifs respectifs, il apparaît clairement que ces deux NMS affichent les mêmes ambitions ; ce qui les distingue se ramène à des nuances, à des stratégies différentes, ou à une question d'accent. Ce faisant, étant concurrents et non complémentaires, le Bakandamiya et Ya – *kamata* divisent les membres de la communauté haoussa partagés entre deux organisations, qui cherchent l'une et l'autre, à gagner leur adhésion et qui revendiquent chacune le droit à représenter légitimement le groupe.

2.2 L'entrepreneuriat socio – économique, culturel et politique des NMS haoussa

Participer suppose une capacité de comprendre l'univers politique, inséparable d'un sentiment plus ou moins vif d'être compétent au sens plein du mot, c'est – à – dire socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos ou même à modifier le cours (Bourdieu, 1979 : 466). Plus le statut socio – économique d'un groupe est élevé, plus grandes sont les chances qu'il s'intéresse et s'engage dans la vie politique¹¹. Cette perspective a fait l'objet de plusieurs travaux qui identifient un lien entre le statut socio – économique, la présence d'associations au sein d'un groupe et sa propension à participer à la vie politique au sein de la société (Arcand, 2003 : 20). Une bonne participation politique des minoritaires requiert donc un niveau élevé d'instruction et d'éducation pour comprendre le fonctionnement du champ politique, du système électoral, des partis politiques, des institutions politiques, etc. (Ruedin, 2009 : 338). Bien plus, la hiérarchie sociale se calquant sur la hiérarchie scolaire dans nos sociétés contemporaines, les titres délivrés par l'école définissent une place particulière dans la société et le passage par les grandes écoles est la voie d'accès aux postes les plus prestigieux (Jourdain et Naulin, 2011 : 48). Sur cette base, les Haoussa ont puisé dans le nouveau contexte de la libéralisation politique les ressources nécessaires pour créer le Ya – *kamata* et le Bakandamiya dans l'optique de booster leur intégration sociopolitique. L'expression associative apparaissait alors comme un début de solution au problème de la marginalisation dont ils sont victimes. Les actions engagées à cet effet s'inscrivent sur le triple plan culturel, socio – économique et politique.

11 Le statut socio – économique peut être défini comme les niveaux d'instruction et de revenu des individus. Il explique l'intégration sociopolitique différentielle des minorités ethniques, structure les choix politiques des individus et donne un sens à leurs manières de penser, de percevoir et d'agir (Geber, 2006 : 67).

2.2.1 L'entreprenariat socio – économique du Ya – Kamata et de Bakandamiya

Prenant acte de leur sous – scolarisation dont nous avons parlé plus haut, voire leur “refus de l'école”, le Ya – kamata encourage l'éducation et l'instruction des Haoussa. Cela passe par l'acquisition des connaissances, des qualifications et des diplômes indispensables à toute insertion socioprofessionnelle. Pour y parvenir, les dirigeants de Ya – kamata priment chaque année les meilleurs élèves et étudiants haoussa. Cette prime consiste en l'octroi du matériel scolaire et/ou d'une contribution financière pour le paiement des frais de scolarité¹². El Hadj Oumarou explique le bien – fondé de cette opération :

“Notre engagement dans le domaine scolaire consiste à construire les gratte – ciels dans la tête des jeunes Haoussa afin qu'ils soient les acteurs du développement de notre communauté et de notre pays. La tendance était autrefois à l'abandon des salles de classes pour la rue. Aujourd'hui, notre défi majeur est d'encourager ces jeunes à aller le plus loin possible dans l'acquisition des connaissances, ce qui leur permettra de transformer la société.”¹³

Pour promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des Haoussa, le Ya – kamata encourage les jeunes diplômés à présenter les concours d'entrée dans les grandes écoles de l'État donnant accès direct à la fonction publique. Dans le but de faciliter l'admission des Haoussa à ces écoles, le mouvement organise les cours de préparation et une aide financière est accordée aux candidats pour supporter les frais de concours. Le Ya – Kamata joue aussi un rôle d'entregent auprès des structures parapubliques et privées pour des possibilités d'accès à l'emploi des Haoussa. On l'a vu avec Elections Cameroon (ELECAM), la structure en charge des élections au Cameroun, où ce mouvement avait plaidé auprès du directeur général des élections, qui était jusqu'en 2017 un Haoussa¹⁴, pour obtenir le recrutement d'un grand nombre des membres de la communauté. Le mouvement offre par ailleurs les opportunités d'auto – emploi aux femmes non scolarisées, ce, par leur formation en informatique, couture, coiffure et tatouages. Les centres de formation à cet effet fonctionnent à Nkongsamba et à Bafoussam.

De son côté, Bakandamiya affiche un bilan en termes de réalisations socio – économiques fort diverses et variées. Nous pouvons citer la construction des écoles

12 Par exemple, en 2007, le Ya – Kamata a récompensé 850 élèves et 24 étudiants à Nkongsamba. Cette action s'est poursuivie dans les villes de Batouri où 213 élèves méritants ont été récompensés ; de Tibati où 400 élèves ont pu bénéficier d'une prise en charge en manuels scolaires ; à Eséka, ce sont 70 élèves et étudiants qui ont bénéficié des bourses scolaires.

13 Extrait du discours d'El Hadj Oumarou au Congrès de Ya – kamata à Nkongsamba, avril 2011.

14 Mohaman Sani Tanimou de 2008 à 2015, puis Abdoulaye Babalé en fonction depuis 2015.

primaires ou coraniques ou des salles de classe, l'octroi des primes, bourses scolaires et académiques aux jeunes haoussa ; l'équipement des écoles existantes en tables – bancs, la prise en charge des enseignants ; la mise à disposition des fournitures scolaires pour appuyer la scolarité de la jeune fille haoussa; le soutien financier aux jeunes qualifiés pour le lancement des activités génératrices de revenus, la création d'activités génératrices de revenus, les tontines et les autres activités à caractère social, l'appui aux initiatives locales de développement. Notons aussi la sensibilisation sur le VIH – SIDA, le don des machines à coudre aux femmes, la construction d'un centre multimédia à Bafoussam pour la formation des Haoussa en informatique, etc. (voir journal *Bakandamiya Labari* no 01, 2005, p. 5). Dans la perspective de l'autochtonie qui reste un capital socio – politique, Bakandamiya exhorte les Haoussa d'une part à supprimer dans leur vocabulaire l'expression «*Zango*» qui signifie «escale» et d'autre part, à appeler chaque zone de regroupement par son nom de quartier. C'est une stratégie pour asseoir leur ancrage ethno – territorial pour ne plus être perçus comme des «étrangers en défaut de territorialité» ou des citoyens de seconde zone dans le sud – Cameroun¹⁵.

2.2.2 L'entreprenariat culturel de Ya – Kamata et de Bakandamiya

Selon Tove et Michelle Gazzola, le capital culturel se réfère aux symboles, idées, goûts et préférences qui peuvent stratégiquement être utilisés comme ressources dans une action collective. Ces outils stratégiques intègrent les attitudes et prédispositions à agir, penser ou se sentir dans une situation particulière (Tove et Gazzola 2006 : 28 – 30). En fait, les pratiques culturelles confèrent des «profits de distinction» (Jourdain et Naulin 2011 : 67). La culture assure la cohésion entre les membres d'une même communauté et renforce les sentiments de solidarité et d'appartenance à un groupe spécifique (Rocher, 1992 : 110 – 116).

Le Ya – Kamata et le Bakandamiya œuvrent pour la sauvegarde et la promotion de la culture haoussa. Ces deux associations exhortent les membres de leur communauté à s'approprier les us et coutumes ancestraux haoussa, à savoir, les rites de naissance, d'initiation des hommes et femmes adultes, de mariage et des funérailles ; à se rapprocher des gardiens de la tradition pour encadrer le déroulement desdits rites selon les règles coutumières. Elles entendent aussi promouvoir et vulgariser la langue haoussa au sein de leur communauté. En effet, le constat a été établi par les Haoussa eux – mêmes que leurs jeunes abandonnent de plus en plus leur langue au profit du français ou de

15 Du point de vue de l'idéologie populaire, les autochtones ou les primo – arrivants sont perçus comme des gens authentiques car leur appartenance locale et leur identité sociale ne font aucun doute. La qualité d'autochtone ouvre droit à la préséance car elle exprime une valeur cardinale, c'est – à – dire du capital symbolique qui, convenablement accumulé et politiquement mis en scène, permettra de légitimer l'autorité de certains acteurs ainsi que la qualité de leur action ou encore l'essentialisme des actes posés par eux (Bouju, 2000 : 147). Les questions de préséance dans l'allocation des postes politico – administratifs sont d'une importance capitale en politique locale.

l'anglais. Pour contrer la déperdition de la culture haoussa du fait de la mondialisation et des interactions culturelles, ces NMS encouragent l'usage du haoussa en famille et l'inscription des enfants à l'école coranique afin que ceux – ci s'imprègnent très tôt des valeurs et préceptes de l'islam. Issa, un agent de l'État et membre de Ya – kamata témoigne :

«Nous encourageons nos jeunes à être en phase avec la culture haoussa. Il n'est pas question de s'en éloigner ou alors de l'abandonner. Nous devons suivre les pas de nos parents qui eux – mêmes ont fait pareil et ce depuis des générations. Nous ne pouvons pas être forts avec la culture des autres. C'est par ses propres racines qu'un arbre se développe. La pratique valant mieux que la leçon, la langue de travail dans le Ya – kamata est le hausa. C'est dans la logique de la pérennisation de notre culture que nous soutenons matériellement et financièrement toutes initiatives allant dans ce sens»¹⁶.

Le Ya – kamata et le Bakandamiya veillent aussi à la promotion et à la sauvegarde de l'identité musicale et artistique haoussa. Ils le font en organisant des concerts de musique lors des événements ouverts au grand public et aux autorités. Pendant leurs assemblées générales ou congrès respectifs, ces deux associations procèdent à l'exposition des richesses culturelles haoussa dans les domaines aussi divers que variés tels que la danse, la cuisine, l'habillement et l'architecture. Cet entreprenariat musical et artistique participe d'une stratégie de marketing pour une reconnaissance populaire et surtout la visibilité du groupe dans l'espace public. Les entrepreneurs haoussa s'investissent grandement dans ce secteur en ayant à l'esprit que la musique traverse les frontières et possède une grande capacité de sensibilisation.

Compte tenu de la multiplication des chaînes audiovisuelles et radio privées liées à la libéralisation politique, ces leaders entendent exploiter ce moyen moderne pour mieux diffuser leurs messages et vendre leur image au sein du public. Malgré la variété musicale du pays qui semble être un obstacle à leur action, les dirigeants de Ya – kamata et de Bakandamiya ont su capitaliser les opportunités qui leur ont été offertes en étendant leur contribution à divers artistes du pays. Pour gagner en importance, les Haoussa ne se limitent pas seulement au domaine culturel. Leur mouvement a aussi pour objectif de promouvoir l'intégration politico – administrative des membres de la communauté.

16 Entretien réalisé à Nkongsamba, 5 avril 2011.

2.2.3 L'entrepreneuriat politique de Ya – Kamata et de Bakandamiya

Avec la démocratisation, les Haoussa ont compris que, puisqu'ils constituent une minorité ethnique, il y a des avantages stratégiques à forger des associations pour surmonter leur marginalisation et améliorer leur représentation politico – administrative. Certes, si l'on s'en tient à leurs statuts et règlements intérieurs, le Ya – kamata et le Bakandamiya sont des associations apolitiques poursuivant des objectifs socio – culturels et économiques ; cependant l'enjeu véritable des NMS reste la connexion aux réseaux formels et informels du pouvoir en place. Le caractère culturel masque leur authentique identité : un mouvement de mobilisation ethno – politique. Le culturel sert donc de paravent et de prétexte pour les acteurs qui sont majoritairement des investisseurs identitaires et politiques. Le politique se cache derrière le culturel et le social (Bigombe, 1999 : 250 ; Buechler, 1995 : 451). Le Ya – kamata et le Bakandamiya n'échappent pas à cette logique. Suivons Aladji Babanya Abdou, ancien président de Ya – kamata :

“Au départ, il était question pour le Ya – kamata de promouvoir la culture haoussa et le développement socio – économique de notre communauté. C'était pour nous un moyen de raffermir nos liens, de conscientiser les jeunes, de les encourager d'aller à l'école et mettre fin à la délinquance juvénile. Il n'était pas question de faire la politique comme on le voit depuis qu'El Hadj Oumarou a pris les commandes de Ya – Kamata. Il a beaucoup transformé l'association qui est désormais en avant – garde de la défense et de la promotion des intérêts des Haoussa au Cameroun et dans le monde”¹⁷.

Les leaders de ce mouvement expliquent aux membres de leur communauté l'importance de la participation politique conventionnelle, laquelle, contribue au maintien de la paix. Ils insistent sur l'établissement des actes de naissance, de la carte nationale d'identité et de la carte électorale qui permet de prendre part aux élections, comme électeurs et candidats. La sensibilisation est plus marquée chez la femme haoussa fortement portée par l'apathie politique. Pour susciter leur éveil politique, il est demandé à leurs époux de les encourager à prendre part aux activités politiques. Un accent est mis sur les concepts de genre et de parité qui leur accordent les mêmes droits que les hommes.

Le Ya – kamata s'attèle aussi à la formation politique des Haoussa. Il les imprègne des valeurs démocratiques, des lois, règlements et institutions qui organisent la société¹⁸. Comme les principaux responsables du mouvement militent dans le RDPC, parti au

17 Entretien réalisé à Nkongsamba, 20 mars 2011.

18 Ya – kamata a organisé en 2011 plusieurs séminaires de formation dans plusieurs localités du Cameroun pour initier les Haoussa à la pratique du vote.

pouvoir, ceux – ci sensibilisent les Haoussa sur les textes de base dudit parti, les informent des décisions prises par les instances centrales non sans leur donner des consignes de vote en faveur dudit parti en période électorale. Les dirigeants du Ya – kamata sont en fait les relais de l'action politique du RDPC auprès de leurs populations. Par exemple, au congrès de Ya – kamata en 2011, El Hadj Oumarou, le président du Ya – kamata a réaffirmé son soutien au RDPC du président Biya en invitant les Haoussa à le suivre dans cette voie :

“Nous demandons aux populations de s’inscrire massivement sur les listes électorales et de voter pour celui qui œuvre pour l’émergence du Cameroun, et non pour les prophètes de malheur. Vous le savez, le Cameroun est un pays béni ! On a intérêt à continuer dans cette voie tracée par le chef de l’État qui est celle de la paix, de la stabilité et de la sérénité. Il faut également que nous retrouvions nos manches et apporter de l’aide à ceux qui nous gouverne afin qu’ils aient plus de lucidité pour créer les d’emploi et lutter contre le chômage”¹⁹.

Comme les Haoussa sont minoritaires partout où ils sont installés au Cameroun, pour se doter d’un capital politique considérable, les dirigeants de Ya – kamata œuvrent pour la constitution d’un vote communautaire haoussa homogène et stable, soutenant le RDPC. On l’a vu lors des élections présidentielles de 2004 et 2011. Aux élections municipales de 2013, le Ya – kamata avait mobilisé la communauté haoussa de Nkongsamba I^{er} afin que celle – ci vote en faveur du RDPC qui avait investi El Hadj Oumarou comme tête de liste dans cette commune.

Bakandamiya, de son côté, à l’instar de Ya – kamata, encourage les Haoussa à la participation électorale et à la participation de ceux – ci à la fête nationale du 20 mai dans plusieurs localités du Cameroun ; en cas de besoin, il organise la visite aux autorités administratives et prend part aux grandes marches de soutien au chef de l’Etat Paul Biya. Son président, Ali Salihou, invite les Haoussa à militer dans le RPDC et à voter pour ce parti lors des échéances électorales. On l’a vu lors des élections présidentielles de 2004 et 2011 ou ce mouvement avait adressé un appel à candidature et des motions de soutiens au président Paul Biya, le président national du RDPC.

La libéralisation politique au Cameroun comme plus largement en Afrique, loin d’être synonyme de *statu quo*, s’est au contraire accompagnée de restructurations importantes, observables dans le nouveau profil des entrepreneurs des minorités ethniques et dans la manière dont ceux – ci ont dû redéfinir leur rôle face aux nouveaux enjeux politiques. Dans une logique de partage de pouvoir et de clientélisme, ceux – ci apparaissent comme des sortes de “grands électeurs informels” (Bouju, 2000 : 143 – 163), préférant s’allier au

19 Congrès de Ya – kamata, avril 2011.

parti au pouvoir, le pouvoir central constituant la meilleure garantie pour défendre leurs intérêts, notamment politico – administratifs. Car, en vérité, les minorités ethniques ne peuvent pas facilement former un parti politique avec l'assurance de remporter les élections. Pour contourner cet obstacle, elles s'apparentent à un parti politique, le plus souvent dominant dans leur localité, dans la perspective de bénéficier de l'assimilation structurelle de ce dernier (Leslie, 1969 : 420 – 421). Les travaux de recherche conduits par Rea Andrea font état de ce que les électeurs issus des minorités ethniques influencent considérablement les résultats des élections. Ils montrent qu'il existe un lien entre l'origine ethnique et la préférence pour un parti politique (Rea et al., 2010). L'identité partisane des minorités ethniques est ainsi façonnée par les NMS dans leurs stratégies d'intégration politique.

C'est le lieu de rappeler que le contexte du multipartisme et de la démocratisation offre une grande opportunité aux entrepreneurs politiques haoussa : en effet, la libéralisation politique des années 1990 au Cameroun s'est singularisée par une réforme constitutionnelle qui institue un Etat unitaire décentralisé, reconnaît les droits des autochtones et protège les minorités. Cette garantie des droits des minorités et des populations autochtones figure explicitement dans le préambule de la constitution. En plus, dans le titre X consacré aux collectivités territoriales décentralisées, l'article 57 (2) dispose en effet que le Conseil régional qui est l'organe délibérant de la région "doit refléter les différentes composantes sociologiques de la région". Avant cette réforme constitutionnelle, les lois portant organisation des élections municipales et législatives votées dans les années 1990 avaient déjà institué cette exigence de respect des "différentes composantes sociologiques" dans les circonscriptions électorales: l'article 5 (4) de la loi no 91/020 du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale et l'article 3 (2) de la loi no 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élections des conseillers municipaux²⁰. Cette notion de "composantes sociologiques" se ramène essentiellement aux "différentes composantes ethniques de la population".

3. L'activisme du Ya – Kamata et de Bakandamiya et l'intégration sociopolitique des Haoussa

L'entreprenariat politique de Ya – kamata et de Bakandamiya a pu produire *nolens volens* des attendus positifs, puisque depuis les années 1990, des Haoussa du Sud – Cameroun comme de la partie septentrionale ont accédé à des postes administratifs et politiques stratégiques ; les plus importants sont entre autres le poste de Directeur Général d'Elecam, l'organe en charge des élections, d'abord un Haoussa du Sud, Sani

20 Toutes ces dispositions ont été reprises par le nouveau code électoral créé par la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 modifiée et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012.

Tainamou de 2008 à 2015, puis un Haoussa du Nord – Cameroun, l'ancien ministre Abdoulaye Babalé, de 2015 à 2018. Sani Tainamou a été nommé en 2018, ambassadeur du Cameroun au Tchad. Au niveau local, El Hadj Oumarou, président de Ya – kamata est président de la Section RDPC Moungo – Nord, parti au pouvoir, à Nkongsamba dans le Littoral ; depuis les municipales de 2007, il est maire de Nkongsamba 1^{er}.

Dans la région de l'Adamaoua au Nord – Cameroun, les Haoussa ont eu deux généraux dans l'armée même si un est aujourd'hui décédé ; depuis 2007, ils ont un député dans le département de la Vina en la personne d'Ali Bachir ; enfin plus important, depuis le remaniement ministériel du 4 janvier 2019, les Haoussa ont retrouvé un fauteuil avec la nomination de Mohammadou Moustapha au poste stratégique de ministre secrétaire général – adjoint de la présidence de la République. L'alliance ethno – politique Bakandamiya – Ya – kamata – RDPC est ainsi une relation de type donnant – donnant, dans laquelle chaque acteur apporte le combustible politique nécessaire à la réalisation des ambitions définies. En dehors de la formalisation des intérêts, la démarche des NMS consiste à l'adoption d'une stratégie d'influence indispensable au positionnement politique (Braud, 1986 : 67).

Dans le prolongement de cette perspective, nous avons montré dans une étude antérieure comment la démocratisation et le multipartisme ont offert aux Mbororo du Cameroun, une opportunité de mettre sur pied le MBOSCUA (Mbororo Social and Cultural Development association), un NMS, lequel, a contribué à leur éveil politique. De fait, contrairement à la période du parti unique où difficilement ils prenaient part au vote, de plus en plus les Mbororo briguent des postes de conseillers municipaux et réussissent même à se faire élire (Mouiche 2011 : 71 – 97, 2012). Patrice Bigombé Logo s'inscrit dans la même logique pour mettre en exergue les logiques de victimisation et d'idéalisation de l'identité ethnique *Kirdi* par la Dynamique Culturelle *Kirdi* (DCK). Ce NMS expose le dynamisme intellectuel et socioprofessionnel des *Kirdi* pour exiger leur intégration dans les hautes sphères de prise de décision. La mobilisation des élites politiques et intellectuelles *kirdi* dans la DCK a permis l'émergence politique de cette minorité ethnique (Bigombé 1999 : 230 – 268).

Les NMS exploitent les nouvelles opportunités du système politique pour essayer de transformer en leur faveur une situation déjà défavorable (Della Porta et Diani 2006 : 12 – 13). Cette perspective d'analyse est celle de la théorie de la structure des opportunités politiques qui montre que la formation d'un NMS est fonction des caractéristiques (ouverture ou fermeture) du système politique. Elle renvoie à l'ensemble des éléments de l'environnement qui exercent une influence positive ou négative à la formation et à l'émergence des NMS. Selon les tenants de cette théorie, la formation d'un NMS n'est pas fonction des ressources mobilisées, mais des ouvertures, des points faibles et des opportunités que présente le système politique lui – même (Eisinger 1973 : 11 – 12). Cette théorie rend donc compte des éléments pertinents d'un système politique qui incitent les minorités ethniques à former les NMS, et qui déterminent aussi leur réussite

ou leur échec. Ces éléments ne sont pas toujours formels, permanents et nationaux. Ils encouragent ou découragent les minorités ethniques à mobiliser leurs ressources pour constituer les NMS (Tarrow 1994 : 85, 1996 : 54).

L'institutionnalisation des NMS en Afrique subsaharienne donne ainsi à l'anthropologie sociale et politique, un champ d'étude pertinent permettant d'appréhender les mobilisations collectives en contexte de démocratisation. Les NMS renseignent sur les particularités de la vie socio – politique de l'Afrique subsaharienne, à l'instar du processus de démocratisation amorcée depuis les années 1990, de la crise économique, de la dégradation des conditions de vie des populations, de l'instabilité politique, de la recrudescence des conflits intra – étatiques et de la montée du religieux (Copans, Buijtenhuijs, 1982 : 4). Leurs trajectoires sur le terrain africain traduisent une dynamique commune à toute institution évoluant dans un écosystème en mouvement (Eyenga, 2017 : 52). Cependant, contrairement aux NMS d'Amérique latine ou d'Europe de l'Ouest, ceux d'Afrique subsaharienne ne se sont pas encore vus consacrer une large production scientifique. Cette faiblesse est difficile à expliquer dans la mesure où cette partie du continent a longtemps été le lieu d'importantes formes de mobilisations sociales et politiques. Les mouvements sociaux dans des pays comme le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, le Tchad ou la Centrafrique ont été, lors de la libéralisation de leur vie politique, des acteurs de la résistance contre les gouvernements autoritaires. De plus, cette partie de l'Afrique connaît depuis environ deux décennies un développement remarquable de sa société civile et des groupes de pression (Eyenga, 2017 : 52 – 53).

Cependant, la rareté des études sur les NMS en Afrique subsaharienne ne signifie pas l'inexistence d'efforts scientifiques en la matière. Sauf que, pour étudier les NMS sous les tropiques, de nombreuses préoccupations épistémologiques émergent. Doit – on appliquer à cet espace les mêmes cadres d'analyses usités pour l'étude des NMS en Europe? À cette question, Nathalie McSween (2010) réplique qu'il faut dépasser tant les approches s'articulant autour du concept de société civile que celles qui utilisent le modèle du processus politique, pour la simple raison que ces approches arrivent difficilement à expliquer ces nouveaux phénomènes en Afrique. En effet, l'approche par la société civile, en gardant avec elle l'idée occidentale de la "société civile", définie par John Locke et Hegel, exclut d'emblée les associations informelles et celles qui étaient considérées comme "non – civiques", telle que les associations basées sur l'adhésion ethniques ou religieuses. En Afrique subsaharienne, cela reviendrait à exclure la majorité des mobilisations, puisqu'on y retrouve de nombreux mouvements fondés sur l'ethnie, la tribu, la langue et la religion (McSween, 2010). Par la suite, l'approche du processus politique est vivement critiquée par le courant culturel (Touraine, 1984) qui, sans réfuter ses résultats, affirme que cette approche privilégie davantage les facteurs structurels au détriment des facteurs non – structurels dans l'explication des mobilisations. Nathalie McSween (2010) suggère alors de déplacer le regard scientifique sur les NMS pour les considérer non plus en tant qu'organisations (de mouvement social ou de la société civile),

mais en tant qu'épisodes de contestation. Cette idée permet de prendre en compte les logiques ethniques et d'allégeances patrimoniales dans les sociétés africaines (McSween, 2010), à l'instar de cette étude sur les Haoussa.

Conclusion

Cette étude montre comment la minorité haoussa du Cameroun, s'est constituée en NMS pour tenter de sortir de la marginalité. La perspective que nous avons adoptée est celle développée par Didier Lapeyronnie (1988) qui soutient que les NMS sont l'action des groupes marginalisés dont l'objectif est d'entrer dans le système politique. Notre approche est interactionniste ; celle – ci analyse l'action des NMS par rapport à la position qu'occupent les minorités ethniques dans le système politique et permet de mettre l'accent sur la dimension instrumentale des NMS et sur l'usage des moyens conventionnels, institutionnels et pacifiques. Cependant, l'existence de ces deux associations au sein de la communauté haoussa ne renvoie pas à une volonté de spécialisation, elle est plutôt révélatrice des logiques concurrentielles qui animent leurs dirigeants. Les membres se trouvent ainsi divisés, partagés entre deux équipes dirigeantes, qui cherchent l'une et l'autre à gagner leur adhésion. La cohabitation concurrentielle entre le Ya – kamata et le Bakandamiya est globalement pacifique, même s'il existe par moment quelques conflits pour la recherche hégémonique. Plusieurs Haoussa sont d'ailleurs membres des deux mouvements et prennent part à leurs activités respectives. Le communautarisme ethnique que l'on retrouve chez les groupes sociaux en Afrique subsaharienne nécessite ainsi que l'on considère l'ethnicité comme une technologie culturelle pertinente d'identification des NMS. Le socle ethnique des NMS est lié à la position marginale des groupes ethniques dans le système politique. C'est pourquoi, ces NMS dont les actions prennent sens dans l'ethnicité sont souvent des acteurs stratégiques du positionnement politico – administratif des minorités ethniques. L'ethnicité devient pour ces NMS une technologie culturelle utile pour leur formation et leur l'entrepreneuriat (Eyenga, 2017 : 54). Suivant la sociologie des mobilisations, l'expression associative est une forme majeure d'ethnicité qui consiste à réunir les conditions nécessaires à la mobilisation afin de s'imposer stratégiquement dans un environnement concurrentiel (Oberson, 2010 : 4). L'action associative est ainsi le produit de l'interaction entre les rationalités individuelles entre les acteurs d'un système. Elle permet aux individus d'une même appartenance de mieux dégager l'intérêt général entre des individus initialement égoïstes (Mouchard et Dormagen, 2008 : 225).

Références bibliographiques

- Agier, Michel (1983), *Commerce et sociabilité, les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé (Togo)*, Paris, ORSTOM, collection Mémoires no 99.
- Amselle, J. – L. et M'Bokolo, E., (1985), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et nation en Afrique*, Paris, La Découverte.
- Arcand, Sébastien (2003), *Les minorités ethniques et l'Etat québécois: participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commissions parlementaires, 1974 – 2000*, Thèse de doctorat en sociologie, Département de sociologie, Université de Montréal.
- Bayart, Jean – François (1985), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2^e édition.
- Besnard, Ph et al (Sous la direction) (1993), *Division du travail et lien social: Durkheim un siècle après*, Paris, P.U.F., collection Sociologies.
- Bigombe Logo, Patrice (1999), “Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité Kirdi : l'ingénierie ethnopolitique”, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Dakar, CODESRIA, p. 230 – 268.
- Bouju, Jacky, 2000, “Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali)” in *Autrepart*, 14 : 143 – 163.
- Bourdieu, Pierre (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Braud, Michel (1986), *La science politique*, 2^e édition, Paris, PUF.
- Buechler, M. Steven (1995), “New Social Movement Theories”, *The Sociological Quarterly*, Vol. 36, N° 3, p. 441 – 464.
- Claude, Arditi, (2003) Les conséquences du refus de l'école, chez les populations musulmanes du Tchad au XX^eme siècle» in *Journal des africanistes*, pp. 7 – 22.
- Collectif Changer le Cameroun, 1992, *Le Cameroun éclaté? Anthologie des revendications ethniques*, Yaoundé, Edition C3.
- Copans, Jean et Buijtenhuijs, Robert (1982), “Le mouvement social en Afrique : un mouvement perpétuel ?”, in *Politique africaine*, n° 8, p. 3 – 7.
- Domenach, Hervé et Picouet, Michel, (May – Jun., 1987), “Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration” in *Population* (French Edition), 42e Année, No. 3 p. 469 – 483.
- Donatella Della Porta and Mario Diani (2006), *Social Movements, an Introduction*, 2nd edition, UK, Blackwell Publishing.
- Eisinger, K. Peter (1973), “The Conditions of Protest Behavior in American Cities”, *American Political Science Review*, Vol. 67, N° 1.
- Erickson, Bonnie, H. et Terry A. Nosanchuk, (1990), “How an Apolitical Association Politicizes”, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 27, p. 206 – 219.

- Eyenga, Georges Macaire (2017), "Ethnicité et nouveaux mouvements sociaux au Cameroun" in *Emulation, Emulations – Revue de sciences sociales*, no 19, p. 51 – 70.
- Geber, Linda (2006), "The Visible Minority, Immigrant, and Bilingual Composition of Ridings and Party Support in the Canadian Federal Election of 2004", *Canadian Ethnic Studies*, Vol. 38, N° 1, Ethnic News Watch (ENW), p. 65.
- Grégoire, Emmanuel (1990), *Les alhazai de Maradî (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, ORSTOM.
- Jourdain, Anne et Naulin, Sidonie (2011), *La théorie de Pierre Bourdieu et ses usages sociologiques*, Paris, Armand Colin.
- Khayar, Issa Hassa (1976), *Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï (Tchad)*, Paris, Maisonneuve.
- Lapeyronnie, Didier (1998), "Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", *Revue Française de Sociologie*, Vol. 19, p. 593 – 619.
- Leslie, Peter (1969), "The Role of Political Parties in Promoting the Interests of Ethnic Minorities", *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 2, N° 4, p. 419 – 433.
- Mane, Souley (2012) «**Migration et commerce au Cameroun : le cas des Haoussa (XIXe – XXe siècles)**» in *Syllabus Review* 3 (1), p. 241 – 256.
- Olivier, Meunier (1995) «Enseignements de base, politiques d'éducation et stratégies éducatives en milieu haoussa. Le cas de la ville de Maradi (Niger)» in *Cahier des sciences humaines*, 31 (3), pp. 677 – 634.
- McSween, Nathalie (mars 2010), *Repenser l'analyse des mouvements sociaux africains*, L'Alliance de recherche université – communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC/ISDC) et Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), Série Recherches, numéro 32.
- Miller, Arthur H. et al (1981), "Group Consciousness and Political Participation", *American Journal of Political Science*, Vol. 25, No. 3, p. 494 – 511.
- Mizon, L. (1895), "Les royaumes Foulbés du Soudan central", *Annales de géographie*, Tome 4, n° 16, p. 346 – 368.
- Monga, Yvette, 2000, "Au Village! Space, Culture, and Politics in Cameroon" in *Cahiers d'Études Africaines*, n°. 40 (160), p. 723–749.
- Mouiche, Ibrahim (2000), "Ethnicité et multipartisme au Nord – Cameroun", *African Association of Political Science*, Vol. 5, N° 1, p. 46 – 91.
- Mouiche, Ibrahim (2011), "Democratization and Political Participation of Mbororo in Western Cameroun", *Africa Spectrum*, 46, 2, 71 – 97.
- Mouiche, Ibrahim (2012), *Démocratisation et intégration sociopolitique des minorités ethniques au Cameroun. Entre dogmatisme du principe majoritaire et centralité des partis politiques*, Dakar, CODESRIA.

- Ngayap, Pierre – Flambeau (1983), *Cameroun. Qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.
- Olson, Mancur (1978), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF.
- Pellow, Deborah (March 2001), "Cultural Differences and Urban Spatial Forms: Elements of Boundedness in an Accra Community" in *American Anthropologist*, New Series, Vol. 103, No. 1, pp. 59 – 75.
- Rea, Andrea et al (2010), "Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles", *Revue Française de Science Politique*, Vol. 60, N° 4, p. 691 – 717.
- Rocher, Guy (1992), *Introduction à la sociologie générale : action sociale, organisation sociale, changement social*, Canada, Hurtubise HMH Ltée.
- Ruedin, Didier (2009), "Ethnic Group Representation in a Cross – National Comparison", *The Journal of Legislative Studies*, Vol. 15, N° 4, p. 335 – 354.
- Sindjoun, Luc (2002), *L'Etat ailleurs : Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Tove, H. Malloy et Michele Gazzola (December 2006), *The Aspect of Culture in the Social Inclusion of Ethnic Minorities. Evaluation of the Impact of Inclusion Policies under the Open Method of Co – ordination in the European Union: Assessing the Cultural Policies of Six Member States*, European Centre for Minority Issues, Flensburg, Germany.

Les Figures Sociales de la Participation Associative dans la Cooperative des Planteurs d'Hevea de Songon (Cote – d'Ivoire)

Sedji Donald Akre

*l'Université Félix Houphouët – Boigny d'Abidjan – Cocody).
Cote – d'Ivoire)*

Email Address : donaldsedjiakr@yahoo.fr

Résumé

De nature qualitative, cet article présente les résultats d'une étude menée en 2008 et actualisée en 2014 dans la commune de Songon auprès de vingt – cinq (25) acteurs. En s'appuyant sur la notion de solidarité au sein des associations ou des organisations communautaires, ce texte met en lumière les formes et enjeux de la participation et de l'adhésion aux organisations communautaires notamment au sein d'une entreprise Coopérative dénommée : Coopérative des Planteurs d'Hévéa de Songon (Cophes) dans le District d'Abidjan. Ainsi, partant de l'expérience de l'instauration du fonctionnement des prêts sociaux au sein de cette entité sociale, cet article montre – t – il comment, au “nom” de la solidarité, des membres de cette organisation ont développé des formes de réponses sociales à cette opération à travers le non remboursement et/ ou les problèmes de remboursement desdits prêts. En effet, s'adossant sur les aspects idéologiques de la coopération et des formes de mobilisations collectives, tels que l'idéologie de la “famille” et du “don” ces acteurs ont retravaillé et façonné la “participation associative” perceptible au plan structurel. Sous ce rapport, cette expérience coopérative, offre un matériau intéressant pour relire la notion de “participation” : ce que l'on appelle ici les figures sociales de la participation associative. Vue sous cet angle, cette forme de participation renseigne sur les représentations de ces acteurs à l'égard du phénomène coopératif.

Mots clés: *figures sociales, participation associative, coopérative, solidarité, cophes, don*

Abstract

Qualitative in nature, this article presents the results of a study carried out in 2008 and updated in 2014 in the town of Songon with twenty – five (25) actors. Based on the concept of solidarity within associations or community organizations, this text highlights the forms and challenges of participation and membership in community organizations, particularly within a cooperative enterprise called: Coopérative des Planteurs d'Hévéa de Songon (Cophes) in the District of Abidjan. Thus, starting from the experience of the establishment of the functioning of social loans within this social entity, this article shows how, in the “name” of solidarity, members of this organization have developed forms of social responses to this operation through the non

– repayment and / or problems of repayment of said loans. Indeed, leaning on the ideological aspects of cooperation and forms of collective mobilization, such as the ideology of “family” and “gift” these actors have reworked and shaped the “associative participation” perceptible at the structural level. In this respect, this cooperative experience offers an interesting material for re – reading the notion of “participation”: what we call here the social figures of associative participation. Seen from this angle, this form of participation provides information on the representations of these actors with regard to the cooperative phenomenon.

Keywords: *social figures, associative participation, cooperative, solidarity, cophes, donation*

Introduction

La question de la participation en elle – même, n'est pas neuve. Elle est à l'ordre du jour au sein des sciences sociales (sociologique, historique, sciences politiques et juridiques) et constitue un concept autour duquel foisonnent plusieurs définitions ou approches.

En effet, cette notion est importante pour Meister (1977, p.128) pour qui “participer veut dire prendre part, posséder une part de quelque chose...qui peut être une propriété ou un pouvoir”. Gueye (2000, p.65) conçoit la participation comme “un processus actif dans lequel, l'initiative émane de la population, guidée par sa propre pensée et utilisant des moyens et processus sur lesquels elle peut opérer un contrôle efficace”. Selon Logie (2003, p.16), la participation signifie, pour les individus organisés autour d'une cause, le fait de prendre une part active aux décisions de la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats. Selon lui, la participation qui ne saurait être naturelle ou spontanée, suppose des règles de jeu élaborées en commun et connues de tous (cités par Mbouzeko R, 2010).

A la lecture de ces différentes approches, le constat est que même si chacun d'entre eux a défini cette notion en fonction des données en leur possession, il n'en demeure pas moins qu'ils se rejoignent en quelque sorte sur une idée centrale : Dans l'imaginaire de ces auteurs, la participation est perçue comme un principe directeur s'imposant aux individus et susceptible de produire immédiatement des résultats attendus. Cette approche, prise de façon isolée, est à la limite, acceptable. Mais, prise dans des rapports sociaux, présente tout de même des insuffisances. Car, en réalité, au sein des organisations, des acteurs en présence, ne font pas que subir l'influence des structures sociales. Ils agissent aussi sur lesdites structures. C'est cela, la marge de manœuvre de ces acteurs. Ils ne “participent” toujours pas tous de la même manière et en fonction des objectifs institutionnels. Sous ce rapport, il y a autant de modes de “participation” que d'acteurs en présence au sein d'un champ social. C'est ce que cet article s'attèle à mettre en évidence à travers le cas du non remboursement des prêts sociaux observé au sein de l'ex coopérative des planteurs d'hévéa de Songon. Ici, la participation est appréhendée comme la nature que peuvent prendre les rapports sociaux chez des acteurs en présence au sein d'une activité collective. Ces rapports sociaux peuvent être conflictuels, consensuels, coopératifs, stratégiques,

individuels ou collectifs...Vu sous cet angle, le non remboursement des prêts sociaux ainsi que les types de rapports qu'il a engendrés sont ici appréhendés comme une des formes ou figures sociales de la participation associative.

En effet, l'avènement des coopératives en Afrique en général et en côte d'Ivoire en particulière remonte à l'époque coloniale. Ces champs sociaux seront redynamisés avec les indépendances pour donner naissance à un type nouveau de coopération. Ainsi, ces structures se présentent – elles comme des cadres d'expression de la solidarité. Leur caractère associationniste laisse transparaître aisément des rapports sociaux de dépendance mutuelle, d'entraide, de liens sociaux de fraternité et de sociabilité. Sous ce rapport, dans leur fonctionnement, ces structures coopératives paraissent largement marquées par la primauté du groupe sur l'individu. Cette observation est essentiellement attestée par l'instauration des systèmes de prêts de toutes natures en leur sein. Cela, en vue de répondre aux besoins sociaux des membres enclins à des difficultés sociales. Dans cet ordre, l'on note les prêts scolaires, les prêts maladies, prêts funéraires. Toutefois, il est à mentionner que dans leur fonctionnement, ces prêts sociaux sont confrontés à des comportements contradictoires comme c'est le cas à la COPHES. En quoi consistent ces comportements ? Ils peuvent se caractériser par des problèmes de remboursement de ces prêts. Par exemple, pour l'exercice 2006 – 2007, sur un cumul de vingt – huit demandes de prêts, la coopérative a enregistré dix – sept cas de non remboursements ; soit 60,71%. Pour l'exercice 2007 – 2008¹, sur un total de quarante et une demandes, les cas de non remboursement s'élèvent à vingt – deux ; soit 53,65%. L'exercice 2008 – 2009, lui, totalise cinq cas de non remboursement des prêts sur huit demandes (seulement pour les mois de janvier et Février, avant l'interruption de ces prêts). Hormis cette réalité sociale, d'autres types de comportements ont suivi le phénomène de non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des dettes : la livraison clandestine de sa production à d'autres structures coopératives par le débiteur ; le remboursement des dettes par le coopérateur à la suite de la saisie des productions de ce dernier et aussi la démission souvent constatée du débiteur de la coopérative suite à un remboursement provoqué de ces prêts...

Il s'agit dans cet article, d'explicitier ces comportements du débiteur en apparence contradictoires ci – dessus énumérés développés par le débiteur.

En se situant dans une telle posture, on peut se demander pourquoi ces acteurs sociaux déconstruisent – ils leur rapport à leur structure d'appartenance en cas de dettes, pour le reconstruire autrement ?

L'objectif général de cet article est de rendre intelligible la lecture de la notion de participation associative. Comme hypothèse, nous pouvons noter que ces comportements développés par les coopérateurs débiteurs est lié au fait que ces acteurs sociaux se représentent la coopérative comme une entreprise familiale dans un premier temps et dans un second temps, les prêts

1 Ces données statistiques sont issues du comité – crédit de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (COPHES).

sociaux sont appréhendés par ces acteurs comme un “don”. Cette étude se fonde sur un cadre méthodologique qui est à présent précisé. L'analyse de contenu (AKTOUF, O., 2007), a été appliquée au corpus d'informations recueillies. Ce qui a permis de dégager les catégories analytiques suivantes : i) La Coopérative : une organisation structurée. ii) Jeux des acteurs face au système. iii) Les idéologies liées à la coopérative et aux prêts sociaux et, iv) Les aspects structurels de ces cadres idéologiques au sein de la coopérative.

Methodologique d'Approche de L'étude

Les données analysées ici proviennent aussi bien des résultats antérieurs² obtenus sur la question que sur ceux actuellement obtenus dans le cadre de la thèse de doctorat³ en cours.

Sur le plan méthodologique, les données que les données de l'article ont été recueillies à l'aide de guides d'entretiens semi – directifs (Del Bayle, J.Louis.L., 2000) administrés aux coopérateurs de base et à l'instance dirigeante de la coopérative. Ces entretiens ont porté sur l'historique de cette entité organisationnelle, son fonctionnement et les problèmes auxquels elle a été confrontée.

Pour la constitution de notre échantillon, il est fait recours à deux techniques conjointes : l'échantillonnage en “boule de neige” appelé aussi échantillonnage par “réseaux” et l'échantillonnage aléatoire. Ainsi, le choix de l'échantillonnage en boule de neige ou par réseaux est obtenu sur la base d'un choix raisonné, donc de convenance⁴.

Ramenant cet état de fait au contexte (la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon), c'est par l'entremise de certains membres (selon leur ancienneté dans ladite coopérative), que nous avons pu avoir accès aux autres. Ce procédé était important dans la mesure où la question du non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des prêts sociaux, concerne plus cette catégorie d'acteurs sociaux.

En ce qui concerne l'échantillonnage aléatoire, il a consisté à considérer l'ensemble des acteurs sociaux de la coopérative. Ce choix résulte du fait que nous avons voulu donner la chance à cette population d'être interrogée sans discrimination. Il s'agit de vingt – cinq coopérateurs au total dont trois issus de l'administration, dont quatorze coopérateurs de base et huit coopérateurs – débiteurs. Les données recueillies à l'issue de ces entretiens ont permis, après analyse de contenu, de faire ressortir les logiques qui sous – tendent un tel comportement (le non remboursement des prêts sociaux).

2 Il s'agit ici des résultats de notre mémoire de maîtrise soutenu en 2008 sur le thème suivant : Solidarité et logiques sociales du non remboursement des prêts sociaux au sein de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (Cophes).

3 Thèse de doctorat en cours d'élaboration portant sur la thématique suivante : Les déterminants sociaux du déclin de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (COPHES).

4 Il convient de mentionner que cette technique consiste à choisir un noyau auquel s'ajoutent tous ceux qui sont en relation (de travail, d'affaire, d'amitié, etc.) avec eux et ainsi de suite. On se fonde sur les réseaux. D'où l'expression “par réseaux”.

La Cooperative : Une Institution et ses Normes

1. Structure et fonctionnement des prêts sociaux

A la COPHES, se présenter comme candidat à suppose qu'en amont le membre en instance de demande de ces prêts a rempli deux conditions minimales s'articulant comme suite:

2. Demander des prêts voudrait dire qu'on est membre de la coopérative

3. Demander des prêts voudrait également signifier qu'on est membre actif de la coopérative ; c'est – à – dire qu'il faille être reconnu comme un membre qui livre régulièrement ses productions à la dite structure. Ces deux dimensions de conditionnalités de l'octroi de prêts est un fait qui s'est traduit de façon régulière dans les discours des enquêtés.

A la lumière de cette réalité, deux constats polarisent notre attention. C'est que la coopérative des planteurs d'hévéas de Songon en créant ces fonds d'aide aux membres en difficultés sociales, a donc eu le souci de répondre aux besoins sociaux de ses membres. En clair, cette solidarité que constitue l'inclination à offrir des prêts à ses membres est une solidarité "*exclusionniste*" dans la mesure où les règles du jeu des prêts le définissent ainsi. Ce qui voudrait dire clairement que la COPHES est portée vers une solidarité "*choisie*" ou orientée. Ainsi, le faisant, la cophes croit – elle pouvoir mobiliser de cette façon des potentiels candidats à l'adhésion à leur coopérative qui ferait d'eux des ayants droit aux prêts. Les prêts ici à la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon, constituent en quelque sorte un capital que les membres de la coopérative mobilisent pour attirer les nouveaux candidats à l'adhésion.

A cet effet, les propos suivants sont révélateurs : "si tu veux bénéficier des prêts, tu n'as qu'à adhérer à la cophes" ; "*Les prêts ne sont acceptés et octroyés qu'aux membres de la coopérative*". Sous ce rapport, il est clair que les acteurs sociaux en bénéficiant des prêts, affirment leur identité de membres de la dite structure, cela crée en réalité un sentiment d'appartenance au groupe, la conscience d'appartenir au groupe et l'esprit de solidarité entre les membres.

En ce qui concerne la deuxième conditionnalité, c'est – à – dire la livraison régulière de ses productions à la coopérative, il faut noter que l'on peut retenir que pour bénéficier des prêts, les membres devront manifester leur solidarité eux – aussi à leur entreprise. Car, livrer régulièrement ses productions à la coopérative relève pour les coopérateurs d'un sacrifice pour montrer sa fidélité, son attachement à son entreprise. Il s'instaure de ici une, une relation d'interdépendance entre les deux acteurs.

Une institution n'est pas qu'un cadre de socialisation des individus, un cadre de

transmission des normes, mais aussi le cadre où s'exerce un certain contrôle social matérialisé par des sanctions.

4. Les sanctions liées au non – remboursement des prêts

La fonction institutionnelle de la coopérative ne se résume pas qu'à sa fonction idéologique et de socialisation, mais aussi et surtout à sa capacité à définir clairement des sanctions, car en réalité quand nous parlons de sanction en sociologie, ce n'est pas sa dimension physique ou sociale à laquelle il est fait référence, mais aussi et surtout ses dimensions idéologiques et symboliques...

C'est donc cette capacité pour toute institution à définir des sanctions, qui est source de socialisation des acteurs sociaux aux normes institutionnelles.

Ainsi, à la cophes, en ce qui concerne les sanctions régissant l'octroi des prêts, il faut souligner que ces mécanismes sanctionnés se résument à deux réalités que tous les membres de la cophes s'accordent à reconnaître et relater. Premièrement, des résultats des enquêtes, il est ressorti qu'il est admis que le débiteur "*chronique*", c'est – à – dire le coopérateur ayant demandé des prêts et qui ne les rembourse pas, s'expose à des sanctions comme sa traduction devant le conseil de la coopérative ; ensuite son expulsion de la dite coopérative si celui – ci s'entête à ne pas rembourser à la coopérative et enfin, la saisie immédiate de ses produits et de retirer la part de la coopérative. Le cas extrême de ces sanctions étant l'expulsion ou l'exclusion du débiteur "*chronique*" du champ coopératif.

II – Jeux des Acteurs Sociaux Face au Système

- Des coopérateurs aux comportements de défiance des normes institutionnelles

Il est revenu des propos des enquêtés qu'à la cophes il est fréquent de voir des débiteurs développer un nouveau type de pratiques. Et cette pratique consiste pour les membres débiteurs à livrer désormais leurs productions de façon clandestine, c'est – à – dire que la livraison ne suit plus l'itinéraire institutionnel défini par la coopérative. L'itinéraire social pour la livraison de leurs productions reste au choix du coopérateur. Ainsi, leurs cibles sont les coopératives éloignées de la zone de couverture des planteurs d'hévéa de Songon. Sous ce rapport, ces acteurs sociaux en pleine stratégies de contournement ou de défiance des normes institutionnelle (c'est – à – dire le "*le système*"), s'inscrivent dans une logique de déconstruction de leur appartenance ou de leur rapport à ladite structure. A la lumière de ce fait, il devient loisible de percevoir, comment face au système, des acteurs sociaux inventent des règles pour contourner les prescriptions institutionnelles. En ce qui concerne les comportements développés par les coopérateurs et que le présent article questionne, il faut ajouter un autre. En quoi consiste – t – il ?

Les débiteurs chroniques sont souvent surpris par la coopérative en pleine période de ramassage des productions hévéicoles ; et comme conséquence, ces débiteurs se voient dessaisis de leurs productions que la coopérative vend pour entrer en possession de son dû. En retour, la réaction au comportement de la coopérative est vite mise à exécution. Elle consiste à la démission volontaire du coopérateur pour ainsi traduire son mécontentement. Il faut préciser également que les démissions ne se sont pas la plupart du temps prononcées ouvertement, mais cela se traduit dans des comportements de non participation aux réunions, non participation à la vie coopérative⁵. Et c'est cette réalité qui est traduite à travers les propos suivants : *“Souvent, lorsque quelqu'un doit de l'argent à la coopérative, et que la coopérative l'encaisse régulièrement, alors soit il paie et les jours suivants, il ne participe plus aux activités de la coopérative ; soit, il ne paie pas et il continue de livrer clandestinement ses productions aux autres coopératives et aux acheteurs – pisteurs”*.

Mais au fait, comment expliquer ces comportements développés par les coopérateurs débiteurs ? Que traduisent ces pratiques ? Quels sens donnent – ils à leurs actions ?

III – La A Cooperative Comme Moyen de Substitution a la Solidarite Familiale

1. Comparaison de la coopérative à la cellule familiale

La famille représente un microcosme social où se réalise la socialisation des enfants, travailleurs et citoyens de demain (Dédry Seri F. ; Tapé G., 1995 :13). C'est dire que la socialisation est un processus par lequel et grâce auquel les aînés sociaux transmettent symboliquement des valeurs, des normes, des façons de se conduire en société, dans une visée de pérennisation de la société, dans un souci de reproduction sociale. Sous ce rapport donc, l'homme, malgré son statut social, ses rôles sociaux, agit et prend pour référence sa famille. Ce qui traduit l'idée implicite selon laquelle, la structure familiale représente un lien fort, solide, duquel il ne pourrait se soustraire résolument. Ce constat, ramené au contexte de la coopérative des planteurs d'hévéas de Songon en dit long. Et les propos suivants, traduisent cette réalité sociologique : *“Les prêts qu'on nous donne, c'est comme la solidarité familiale. C'est en réalité ce que la famille devrait faire que la coopérative fait. La coopérative, c'est comme une famille”*.

5 En ce qui concerne les statistiques sur le nombre de démissionnaires, il faut préciser que cela a été obtenu sur la base de la triangulation des informations. Sous ce rapport, les informations que nous avons à notre possession variaient d'un interlocuteur à un autre. Certains estiment le nombre de démissionnaires à six, tandis que d'autres l'évaluent à quatre. Ils expliquent cette situation par le fait que certains coopérateurs ne voulant pas rembourser leurs dettes, continuaient de livrer leurs productions aux acheteurs – pisteurs ; d'autres, après avoir remboursé sous contrainte, se retiraient de l'activité coopérative. Aussi, estiment – ils qu'avant le déclin de la coopérative, des coopérateurs ne participaient plus à la vie coopérative. Toutes ces formes de démissions n'ont pas été traduites statistiquement. Néanmoins, ils s'accordent pour confirmer qu'au total l'effectif de la coopérative a été réduit de 10 membres peu avant le déclin.

Fort de ce constat, il y a lieu de dire qu'en toute circonstance de lieux, l'africain en général et le paysan en particulier, fait forcément référence à son cercle familial, à ce lien familial, cette solidarité qui a caractérisé le continent africain à l'époque traditionnelle.

A l'analyse donc de ces propos, il ressort que la réalité familiale, ses normes, ses vertus sont solidement intériorisées par ces acteurs sociaux que constituent les coopérateurs.

Car, chez ces agents sociaux, évoquer la question de la coopérative, c'est faire directement allusion à l'enveloppe familiale qui n'est qu'une manière de revivifier ou de maintenir en survivance ce qui fait la particularité de l'Afrique :

Car, en réalité, la vie en communauté équivaut à un constant "*rendez-vous du donner et du recevoir*", plus puissante que toute loi écrite, la solidarité enveloppe d'emblée chaque vie personnelle, donnant à celle-ci un lien où elle s'élabore et se saisit comme immédiate coexistence avec autrui dans une même communauté.

Une telle solidarité demeure le lien le plus précieux tant que la dépendance mutuelle des personnes ne se résout pas en contraintes plus ou moins ressenties (Pairault C., 1973 :152).

2. Vie coopérative comme la résultante de l'effritement du lien familial et l'expression d'un manque social

La solidarité traditionnelle se présentait comme une discipline en dehors de laquelle, la vie n'a plus de sens (n'ayant plus de Corps.). Si d'aventure, un contingent d'individus est amené à connaître d'autres disciplines, à pressentir que celles-ci mettent en cause un mode de vie établi, à compter plus ou moins magiquement sur elles pour d'heureuses métamorphoses, l'équilibre jusque-là maintenu risque de se révéler fragile. Fort en climat d'autosubsistance (au sens plus général du terme), l'esprit communautaire d'autrefois enveloppait efficacement l'autonomie individuelle, là où cette autonomie, devenant critique, tend à rompre l'enveloppe, l'autorité du vieux système social commence à être compromise (Pairault C., 1973 :153).

Cet état des lieux relate de façon sommaire, achève de nous instruire sur la solidarité que constitue le lien familial en milieu traditionnel africain. Contrairement à cette vision optimiste, sécurisant l'individu ou le collectif social, s'oppose un nouvel ordre social qui est aux antipodes de la première catégorie. Car, en réalité, la solidarité sociale ou familiale dont étaient dotées les sociétés traditionnelles, c'est au fil des années estompées voire sur la vie de l'effritement. Et, c'est même ce que traduisent ici les propos des membres de la cophes : "*Les prêts que la coopérative nous donne, c'est une très bonne chose. Tu sais, de nos jours, qui est prêt à t'aider ? Même la famille, n'aide pas comme avant*". A la lecture de ces assertions véhiculées par les coopérateurs, l'on peut retenir en substance et sociologiquement que ces acteurs sociaux, ayant conscience de la faiblesse du lien social dans nos sociétés modernes, et de nos sociétés rurales non urbanisées sont en fait en quête des espaces qui tendraient à reproduire cet habitus qu'ils ont maintenant intériorisé au

cours de leur socialisation. En clair, les membres de la cophes, en trouvant “*un intérêt*” grandissant aux prêts octroyés par la coopérative, perçoivent celle – ci comme étant le cadre par excellence de la recomposition de ces liens.

Ainsi, à travers les prêts sociaux, ces coopérateurs sont en quelque sorte dans une logique de reconstruction de ce passé qui caractérisait les sociétés dites traditionnelle. A ce titre, ce n'est donc pas de façon péremptoire qu'ils ne voient plus en la structure familiale, le cadre, l'espace indiqué pour maintenir en survivance ces actes de sociabilité. Cela traduit le fait que les membres de la cophes en tant qu'acteurs sociaux sont inscrits dans une logique de dépossession au système familial de cette fonction qu'il remplissait autrefois, pour l'attribuer à l'espace coopératif. En effet, le dépérissement des liens de solidarité familiale peut s'expliquer aussi par la nucléarisation de cette entité sociale. S'imposant comme “*la mère de la société*” ; puisque désormais classiques en Anthropologie politique, économique et sociale (Bouthillier, M. Augé, C. Meillassoux, H. Memel Fôté) et en tenant compte des conclusions d'autres recherches plus récentes portant sur les dynamiques familiale en Côte d'Ivoire, on peut affirmer que l'économie de marché est l'une des principales causes de perturbation familiale. Il faut rappeler ici qu'autrefois, le lignage, unité de production, était en même temps une entité de consommation, cette caractéristique en grandissait la cohésion et la solidarité ; or, l'économie de marché a introduit une nouvelle conception de la propriété ; autrefois bien collectif et inaliénable parce que sacré, la terre se transforme aujourd'hui en un bien individuel et acquiert un statut de marchandise ; ce faisant, elle devient une pomme de discorde entre les membres d'un lignage et entre les communautés villageoises toutes entières (Dedy, Seri, Tapé Goze, 1995 :62).

IV – Les Prêts Sociaux Dans L'imaginaire Collectif des Coopérateurs

Le point de mise reste les sociabilités paysannes qui, concernent les formes d'organisations, les associations de secours et de solidarité, qui construisent des réseaux et arrangements sociaux. En présence donc de ces initiatives de soutien et de secours mutuels dans presque toutes les aires culturelles africaines, “le phénomène communautaire et mutualiste fait partie des modes de vie africain et de la tradition africaine (...)

L'Afrique conserve une mentalité collective et le culte de la solidarité” (Marsan, 1964 :4 Cité par Gbénou Gabriel). C'est dans cette idéologie d'une Afrique solidaire que nous inscrivons notre regard sociologie sur la solidarité qui découle des systèmes de prêts sociaux octroyé par la cophes à ses membres et les représentations que ces coopérateurs associent aux prêts sociaux. Car, si nous analysons les comportements des acteurs sociaux, c'est – à – dire les membres débiteurs, cela revient à s'interroger sur la façon dont ces agents sociaux construisent un sens à ces prêts sociaux. A la lumière de ce qui a été dit plus haut, nous pouvons ressortir comme dimension sociologique du comportement de

ces acteurs, le fait que dans leur imaginaire, les prêts sociaux octroyés renvoient à autre, chose que ce à quoi renvoie l'esprit de ces prêts. En clair, l'idéologie qui sous – tend des prêts postule l'idée explicite et implicite selon laquelle, le demandeur de prêts est défini comme un acteur social en quête d'assistance, d'aide, ceci étant, appartenant à un groupe social inscrivant son action et dont la morphologie et les caractéristiques laissent transparaître le caractère sociable mais aussi social, il est clair que la coopérative dans cette posture, ne peut que répondre aux besoins sociaux de ses membres. En retour donc, le demandeur de prêt devra être en mesure de rembourser au prêteur (la coopérative) afin que ces fonds servent à jouer pleinement ses fonctions quand il s'agira des autres membres de la coopérative en difficultés sociale. Sous ce rapport, il est donc clair que l'octroi de ces prêts obéit à une logique de *“retour”* ; c'est – à – à – dire que le demandeur ne peut que rembourser les fonds par l'entremise de la même nature (ce qui veut dire qu'un prêt économique est égal à un remboursement économique et non autre chose). Du coup, les prêts mettent le demandeur dans une situation d' *“endetté social”*.

Or, à la lecture des comportements des membres de la cophes, il est clair que leur tendance à reconstruire autrement leur rapport à leur coopérative quand ils lui doivent de l'argent, ressort l'idée de prêts renvoie au *“don”* car en réalité, en science sociale en général et en anthropologie en particulier, *“depuis le texte fondateur de Mauss intitulé Essai sur le don, paru en 1925, le “don” apparaît comme un échange, et plus spécifiquement comme un échange différé de biens mais aussi d'autres choses : politesse, festins, rites, femmes etc ; entre des groupes qui s' “obligent entre eux” tout se passe comme s'il y avait un “contrat” qui lie le groupe qui donne et celui qui reçoit. Il y a donc obligation de donner, de recevoir et enfin de rendre. Entre les deux groupes, s'instaure un double rapport : un rapport de solidarité. L'un partage et un rapport de supériorité, l'autre se met en dette. Celui qui reçoit doit donc rendre ; c'est – à – à – dire, faire un contre don ; et cette dernière obligation tient, selon Mauss, à “l'esprit de la chose”* (In dictionnaire de sociologie, le Robert/ Seuil, 2000). Les propos suivants recueillis auprès des coopérateurs, sont assez révélateurs de cet aspect des choses : *“Lorsqu'ils savent qu'ils doivent de l'argent à la coopérative, vous ne les voyez plus livrer leurs productions ; ils les livrent clandestinement ailleurs, pour ne pas que la coopérative retire son argent” ; “Souvent, lorsque quelqu'un doit de l'argent à la coopérative et que cette dernière l'encaisse régulièrement, alors soit il paie et les jours suivants, il ne participe plus aux activités de la coopérative ; soit, il ne paie pas et il continue de livrer clandestinement ses productions aux autres coopératives et aux acheteurs – pisteurs” ; “Quand tu dois et que tu n'as pas encore remboursé, ils ne font que te rappeler le délai sans cesse, comme si tu ne sais pas que tu dois. Ils font comme si tu n'appartiens pas à la même coopérative qu'eux” ; “Quelqu'un qui doit, sait qu'il doit. Il ne peut pas dire qu'il ne rembourse pas. Mais, il faut que la coopérative nous comprenne aussi. Encaisser, n'est pas mauvais ! Mais si on n'a pas pu rembourser comme prévu, on peut nous permettre de le faire dès que possible, surtout qu'on est dans le même village ; donc, on ne peut pas fuir”*.

Ramenant ce constat général à notre contexte, cela revient à positionner les demandeurs de prêts ou débiteurs de la cophes et la coopérative dans un échange ; et dans cet échange, le groupe qui donne, c'est la coopérative (la direction) et le groupe qui reçoit est symbolisé par les coopérateurs. Dans le contexte de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon, il "se construit la théorie générale de l'obligation qui comprend : donner, rendre, recevoir (Mauss 1968 :160). Car l'interdépendance des acteurs fait de l'échange une pratique centrale dans tout système social. Cette perspective "d'interdépendance collective" (Padioleau Jean G., 1986 :11) fait des individus dans leurs rapports multiples non pas des individus mais des "collectivités qui obligent mutuellement, échangent et contractent, les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, qui s'affrontent et s'opposent" (Mauss, 1968 :150 – 151). Sous ce rapport, l'échange met en relations des acteurs sociaux qui s'ajustent mutuellement.

Tableau illustrant le non remboursement des prêts sociaux au sein de la Cophes

ANNEE D'EXERCICE	NOMBRE DE DEMANDES DE PRETS SOCIAUX	TAUX DE NON REMBOURSEMENT
2006 – 2007	28	17 soit 60.71%
2007 – 2008	41	22 soit 53.65%
2008 – 2009	08	05 soit 62.5%

Source : Données statistiques obtenues sur la base des enregistrements faits par le Comité Crédit (2007)

NB : Selon le comité crédit a ce jour le nombre de non remboursement s'élève deux

Fort de ce constat anthropologique, nous disons que cela peut être la même façon de construire leur rapport à la coopérative tout en convoquant leur passé ; passé qui est chargé d'idéologies, de façon de penser, de faire, d'agir : c'est donc en réactivant donc leur passé, en l'actualisant que ces membres de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (cophes) se comportent ainsi quant au remboursement, des prêts sociaux. Et aussi, cela trouve son sens dans la mesure où nous sommes dans ce cas d'espèce en présence d'une paysannerie, milieu social où la plupart du temps, il ya des foyers de résistance au changement social, et où le culte de la tradition africaine est encore en survivance. Ainsi, les membres de la coopérative, en démissionnant et déliant leur rapport à leur organisation quand il s'agit de rembourser les prêts, résulte du fait que ces acteurs tendent à rompre d'avec "l'esprit de retour" qui caractérise les prêts sociaux. Car, pour eux, le délai de remboursement de ces prêts sociaux ne saurait exister en tant que tel.

Car, étant engagés dans un système d'échanges, ces acteurs sociaux ne perçoivent pas réellement le remboursement des prêts comme une contrainte, mais dans leur imaginaire,

c'est que ces prêts économiques peuvent être remboursés autrement, c'est –à – dire dans des réseaux de relations, dans les rapports sociaux quotidiens qu'ils entretiennent avec la coopérative et les autres membres. Alors il s'établit une situation que Jacques Godbout qualifie "d'endettement mutuel positif." Non, pas la réciprocité simple du donnant – donnant, mais cet état dans lequel chacun a le sentiment de recevoir plus qu'il ne donne et où c'est d'ailleurs effectivement le cas puis qu'en état de confiance mutuelle" (Godbout, J., 1994).

Conclusion

En guise de conclusion, il s'agit de retenir qu'en partageant cet article, l'objectif était de proposer un autre mode de lecture de la notion de "participation associative" à travers la question du non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des prêts sociaux. Ceci, à la lumière des comportements sociaux et attitudes développés par les coopérateurs débiteurs face à leur structure commune d'appartenance (la coopérative).

Il a pu ressortir le sens caché derrière leurs actions, leurs agissements. Car, ces comportements commentés plus haut, sont révélateurs de la représentation que ces acteurs sociaux associent non seulement à la coopérative mais aussi et surtout le sens qu'ils donnent aux prêts sociaux. Il ressort donc que ces acteurs (coopérateurs) interprètent ou traduisent la structure coopérative comme une entreprise en laquelle, la solidarité familiale mécanique de nos jours en plein dépérissement, trouve son moyen d'expression.

Aussi, en ce qui concerne les prêts sociaux, ils sont interprétés comme un "don". Ces comportements développés par les débiteurs, ne sont qu'une stratégie de contournement des normes institutionnelles (le système). Il se trouve dans ce jeu, deux logiques sociales apparemment antinomiques : la logique coopérative et la logique des débiteurs (coopérateurs). Il ya donc un processus de négociation implicite entre le système informel et le formel.

En plus de cet aspect des choses, cet article, apporte un nouvel éclairage sur la notion de participation associative. Sous ce rapport, il a pu à travers les résultats de l'étude menée, mettre en évidence le fait que le concept de " participation", reste encore difficile à circonscrire. Sur cette base, la participation associative, ne se définit plus uniquement en termes de niveau d'intégration des membres d'une collectivité au sein d'un projet commun ; dont la conséquence logique serait la production certaine de résultats attendus, mais aussi et surtout, la marge de manœuvre que s'offre tout acteur pour "participer" à sa manière et non toujours à la manière "souhaitée". Vu sous cet angle, le non remboursement des prêts sociaux par certains coopérateurs, quoique influençant la dynamique et la cohésion au sein de cette organisation, est en quelque sorte une autre forme de participation associative. Ce qui permet de conclure que dans un champ social, il existe autant de formes de participation que d'acteurs en présence.

Références bibliographiques

- AKTOUF, O., 2007, Méthodologie des Sciences Sociales et Approches qualitatives des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique, presse universitaire du Québec, édition électronique, <http://www.uqac.ca/classique.dessciencessociales>.
- AKRE S. D., 2007 – 2008, Solidarité et logiques sociales du non remboursement des prêts sociaux à la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (cophes), Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Cocody, Abidjan, IES..
- AKOUN, A. ; ANSART, P., 2000, Dictionnaire de Sociologie, le Robert/Seuil.
- CAILLE, A., 1995, Don et Intérêt et désintéressement, Bourdieu, Mauss, Platon et quelques – uns autres, la découverte /Paris.
- CAILLE, A., 2004, Marcel Mauss et le Paradigme du don, in *Erudit*, N°2, Volume 36, 176 Pages.
- DEL BAYLE, J.L.L., 2000, Initiation aux méthodes des Sciences Sociales, in “Les Classiques des Sciences Sociales”.
- GODBOUT, J., 1994, l'Etat d'endettement Mutuel, in *Revue du M.A.U.S.S*, semestrielle N°4.
- GOZE, T. ; DEDY S. F., 1995, Famille et Education en Côte d'Ivoire, Educ, 1995
- GBENOU G., 2000, le revenu paysan entre la logique sociale et la raison utilitaire. Essai de socio – anthropologie de l'économie paysanne, thèse de doctorat, Université de Laval.
- MBOUZEKO, R., 2010, Discours et représentations sociales dans la prévention du paludisme au Cameroun. Logique des discours, perceptions de la maladie et pratiques des populations, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication.
- PADIOLEAU, J. G. 1986, L'ordre social : principe d'analyse sociologique. L'harmattan, Paris, 222p.
- PAIRAULT, C., 1973, Les changements d'aujourd'hui au sud du Sahara, in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Institut d'Ethnosociologie, série F. Tome 5.

Skills Development in the Multinational Corporate Sector: Building Employee Capacity Beyond the Factory Gate¹

Joseph O. Jiboku

Department of Sociology

Olabisi Onabanjo University, Ago – Iwoye, Ogun State, Nigeria.

Email Address: jibokujoe@yahoo.com

and

Wilson Akpan

Faculty of Social Sciences and Humanities

University of Fort Hare, Alice, South Africa

Abstract

The dearth of skills for socio – economic transformation in Africa partly explains the drive by African countries to attract investments by multinational corporations (MNCs). The quest for skills has also been fuelled by the challenges posed by a fast globalising world economy. However, while the literature is replete with analyses of liberal policies and incentives offered to encourage investment by multinational corporations, little scholarly attention appears to have been paid to the need to incorporate MNC skills policies and programmes into the national skills agenda, and vice versa. Nigeria offers an example of how nearly a century of MNC operations has not resulted in any meaningful acquisition of strategic, as opposed to merely high level, skills by national employees. Skills disparities abound between local and expatriate employees within the same MNC operations. It is against this backdrop that this paper examines the discourse on multinational corporations and skills development and makes a case for the incorporation of multinational skills policies and strategies into the national skills development pathway, and vice versa, in line with the broader objectives of national human capital development. The paper's central argument is that skills development must go beyond empowering employees to be 'useful' only within the context of a given company's industrial operations. It is based on interviews conducted with managers and employees in selected multinational companies as well as with government agencies concerned with skills development in Nigeria.

Key Words: Skills development; skills protectionism; Multinational Corporations; Development discourse; Nigeria

1 An earlier version of this paper was presented at the International Labour and Employment Relations Association (ILERA) 17th World Congress – Cape Town 7 – 11 September 2015. Congress theme: 'The Changing World of Work: Implications for Labour and Employment Relations and Social Protection'. Track 3: Developments and trends in employment relations around the world, and impact of globalisation. Appreciation to the University of Fort Hare, South Africa

Résumé

La pénurie de compétences pour la transformation socio – économique en Afrique explique en partie la volonté des pays africains d'attirer les investissements des multinationales (EMN). La recherche de compétences a également été alimentée par les défis posés par une économie mondiale en pleine mondialisation. Cependant, bien que la littérature regorge d'analyses des politiques libérales et des incitations offertes pour encourager l'investissement par les sociétés multinationales, peu de chercheurs semblent avoir prêté attention à la nécessité d'incorporer les politiques et programmes de compétences des multinationales dans l'agenda national des compétences, et vice versa. Le Nigéria offre un exemple de la façon dont près d'un siècle d'opérations de multinationales n'a pas entraîné d'acquisition significative de compétences stratégiques, par opposition à de simples compétences de haut niveau, par des employés nationaux. Les disparités de compétences abondent entre les employés locaux et expatriés au sein des mêmes opérations MNC. C'est dans ce contexte que cet article examine le discours sur les sociétés multinationales et le développement des compétences et plaide pour l'incorporation des politiques et stratégies multinationales en matière de compétences dans la voie nationale de développement des compétences, et vice versa, conformément aux objectifs plus larges de développement du capital. L'argument central du document est que le développement des compétences doit aller au – delà de l'habilitation des employés à n'être "utiles" que dans le contexte des opérations industrielles d'une entreprise donnée. Il est basé sur des entretiens menés avec des managers et des employés de sociétés multinationales sélectionnées ainsi qu'avec des agences gouvernementales concernées par le développement des compétences au Nigeria.

Mots clés: *développement des compétences; protectionnisme des compétences; Entreprises multi – nationales; Discours de développement; Nigeria*

Introduction

The need for the development of skills has become prominent on the agenda of nations. This is more so in countries of the developing world where the skills discourse has been fueled, not only by the dire need to promote socio – economic development and transformation, but also, for these countries to meet the changing demands of the 21st century (ILO, 2008; Ejere, 2011; Ogunade, 2011; Khilji et al., 2012). There is a growing recognition of the impact of skills on economic growth as it is emphasised that skills are central to the progress and prosperity of nations and to better lives for individuals, particularly in the context of a fast globalising world economy, which is technology driven and knowledge – and information – based (see Toner, 2011; Khilji et al., 2012; Brewer, 2013).

Skills transform lives and it is an important driver of economies in the current technological age. Skills affect people's lives and the well – being of nations in ways that go far beyond what can be measured by labour market earnings and economic growth

(Ejere, 2011; Kapstein, 2002; Blomstrom and Koko, 2001). Skills also relate to civic and social behaviour as they affect democratic engagement and business relationships. Skills contribute to economic growth both directly, through increased productivity, and indirectly, by creating greater capacity of workers and firms to adopt new technologies and ways of working and to spur innovation (OECD, 2010; Martinez – Fernandez and Sharpe, 2010). Empirical evidence is consistent across a wide range of countries confirming that skills have a profound relationship with economic and social outcomes in different contexts and institutions (OECD, 2012:10 – 11). Conversely, however, Quintini (2011) found skills shortages and mismatches between the supply of and demand for skills as impediments to socio – economic transformation which tends to, lower potentials for growth and amounting to waste of important resources.

Despite the centrality of skills in the discourse on human capital formation and development (ILO, 2008), there is no consensus on how to go about skills development. In spite of strong desire of governments aimed at attracting multinationals – the custodians of vital skills, this lack of uniformity of opinion on strategy of skills development is a gap often exploited by these multinational corporations (MNCs). In essence, the lack of appropriate policy framework on how companies should develop skills appears to be exploited by different multinational corporations. The companies embark on training and skills development programmes that are only relevant to their profit agenda without considerations for the host environment and employees. However, agreement exist among scholars on the positive impact of skills on national economic growth and development, and thus the need at different levels for appropriate policies aimed at promoting skills development that would have sustainable bearings on the individual employee in host countries becomes imperative (see Khilji et al., 2012; Brewer, 2013).

Developing skills is critical for developing countries particularly in Africa for the much desired technological transfer, domiciliation of technology and emergence of indigenous technology among others. The global economic crises and associated unemployment situation which has been on the increase more than before makes for urgency in pursuing better skills development agenda (OECD, 2012). There is need for a new skills development pathway that will make for wider employment opportunities, stem the rising income inequalities and make for employment generation.

The obvious reality concisely therefore, is that skill has become a very vital concept in development trajectory of 21st century economies that is technology and skills driven (Khilji et al., 2012; Brewer, 2013). But this vital “key” that unlocks the potentials in this 21st century could depreciate as the requirements of labour markets evolve; innovations emerge with technology change. Individuals could lose the skills acquired that they do not use and update through training (OECD, 2012). This suggests that for skills to retain their value, they must be continuously developed throughout life. Therefore, to get the best return on investment in skills requires the ability to assess the quality and quantity of the skills available in the population, forecast the future skills requirement in

the labour market, and to develop and use those skills effectively in better jobs that lead to better lives. It is essential to upgrade skills to meet emerging trends and requirements (Ogunade, 2011), and to determine what kinds of skills are relevant and needed at specific times and what strategies of skills development should be adopted towards achieving national economic growth and transformation.

For developing countries especially in Africa where financial resources are lacking and the technologies yet to be acquired, skills development remains a challenge that needs to be addressed if these countries are to survive and compete in the global world economy.

Arguably, it is against this backdrop that, developing countries particularly in Africa express strong desire for skills acquisition and development through the instrumentality of Foreign Direct Investment (FDI) and MNCs. In Nigeria, and other countries in the Sub – Saharan Africa, this is a widely espoused discourse that is also reflected in liberal policies, and incentives offered to attract MNCs. The belief is that multinational corporations bring scarce technological skills and financial resources, are quick to take advantage of new economic opportunities, contribute to wealth creation, operate based on international standards as they are key players in the global economy. (Navaretti and Venables, 2004:1). However, the impact of MNCs training and skills development of employee beyond their organisation remains an issue of concern in light of increasing unemployment that requires scholarly and policy attention.

Different studies such as Katseli, 2003; Navaretti, and Venables, 2004 have attempted to examine the role of MNCs as key players not only in the economy of host countries but also in the global economy. Some scholars are of the view that human capital formation and skills development is enhanced through MNCs' involvement in training and skills development in their organisations. Technology transfer, the argument goes, is accompanied by training and skills development imparted to employees, affiliates and local subsidiaries for greater productivity. This is not just through the introduction of new machinery, equipment, expatriate managers, professionals and technicians but also through the training and empowerment of local employees at different levels (Blomstrom and Kokko, 2001:9). A relatively long – held view is that MNCs promote skills development through the establishment of training institutions for their personnel and for the benefit of allied organisations and their employees (see Agbodike, 1998: 168). These positive contributions have made a number of scholars to regard MNCs as agents of socio – economic change in developing countries (Page, 1994:180; Spero and Hart, 1997).

On the other side to the argument, are scholars who view skills development and a whole range of other activities of MNCs as a form of neo – colonialism. This has led to calls on governments to regulate the activities of MNC subsidiaries in their territories as a way of curbing 'negative' activities (Prasad et al., 2008; Erunke and Kigbu, 2012). Some scholars suspect that these companies are not necessarily concerned with 'real' socio – economic transformation of the host country, but are driven by the desire for

profit, even if by exploiting institutional and policy weaknesses in the host country (see Kapstein, 2002; Stiglitz, 2002; Bakan, 2004). MNCs are big organisations and some have investments that are higher than the Gross Domestic Product (GDP) of many developing countries, especially in sub – Saharan Africa (Stiglitz, 2007:17).

With this development, how could the vital skills and technological know – how anticipated to accrue from MNCs to assist in the socio – economic transformation of host countries be readily available? Scholars emphasise, for instance, that skills development for the transformation of society must incorporate technology and be geared towards the empowerment of people, reducing inequalities, alleviating poverty and promoting economic growth.

Based on these divergent and seemingly contradictory arguments, this paper examines the discourse and practice of skills development in the MNC sector. With its focus on the skills development programmes and strategies of selected multinational enterprises in Nigeria, the paper aims at highlighting the relevance of their skills development programmes and strategies to employment opportunities beyond individual enterprise and industry. The paper also seeks to ascertain whether the MNCs' training and skills development programmes being implemented in Nigeria, have wider societal economic application and relevance or otherwise.

The challenge of skills development in Nigeria

Nigeria, recently declared Africa's biggest economy, is the most populous African country and is also well endowed with natural resources. These two categories of endowments may, perhaps, have contributed to the reasons why the country is regarded as Africa's biggest economy as all other indices of underdevelopment and infrastructural challenges to economic investment and prosperity abound. Nigeria has a population of 162.5 million people in 2011 (World Development Report, 2013), which ideally could trigger industrial production and also provide a large workforce for industries and economy, if the large population were skilled and technically competent. The combined net effect of Nigeria's natural resources and growing population could have translated into the much needed economic development of the country through an increase in GDP and social stability. But without skills and needed technical knowhow, the country languishes on the margin of survival with poverty and associated vices impeding social and economic transformation.

With reference to the Human Capital Development Index, which measures the average achievement of a country in terms of the welfare and quality of life of the people, Nigeria still lags far behind in economic and social progress required to impact the well – being of the average Nigerian. For instance, the 2013 United Nations Development Programme Human Development Index Report ranked Nigeria at 153rd out of 186

countries surveyed. Over half of Nigeria's population still live below the poverty line (less than one dollar a day) and the economy has remained off track in achieving the Millennium Development Goals (Ajibola, 2013).

Some analysts have identified that national industrial skills development is of the utmost importance to Nigeria's quest for industrial development (Ogundele and Abiola, 2012). It is worrisome that for several years, inadequate skilled manpower has remained a perennial problem in many sectors, notwithstanding Nigeria's wealth, and the huge investments made in infrastructure and to facilitate economic development. This national concern has raised calls from industry watchers for Nigeria to move quickly and evolve strategies that could transform the large population into advantage through appropriate skills development, provision of apprenticeship skills development for youths, and through developing a highly skilled entrepreneurial workforce. It is argued that this would go a long way in reducing youth restiveness and associated vices through the provision of gainful and self – employable skills (Ogundele and Abiola, 2012).

Nevertheless, developing skills in Nigeria has been an issue on the front burner of various governments since independence from Britain in 1960. This is reflected in the country's four different and consistent development plans: 1962 – 1968, 1970 – 1974, 1975 – 1980 and 1980 – 1985. The first plan led specifically to the establishment of the National Universities Commission (NUC) and the National Manpower Board (NMB) in 1962. These were to act as think tanks for government in the area of developing relevant skills for national development. Other institutions have also been established for training of manpower for different sectors of the economy.

The desire for skills development has also propelled the government to look outwards for FDI through MNCs. The government is conscious of the potential contributions of FDI to economic development as FDI is now widely recognised due to declining concessional aid to developing countries (Muogbo and Kayar, 2012:1). FDI through MNCs potentially boosts the growth of a country by crowding in other investments with an overall increase in total investments, as well as hopefully creating positive 'spill – over effects' from the transfer of technology, knowledge and skills to domestic firms (Dulupçu and Demirel, 2009). It can also stimulate economic growth by spurring competition, innovation and improvements to a country's productivity. The indirect impacts of FDI through MNCs on the domestic economy, particularly in the area of developing local skills, are the main reasons for the intense political focus on MNCs in Nigeria and this may well account for the high levels of public subsidies, and promotional activities to attract investors, especially after the return to democracy rule in 1999. Among the incentives are tax holidays, tariff protection, accelerated depreciation allowances and import duty relief for imported inputs (Aniekan, 2011:182).

These programmes and incentives notwithstanding, skills shortages are still very visible in Nigeria. This is reflected in part in high number of expatriate employees in the various MNCs. Indeed, it would seem that local technologies are yet to be developed

and the relevant technologies are yet to be “transferred” to locals despite the policy and institutional frameworks put in place to achieve this. In view of the relatively long history multinational corporate participation in the Nigerian economy, a few questions can be posed. One what types of skills do MNCs impart? What factors inform skills development programmes in the sector, and to what extent are such factors in line with national human capital development objectives? Since the Nigerian government has signed Memoranda of Understanding as well as bilateral and multilateral agreements with certain countries, to what extent have multinational businesses operating in the country assisted it in deriving maximum benefits from such agreements, at least from the human capital development and technology “transfer” points of view. These are some of the questions that this paper reflects on.

Skills protectionism: a theoretical statement

The protectionist theory explains the underpinnings of the contentions surrounding multinational corporations and the whole gamut of their operations in the developing countries. It is a theory that explains safeguards and protection often sort by multinational corporations for business advantages that are more often than not detrimental to the economy of host countries. The World Trade Organization (WTO) and other developed member countries have identified aspects of the Trade – Related Investment Measures (TRIM) a strategy of protectionism which are considered inadequate for the economies of developing countries and have advocated for liberalisation. While an approach by WTO has global applicability, Japan one of the world leading economies and some emerging economies emphasised the use of regional arrangements as alternative measures of protection and control. The argument of this group is that regions are better equipped than multilateral or global institutions to ensure safeguards and protection (Latif, 2011).

Regionalisation of TRIM requires governments within regions to make binding commitments rather than relying on global multilateral ideas of TRIM (Chase, 2004:1). It is argued that regional arrangements take care of regional peculiarities and exigencies. TRIM is a political economic agenda that is rooted in tariffs and other border barriers, despite the existence of individual nation's industrial policies upon which it infringes (Guisinger, 1986:86). Guisinger further emphasises the intricacies of TRIMs: that they are behind the curtains agreements and are confidential between foreign investors and host governments, and that such arrangements secretly entered by governments are not for public knowledge. The secrecy surrounding such agreements that seeks to protect MNCs is a clear indicator that it would be negatively inclined and detrimental to the socio – economic environment of developing countries, the havens of multinational operations. Greenaway (1992:145) further stresses that protectionist agreements are

designed to manipulate the environmental conditions in favour of foreign investors, after all, the MNCs were enticed to come and invest in the developing host countries. It is in light of this argument that this paper situates the difficulty for the government to compel multinational corporations to train and develop skills in a particular pattern and focus.

The immigration law in Nigeria for instance, requires an expatriate to have two local employees as attachés to enable them learn from the expatriate within the period of five years of the permit. Not only that, the Ministry of Labour and productivity monitors industrial and labour aspects of multinational operations. Yet, skills gaps still exist between local and expatriate staff within the same company as well as within industry. All these critical questions are within the precinct of the protectionist theory as they are not subject to public scrutiny. In essence, the protectionist theory as a theoretical lens for this paper, sheds light on 'why' and 'how' MNCs in Nigeria, despite long years of operations and massive annual profit declarations, continue to make use of expatriate skills. MNCs ensure that the trainings and their skills development programmes, more often than not are production specific, company and industry centred, to ensure that their production techniques is not diffused in order to maintain their competitive edge within the economy of host country.

Methodology

This paper is based on a longer study that examined the training and skills development programmes and strategies in the Nigerian multinational corporate sector. The study enables the paper to reflect on the question of whether the MNCs' skills development programmes are relevant to the employees beyond the industrial specialisations of their employing organisations. The empirical data used in the paper were, in the main, obtained using a qualitative research methodology and were collected over a five – month period (February and June, 2013).

Primary data were collected by means of key informant interviews and in – depth semi – structured interviews. A review of the relevant literature also provided useful secondary data. Five Key informant interviews were held with relevant officials in the Lagos office of the Federal Ministry of Labour and Productivity, and Centre for Management Development. The key informants provided information on the national government's skills development agenda.

A further 19 interviews were held with a purposive sample of shop stewards union members in the selected multinational companies.

The three multinational companies that served as case studies were purposively selected, in part because they are household names in Nigeria. Lafarge Cement Wapco Plc is a leading cement producer, Unilever Nigeria Plc has been a leading producer and marketer

of household care products since the colonial times (although the company has had a number of name changes through the years), while MTN Nigeria is the pioneer and biggest mobile telecommunication network in Nigeria. Besides, each of the companies has a large labour force and remains very attractive to job seekers. Research participants in these organisations, apart from the union members, were senior officials whose responsibilities were central to skills development and utilisation within the companies.

For the purposes of this paper, the skills development establishments, the multinational companies, and organised labour constitute different, and in some ways, distinct “discourse constituencies” vis-à-vis skills development and human capital formation. The Federal Ministry of Labour and Productivity and the Centre for Management Development are vital agencies through which skills development programmes and strategies in Nigeria are articulated. They serve as a platform for the enactment of the policy framework within which the other discourse constituencies operate, or are expected to operate. In other words, the environment created helps the multinational companies to do business, while organised labour provides the manpower to make these organisations function. It should be noted that the multinational corporate sector is only a subset of the broader organized private sector in the country.

Interviews conducted in the national skills agencies were aimed at ascertaining their involvement, if any, in multinationals’ skills development programmes. Overall, the point was to ascertain how the dominant human capital discourses in the different “constituencies” intersect with the trainings and skills development programmes of the MNCs in Nigeria. As shown below, the data analysis focused on a number of important themes, such as: skills for empowerment; skills for employment and job mobility (portability of skills); skills for entrepreneurship, and skills for lifelong usage.

Findings

The findings of this study revealed a number of nuances on the central issue of discourse – that is, developing employees’ skills beyond enterprise level. The findings are presented under three broad themes; namely: skills development beyond enterprise – responses from the state policy making establishments; skills development beyond the enterprise – responses from the MNCs; and skills protectionism – perceptions and experiences.

Skills development beyond enterprise – the state policy establishments

Through legislative and policy instruments, the government exercises its responsibility of creating an enabling environment for skills development. In the case of Nigeria, this task is undertaken by specific institutions (Ejere, 2011; Umo, 1996). In addition, the government has established a number of training and skills development institutions. The main oversight body for the various initiatives is the Federal Ministry of Labour and Productivity, headquartered in Abuja. According to a senior official of the Ministry:

Government has been encouraging the multinational corporations to set up training schools for their employees to acquire relevant skills for their organisations and allied industry. Officials of the ministry go round such training centres run by multinational corporations for inculcation of specific soft skills relevant to their organisations and allied companies to ensure standardisation of their training programmes.

This response demonstrates the commitment and determination of government to ensure that employees are exposed to skills development programmes that would empower MNC employees beyond the industrial confines of a given MNC. The same official of government stated further that:

The various Industrial Skills Centres being operated by the parastatals under different ministries provides *holistic training* to the trainees. Besides specific vocational and technical skills that make them professionals, towards the end of their programmes they are usually exposed to *management and entrepreneurial skills* which will help facilitate adaptation of their technical skills. It will also facilitate self – employment (emphasis added).

It is evident here again that this discourse constituency emphasises ‘holistic training’ and skills that will allow for self – employment. This ensures that in the face of economic downturn or in the event of labour redundancy, an employee can opt for self – employment. As a director in the ministry noted:

The ministry plays a supervisory role while employers recruit employees. They are mandated to train those recruited. The ministry ensures standardisation of the training and skills acquisition programmes provided by companies. And after the completion of various training programmes, the trained employees are encouraged to come to the Ministry for practical examination to enable them acquire Trade Test Certificate with which they can access employment within the economy and/or make career progression through subsequent higher certifications.

After acquiring the necessary trainings and skills programmes, employees could go to the ministry for evaluation and certification of their competencies to enable them access job opportunities beyond the environment of their trainings. It should be noted that such certification confers recognition and wider choices on the trained individuals, especially those that do not have secondary school qualification.

The senior official of the Federal Ministry of Employment and Productivity also stressed that the government attached high importance to vocational education as a means of developing the skills through the establishment of skills acquisition centres in different parts of the country. The fact was equally alluded to by an official of the Centre for Management Development (CMD), which serves as a government skills think – tank:

the consultancy activities of CMD sometimes leads to identification of skills gaps which is very common in developing countries and when this happens, the Centre designs training programmes to address the identified skills gaps.

Wider employment opportunities are also facilitated with certification of training and competency. The certificate holder becomes a beacon, especially in the developing world. The importance of certification for wider employment opportunities makes it an important issue in human capital formation in Nigeria. A senior official of the Federal Ministry of Employment and Productivity noted:

This department is into skills development and certification for the whole country. Actually, there are industrial skills training workshops all over the country. Besides this, my department sets out to give the minimum skill required by the economy to these participants who come for Trade Test Certificate. We issue certificates in Trade Tests Three, Two, and One. Three is the lowest while One is the highest for technicians.

The discourse on government's initiatives places a special focus on government's interest in training and empowering the unskilled, who are more vulnerable to exploitation. Such individuals, through training and certification provided by the government establishments, also have their employment chances broadened. In essence, government not only sets the platform through legislation but is also involved directly in setting examples through the establishment of skills acquisition centres and evaluation of trainees for certification purpose.

The question now is: to what extent do the skills development strategies in the multinational corporate sector reflect government's interest in pursuing "holistic training" that empowers people for today's employment as well as for future uncertainties and vulnerabilities. The data on this are presented and discussed next.

Skills development beyond the factory gate: Lessons from the multinational corporate sector

In the Nigerian multinational corporate sector, the findings revealed the extent to which the training and skills development programmes of the selected multinational companies align with the discourse on skills development beyond the enterprise. In essence, the findings revealed to what extent the companies' training objectives and programmes help in realising the goals of human capital formation at the national level.

A manager with the Lafarge Cement Wapco noted:

What we have going for us is the fact that we are a multinational while [some of the companies in the completion are not. So, we are really not competing that much; they rather look for trained employees from us. Some of our staff as well do go to Cadbury, they are going to Nestlé, you know, and they are taking people in. We have people going to Chevron, we have people going to Shell, and we are taking people from everywhere relevant to us as well. That's why I said, it's a healthy competition.

The above response shows that for the employees of Lafarge, there is a future beyond the cement industry where they currently work. Skills gained in the cement industry are transferrable to other industries. The above response is corroborated by a manager with Unilever Nigeria PLC, who stated:

Unilever has a long history of success in Nigeria. So many new companies in the home care sector have employees who have worked here. In fact, they know that these employees are competent with the work. And hardly will you find an employee of Unilever not doing anything outside. In the Nigerian home care product environment, Unilever is actually called a training school.

The situation is not dissimilar with what obtains in MTN Nigeria. As one manager remarked:

The telecommunication sector is a very big market with so many competitors and MTN is the pioneer; the effect of it is that many of the competitors try to get some of our employees. These employees already know the job and would not need further training to perform. Because of the movement here and there, we recruit regularly and conduct trainings for them, especially at the customer care level.

The multinational corporate sector claimed enormous involvement and credit for training employees and making them “marketable” within the Nigerian economy. A manager in Lafarge Cement Wapco noted: Here in Lafarge, our workers are multi – skilled as they work in different sections of the factory and that is how uninterrupted production is ensured. And beyond the company, some of these skills could be put into practice at micro level. An electrical technician can still work in small scale organisations as a consultant or set up his own technical services. Indeed knowledge acquired from the training school is very relevant beyond Lafarge.

The issue of empowerment was echoed by a manager in Unilever, who stated:

In the Nigerian environment, Unilever is called a “training school” because of the high number of people that have passed through the company to allied companies. For example, I know of a man that worked here before and he had to leave; but I don’t know the circumstance of his leaving the company. He started his own small manufacturing company and he produces some of our products for us. So, we contracted part of our own arm of production to him; he produces some of our own products that we don’t have. So, for example, if we can’t meet market demand, we contract him to supplement. Apart from that, the skills acquired in Unilever, as I have given you an example, if put together by an individual, you can actually stand on your own and become an entrepreneur. You work in the factory and you know the process of soap making and all. You can work on your own. You can be a small scale manufacturer which many are doing.

An MTN manager indicated the type of empowerment which the company has brought to the country generally:

Quite a number of people who have worked in the company, having obtained knowledge and skills about the workings of the company have left to start their own businesses of being service providers to end user. They operate as individual outlets of MTN especially in the marketing of MTN products and services. That is why we have the slogan “everywhere you go”. We have empowered people directly and indirectly throughout the nook and crannies of Nigeria, generating income and providing jobs.

The above position is not very different from what obtains in Lafarge, as expressed by a manager:

In this company, as an official in human resource management department, anytime, personally I have the opportunity of attending these kind of training programmes, may be to declare the training open or to close the training session, I use to tell them (trainees), you know, the worst thing that Human Resources can do or the company can do when you are leaving the company is to say leave the company's properties in your possession. Okay, like we disengaged some people last week. Some of them, they will be bringing their helmets, the company property, the Employees Handbook and the rest. These are the things that the company can take from you. But the knowledge you have acquired, nobody can say, when you are leaving the gate, drop the knowledge at the gate, no, it is not possible. So, whatever training the person has opportunity of acquiring here, he or she is going to be the first beneficiary of the training.

The evidence from Lafarge on lifelong learning is echoes the information obtained from a manager at Unilever:

Working in this company (Unilever) is an experience of a lifetime. Unilever employees cannot be outside without being engaged. Some employees that have left us are contracted as consultants; others consult for other small scale businesses while some start their own businesses. This stems from the fact that they know how some of these products are manufactured especially those that are less capital intensive.

From the responses of the various interviewees, the three MNCs covered by this study all indicated that their skills development programmes are relevant to the life of the employees beyond their enterprises. The employees could work in other establishments, some could establish small scale industries, act as consultants, or set up technical services as the case may be.

In addition, it could as well be seen that from the key informant and in – depth interviews conducted in the two skills development and utilisation constituencies, the interviewees expressed commitment to training and skills development beyond the enterprise.

Given the above scenario, the questions to ask are: why does unemployment and joblessness almost always result from the restructuring of companies? In the phase of unfavourable employment conditions and untoward labour practices, why do people try to remain on their jobs rather than look for other jobs or opt out for self – employment?

The study revealed some intricacies in multinational operations encapsulated in protectionist theory that curtail employment opportunities, but which are, nonetheless, advantageous to the employers. The responses from union members in the selected organisations indicated a degree of skills protectionism might be in subtle operation in the companies.

Skills protectionism: perceptions and experience

As noted above, the interview responses from officials of the selected state institutions and the multinational corporations all showed that in both discourse constituencies, developing the skills of employees beyond their employing enterprises and industry was not simply an epithet but a policy that was being actively and robustly implemented. However, the study found that some strategies of skills utilisation for industrial sustenance being implemented are tantamount to protectionism of *critical skills* despite the fact that some *high level skills* were being developed and nurtured among the local employees. The distinction between “critical skills” and “high level skills”, therefore deserve a closer examination, as the concept of skills seems to apply more to “critical skills”, as demonstrated below.

The study found that the three companies make use of expatriate staff, who, by law, are allowed to stay in the country for a maximum period of ten years. During this period, they are expected to have trained at least two sets of attachés within their two contract periods. However, the expatriates do not usually exhaust the allowed period before their relocation, thus paving way for expatriate positions to be maintained as they are often replaced. Although the expatriates are few, nonetheless, they occupy the most vital positions in the company, utilising what could be termed “critical skills”.

In the specific case of Lafarge, the study found the extensive use of what in the company are known as “Coaches” in different units and departments of the company. These Coaches are the corporate equivalent of a “strike force” who are resident outside Nigeria, and who only come into the country as occasion demands for specific assignments of not more than six months. In essence, the Coaches possess essential skills that are, by design, not planned to be in Nigeria, as a tactical measure of protecting the critical skills.

Not all the companies utilise “Coaches” stationed outside Nigeria, as skills protectionism takes different forms within the multinational corporate sector, at least from the evidence gathered in the three companies studied. For example, MTN maintains a consortium of expatriates stationed within the country that comprises a high proportion of foreign expatriate staff. This syndicate represents the company’s “defence force” for protection and sustaining the critical technical aspects of the company.

At Unilever, while expatriates are in control of key positions, such expatriates have become part of what a manager referred to as the “Unilever family”. The expatriates appoint

“consultants” to oversee specific aspects of company operations as occasions demand. In addition, Unilever’s engagement of retired staff as consultants to the company amounts to keeping such “old hands” who are embodiments of critical skills and knowledge. In other words, the “secret” of the company’s productive advantage is very carefully protected. Yet, this strategy can be interpreted as an attempt to curtail the diffusion of critical knowledge and skills acquired by these retired employees over the years.

Officials of Nigeria’s labour federations, the Nigerian Labour Congress (NLC) and Trade Union Congress (TUC), agreed during interviews that multinationals were concerned about profit. An official of NLC noted that: “They (MNCs) will only develop skills to the extent that it will facilitate the realisation of their business objective”. For this respondent, any skill development programme embarked upon by a multinational business is for its own purpose.

This view was echoed by a senior official of the TUC, who argued that: Multinational corporations only come with the technology needed for production in an area of operation to execute a business for which they teach the indigenous people just a minute part. Would they be interested in you knowing it, so as to compete with them? So they train you only to the extent that they want you to know.

Labour officials did not hide their perceptions of multinational protectionist strategy as stated above. An NLC official further pointed out the reasons why the expatriate quota regime was being abused in Nigeria:

The issue of Expatriate quota as an avenue of developing skills is a good idea but in reality in Nigeria, it exists only in the books. There is no serious backup by the government and so the various companies are simply implementing it as it soothes them. The monitoring to ensure compliance is weak such that the Nigerian workers and the country are not deriving maximum advantage. In short, Nigeria is short – changed due to weak institutional monitoring.

In sum, the discourse in the labour constituency revealed an interesting angle to the skills development debate: while skills development was emphasised and embraced by all the constituencies, at least superficially, MNCs was serious about its realisation only when skills development culminated in an increase in profits for their organisations. The reality is that, while trying to align with the popular discourse of developing skills beyond enterprise, MNCs engage in activities that ensure their profit advantage. The distinction between critical skills and high – level skills (which many Nigerian staff have acquired in the course of the employment within the multinational corporate sector) appears to be actively pursued by MNCs.

Discussion and conclusion

The interviewees from the two primary discourse constituencies – state and the multinational corporate sector – claimed a commitment to national skills development. The findings showed that both constituencies have in place mechanisms for ensuring that their training and skills development programmes are relevant to empowerment, skills portability and lifelong usage, among others. However, claims are not always the same thing as reality, as there exists in Nigeria a glaring skills disjuncture between local employees and expatriate employees of multinational companies. The issue of concern is that the long periods of the operations of many multinational corporations have not resulted in the development of sufficient local technicians and specialists, nor has it resulted in a significantly reduced reliance on expatriate technicians and professionals.

Further, the organised labour revealed that state institutions that have the responsibility of monitoring MNCs are weak and therefore ineffective. The resultant effect is that lack of effective institutions gives room for the MNCs to train and develop skills of employees as they deem fit irrespective of agreements signed with governments of host countries that often emphasise training and empowerment of locals and host environment. This culminates in skills gaps and skills shortages that still abound despite over half a century of the operations of these companies in Nigeria, thus creating avenues for many expatriate professionals and technicians to come into the country.

All these speak of the deliberate and tactical attempts by MNCs to protect investments and skills considered “strategic” from the employees and thereby subtly limiting their employment opportunities. The government has not been able to reverse this trend over the years as Chase (2004) asserted that, aspects of multinational protection often obtained from government in developing countries generally are neither published nor publicly known. In essence, they are confidential agreements that tend to limit the trainings imparted on the employees and thereby unwittingly restricting the application of their skills and technical knowhow within the economy.

It is against this protectionist strategy by MNCs that this paper therefore recommends the aligning of multinational companies’ skills development programmes with national objectives on training and skills development. When this is realised, such that MNCs trainings and skills development mirrors reciprocally national discourses on skills development, a synergy would have been achieved in skills development aspirations in Nigeria. With this, the relevant board of technical and vocational education in Nigeria will monitor the training of employees. Such extant establishments staffed by professionals will help in ensuring compliance by the MNCs with national objectives on the type of training and skills development to the advantage of the economy broadly, beyond enterprise.

References

- Agbodike, C.C., 1998, 'Foreign investments and the Nigerian economy: The role of multinational corporations', *Nigerian Journal of Economic History*, 1. 162 – 169.
- Ajibola, M. T., 2012, 'Human capital development and Nigerian economy', The Punch, 18th September.
- Babbie, E and Mouton, J., 2001, *The Practice of Social Research*, Cape Town, South Africa: Oxford University Press.
- Bakan, J., 2004, *The Corporation: The Pathological Pursuit of Profit and Power*. New York, FP Free Press.
- Blomstrom, M. and Kokko, A., 2001, 'FDI, human capital and education in developing countries', Technical Meeting, 13 – 14 December 2001, Paris. OECD Development Centre.
- Brewer, L., 2013, *Enhancing Youth Employability: What? Why? and How? – Guide to Core Work Skills*. Geneva: Skills and Employability Department International Labour Organization.
- Chase, K. A., 2004, 'From protectionism to regionalism: Multinational firms and trade – related Investment Measures', *In Business and Politics Vol. 6(2)*. 2004.
- Dulupcu, M.A. and Demirel, O., 2009. 'Globalisation and internationalization', Economy and Labour World, Isparta 2003 – 2009. Socrates Comenius. A Research Report submitted to the European Commission.
- Ejere, E.S.I., 2011, 'Human capital formation as catalyst for National Development: Nigerian perspective', *International Business and Management Journal* Vol 2 (2), 98 – 104.
- Erunke, C. and Kigbu, H., 2012, 'Globalization, multinational corporation and the Nigerian economy', *International Journal of Social Science Tomorrow*, 1(2). April 2012.
- Greenaway, D., 1992, 'Trade Related Investment Measures and development strategy', *Kyklos*, 45(2), 139 – 159.
- Guisinger, S. E., 1986, 'Do performance requirements and investment incentives work?', *World economy*, 9(1):79 – 96.
- International Labour Office, 2008, 'Skills for improved productivity, employment growth and development', International Labour Conference, 2008. Geneva: ILO.
- Kapstein, E.B., 2002, 'Virtuous circles? Human capital formation, economic development and the multinational enterprises', OECD Working Paper No. 191. Research Programme on Global Interdependence and Income Distribution, August 2002. CD/DOC (2002) 03. 1 – 21.
- Katseli, L.T., 2003, 'Human capital formation and foreign direct investment in developing countries', OECD Development Centre Working Paper No. 211, DEV/DOC(2003)09. OECD. Paris.

- Khilji, B.A., Kakar, Z.K. and Subhan, S., 2012, 'Impact of vocational training and skill development on economic growth in Pakistan', *World Applied Sciences Journal* 17(10), 2012. 1298 – 1302.
- Latif, A.A., 2011, 'Change and continuity in the International Intellectual Property System: A turbulent decade in perspective', *The WIPO Journal* Volume 3 (1). 36 – 54.
- Martinez – Fernandez, C. and Sharpe, S., 2010, *Leveraging Training and Skills Development in Small and Medium Enterprises (SMES): Preliminary Cross – country Analysis of the TSME Survey*. Paris: OECD Publishing.
- Mason, J., 2002, *Qualitative Researching* (2nd edition). London: Sage.
- Muogbo, C. O. and Kayar, F., 2012, 'Improving the investment climate in Nigeria: Issues and policy options', Unpublished M. Sc Thesis submitted to the Universitetet i Nordland. (Accessed 10 August 2013).
- Navaretti, G.B. and Venables, A.J., 2004, *Multinational Firms in the World Economy*. New Jersey, USA: Princeton University Press.
- Organisation for Economic Co – Operation and Development (OECD), 2010, *Education at a Glance: OECD Indicators*. Paris: OECD Development Centre.
- Organisation for Economic Co – Operation and Development (OECD), 2012, *Education at a Glance: OECD Indicators*. Paris: OECD Development Centre.
- Ogunade, A.O., 2011, 'Human capital investment in the developing world: An analysis of praxis', *Labour Research Seminar Series*, 2011. Available: [http://www.uri.edu/research/papers/Ogunade Workforce _ Devt.pdf](http://www.uri.edu/research/papers/Ogunade%20Workforce_Devt.pdf). (Accessed: 11 May 2012). 2 – 13.
- Ogundele, O.J.K. and Abiola, J.O., 2012, 'Entrepreneurship and national development : A proposal for evangelistic agenda', *European Scientific Journal*, March edition, 8(6) 134 – 148 .
- Pope C, and Mays, N., 2000, *Qualitative Research in Health Care*. London: BMJ Books.
- Prasad, S. B, Pisani, M.J., and Prasad, R.M., 2008, 'New criticism of international management: Analytical review', *International Business Review*. 17(6), 2008. 617 – 629.
- Quintini, G., 2011, 'Over – qualified or under – skilled: A review of existing literature' OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 121. Paris: OECD.
- Stiglitz, J. E., 2002, 'Employment, social justice and societal well – being', *International Labour Review*, 141(1/2), 2002. 9 – 29.
- Stiglitz, J.E., 2007, 'Regulating multinational corporations: Towards principles of cross – border legal frameworks in a globalised world – Balancing rights with responsibilities', *American University Law Review*, 23(3).
- Toner, P., 2011, *Workforce Skills and Innovation: An Overview of Major Themes in the Literature*. Paris: OECD Secretariat.
- Umo, J.U., (ed)., 1996, *Towards Full Employment Strategy in Nigeria*. Lagos: National Manpower Board.

Employment Practices within the Minibus Taxi Industry in Johannesburg: A Study of Precariousness of Jobs in South Africa

Siyabulela C. Fobosi^{1*}

1 Department of Sociology, University of Johannesburg, South Africa

Email Address: sfoboso@gmail.com

Abstract

Following the work of Standing (2011), Clarke (2006) and others, I use the precariat theory to define the existence of precarious working conditions within the minibus taxi industry. I use precariousness to describe how the employment practices in the industry, labour legislation from the Department of Labour (DoL), regulations and public transport policies by the Department of Transport (DoT) define the nature of the industry. This article is situated in the broader context of my PhD thesis which investigated the impact of the Taxi Recapitalisation Programme (TRP) on precarious working conditions within the minibus taxi industry in Johannesburg. Using qualitative research methods, I conducted a total of fifty – eight interviews for my thesis. Results revealed the existence of precarious working conditions within the minibus taxi industry – in the Global South. The article contributes to the study of precarity in the Global South, similar to Clarke (2006) who examined precarious work in post – apartheid South Africa. The minibus taxi industry's labour conditions place its drivers in a position of precarity. This means that taxi drivers are daily exposed to bad working conditions which are not in line with the Basic Conditions of Employment Act (BCEA) or the Sectoral Determination (SD) on wages.

Keywords: *formalisation, in – formalisation, formal and informal economy, labour process, petty commodity production,*

Résumé

À la suite des travaux de Standing (2011), Clarke (2006) et d'autres, j'utilise la théorie du précarariat pour définir l'existence de conditions de travail précaires dans l'industrie du minibus taxi. J'utilise la précarité pour décrire comment les pratiques d'emploi dans l'industrie, la législation du travail du ministère du Travail (DoL), les réglementations et les politiques de transport public du ministère des Transports (DoT) définissent la nature de l'industrie. Cet article se situe dans le contexte plus large de ma thèse de doctorat qui a examiné l'impact du programme de recapitalisation des taxis (TRP) sur les conditions de travail précaires dans l'industrie du taxi minibus à Johannesburg. En utilisant des méthodes de recherche qualitative, j'ai mené un total de cinquante – huit entretiens pour ma thèse. Les résultats ont révélé

l'existence de conditions de travail précaires dans l'industrie des minibus – taxis – dans les pays du Sud. L'article contribue à l'étude de la précarité dans le Sud global, à l'instar de Clarke (2006) qui a examiné le travail précaire en Afrique du Sud post – apartheid. Les conditions de travail de l'industrie des taxis minibus placent ses chauffeurs dans une position de précarité. Cela signifie que les chauffeurs de taxi sont quotidiennement exposés à de mauvaises conditions de travail qui ne sont pas conformes à la loi sur les conditions d'emploi de base (BCEA) ou à la détermination sectorielle (SD) sur les salaires.

Mots – clés: *formalisation, in – formalisation, économie formelle et informelle, processus de travail, petite production de produits de base,*

1. Introduction

Research has been conducted on the spread of precarious work (Barchiesi, 2011; Betti, 2016; Clarke, 2006; and Standing, 2011). This is work where employees experience uncertain, unstable and insecure working relations and receive limited social benefits and statutory protections. In the context of the minibus taxi industry, the precarious work has made the availability of quality work risky and uncertain. The study of precarious work is informed by two broad views of sociological approaches: one is the view of contemporary sociological thinkers who conceive precarity as central to their conceptions of modernity. The second is evident in the views of economic sociologists who explored the proliferation of precarious work during the past three decades. Most of the “sociological theorists have placed the concept of precarity at the heart of their analysis” (Kalleberg and Vallas, 2018, p. 3). In the similar way, I placed precarity at the heart of my analysis of the working conditions within the minibus taxi industry. The failure by the DoL to enforce labour regulations within the industry continues to perpetuate the context of precariousness. Since democracy, the department has failed enforcing Sectoral Determination for the Taxi Sector including BCEA. In light of the growing precariousness in the industry, there continues to be limitations and weaknesses of the South African Transport and Allied Workers Union (SATAWU) in recruiting members in the taxi ranks.

2. Literature Review

2.1 The Precariat

According to (Allen, 2014, p. 43) the three words, *precarious*, *precarity* and *precariat* trace their journey from the meaning of insecure and vulnerable work. These terms epitomises changing fashions in the academy, like the clothing industry. Allen further notes that the precariat is a fashionable but quite a bogus concept. However, Allen's

conception of a precariat that it is not true and is not what it claims to be, is problematic given the conditions that workers face. Allen (2014) argues that the concept reflects a major problem in the movement of the workers today but does not solve this problem. However, I argue that the precariat concept gives context to the problems that workers are facing. Precarity is defined as the loss of labour market security in various forms.

According to (Standing, 2011, p. 10), the precariat are people lacking seven forms of labour security. These people do not have enough income and no protection against arbitrary dismissal. The seven forms of labour security are the following: *labour market security*; *employment security*; *job security*; *work security*; *skill reproduction security*; *income security* and *representation security* (Wright, 2016, p. 4). Though there have always been varying forms of precarity under capitalist modes of production, precariousness is widely defined in reference to what workers lack (Jonna and Foster, 2016, p. 21). It remains questionable whether the term 'precariat' is relevant "for the millions of workers and urban poor in the Global South for whom precariousness has always been a seemingly natural condition" (Munck, 2013, p. 747). The precariat's labour, by its very nature, is insecure. As such, the precariat is associated with casualization, informalisation, part – time employment and labour brokers. All these forms of work arrangements are growing around the world. The precariat lacks access to paid vacations, medical aid and company pensions. Concerning their quality of work, precariat face challenges in relation to feelings of having less job security, the lack of a fixed career plan, fewer training and career development opportunities. Precariat forms of employment is also usually associated with low incomes and, what is widely referred to as non – standard employment. The world is experiencing the growth of non – standard employment. The outbreak of non – standard work arrangements has given rise to a situation where trade unions are having a challenge to 'organize the unorganized' casual and part – time, temporary workers.

The precariat further raises the question whether the working conditions have become more precarious around the world. If the answer to this question is yes, whether those performing precarious work can be considered as a class, in the sense of "being a group that has a distinct structural position in modern capitalism" (Fraser, 2013, p. 11). Standing considers the precariat as a new class (Standing, 2011, p. 183) and that its growth could lead to a politics of inferno. The politics of inferno is not a prediction, he says, but "that the current trends will usher in what could be described as a politics of inferno, with ugly shades of not – so – distant past" (Standing, 2012, p. 598). In other words, the current conditions of social and economic insecurities, including the growing number of people lacking basic social, political, cultural and economic rights will lead to a situation where people are angry towards the state which is perceived as letting them down – according to Standing. However, he obscures the different context of precarious work in the Global South. For example, many of the features that Standing associates with the precariat have always been widespread among the minibus taxi industry workers in the South. The inequality within the society relating to precariousness is nothing new in the Global South, with rising unemployment rates.

2.2 Precarious Working Conditions

Working conditions for the precariat are mostly associated with an irregular working schedule and varying working hours (Werner and Verena, 2017). For example, the work of taxi drivers is considered as characterised by varying working hours and irregular working schedule, dependent on the availability of passengers for a trip. The risk of precariousness tends to increase for most of the workers with no contract (for example, taxi drivers), including temporary or flexible workers. The uncertainty about the duration of the contract is also characteristic of the precarious work. The potential risk of precariousness is considered very high in working conditions where workers are subjected to low pay, job insecurity, stress and health, lack of career development and training, and low levels of collective rights. This means that precarious work is mostly evident in the following four conditions: 1) low pay; 2) poor protection from termination of employment; 3) lack of benefits and; 4) lack or limited access of workers to exercise their rights (for example, union membership) (Bhorat et al., 2016)

The concept of worker precariousness is widely recognised to have originated from the early work of Pierre Bourdieu on colonial Algeria in the 1960s (Jonna and Foster, 2016). For Bourdieu, precariousness is associated with what he called the “subproletariat”. Bourdieu argues that the precariat will need to be provided with an adequate representation since it is impossible to organise them (Paret, 2013). Considering this, for example, the taxi drivers and taxi marshals continue facing intimidation from their employers (taxi operators/owners), as discussed below on the results section. This is one of the reasons why SATAWU finds it impossible to organise the minibus taxi industry employees, hence such employees lack representation rights. But, SATAWU is able to organise employees in the taxi ranks where such employees are not facing intimidation from their employers (Barrett, 2003). However, the task of organising employees in the industry remains full of challenges as it requires SATAWU to go beyond the traditional workplace concerns. The trade union will need to strengthen its role in organising workers in the industry. SATAWU has, without intention, contributed towards the growth of precariousness in the industry by remaining focused on the workers in the formal public transport sector. This is in coherence with Clarke who argued that

“the country’s largest trade union federation, the Congress of South African Trade Unions (COSATU), has inadvertently facilitated the growth in precariousness by remaining narrowly focused on full – time workers in core sectors of the economy, and on tripartite structures and agreements aimed at protecting their members” (2006:v).

Therefore, the precariat in the minibus taxi industry are the workers who experience all the main aspects of precariousness. The precariousness of labour grows with what Karl Marx (Marx, 1961) called the reserve army of labour. In the Global South, precariousness is a reality in large urban centres. Marx's conceptualisation of worker precariousness was associated with what he called the reserve army. Precariousness is recognised as a defining feature in working – class existence and struggle. As such, the general condition can be described in terms of precariousness, with the increasing threat of being thrown into the “surplus population” of the unemployed and underemployed, with this increasing over the course of capital accumulation.

It is important to note that precarious employment is multi – dimensional and, the following dimensions need to be considered when referring to precariousness (Temkin, 2009, p. 18):

Forms of employment

Full – time permanent/full – time temporary

Part – time permanent/part – time temporary

Indicators of precariousness

Earnings – stable, long – term vs. insufficient

Social wage – extended medical, dental, pension, insurance

Regulatory protection – unions or law

Contingency – degree of certainty of continuing employment, tenure, company uncertainty

Social Locations

Visible minority women/men

Occupational Context

Management

Health

Sales and services

Trades, transport and equipment

Primary industry (International Labour Organisation, 2012)

Until the end of the Great Depression in the United States, most jobs were precarious and wages unstable (Kalleberg, 2009). Precarious working conditions are characteristic of the high levels of domination, exploitation and insecure conditions among the working – class positions (Muntaner, 2016). These are the conditions characterising the work of the taxi drivers and taxi marshals within the minibus taxi industry. Precarious work is considered as work that departs from standard work (full – time/permanent employment with benefits) to non – standard work. This seems to be the case in the minibus taxi industry where workers are not permanently employed (with non – existent

of employment contract) and no benefits (Mmadi, 2012). This means that precarious work is work that is deviating from the standard work relationships (Betti, 2016). This work is characterised by the following working conditions: *contingent work, atypical work, vulnerable work, non – contract working arrangements and new forms of employment* (Kalleberg, 2014). The most recurring types of precarious work include temporary work, on call/daily hire work, contract work, outsourcing work, independent contractors and involuntary part – time work. It is important to note that standard contracts may also be precarious, because they are uncertain about how long their jobs will last, given the changing employment practices. Precarious working conditions are characteristic of insecure, unstable and uncertain work arrangements (Betti, 2016).

3. Methods

Using qualitative research methods, I conducted a total of fifty – eight (58) interviews for my thesis. The interviews were with the key informants from the Department of Transport; Gauteng Department of Labour; Gauteng Department of Roads and Transport; Gauteng Provincial Regulatory Entity; SA Taxi Development Finance; South African Transport and Allied Workers Union; South African National Taxi Council; National Taxi Alliance. Most interviews were conducted with taxi owners, taxi drivers and taxi marshals in the four main taxi ranks (Bree; Faraday; Noord; and Wanderers taxi ranks) of the City of Johannesburg. Lastly, interviews were also conducted with the commuters of the minibus taxis. The conducted interviews revealed the existence of precarious working conditions within the minibus taxi industry, as discussed in the following section.

4. Results

4.1 Precarious working conditions within the minibus taxi industry

In correspondence with Munck, I argue that the term precariat should be examined “from a global – that, is majority world – to redress the balance in recent debates around this concept” (Munck, 2013, p. 747). Like Clarke (2006) who studied the precarious work in post – apartheid South Africa, this article reveals the existence of precariousness in the Global South within the minibus taxi industry in South Africa. Therefore, any analysis of the conditions – that is, precarious working conditions – resulting from the existence of the precariat should take into account the historical existence of such conditions from the South around marginality and informality debates. For example, the minibus taxi industry in South Africa has historically been marginalised by the

apartheid. It was only in 1994, with the new democratic dispensation, that government made plans to formalise the industry. However, the industry still remains informal and unregulated, though not marginalised and racially – segregated by the state as was the case during apartheid (Mahlangu, 2002). Therefore, the precarious working conditions in the industry – defined by the lack of employment security, representation security, and lack of contract – are not new.

Precarious work in the minibus taxi industry is first seen through the lack of ‘work security’ – that is the lack of good working conditions, health and safety protection. Here, workers are subjected to the unsecure working relations. The work of the taxi drivers and taxi marshals signifies the hidden forms of work that are not tracked by government. These are the employers concentrated in the same location – the taxi ranks. The precarious location. For example, one taxi driver from Noord taxi rank states:

‘The taxi rank is in a suitable place. The only problem is the space to work in that is not there. You’ll find that in this rank there is no space to get out, the road is filled with cars and there is little parking space.’ (Taxi Driver 2 Noord Taxi Rank, 2018, interview).

Therefore, while some taxi drivers view the Noord taxi rank as being in a suitable location, others complain about the unavailability of space in the rank. The unsuitability of the taxi ranks for the taxi operators and drivers speaks to the existence of precariousness in the Global South. It also means that precariousness is not only defined by the lack of labour rights as Guy Standing (2011) suggests, but also by the poor working conditions. In relation to the challenge with space in taxi ranks, another taxi driver from the same rank notes:

‘The MTN is not alright. The problem is that this hole here is killing us very much as the taxi drivers. First of all, it stinks here at this hole and it is not clean. The smell sits very painfully in the chest. So, another thing that we are up against as the taxi drivers is the fact that we are facing many challenges here. The taxi industry is a big company, but it does not have people who are managing it in the proper way. One, we as the taxi drivers do not have benefits. Two, we as the taxi drivers do not have permanent jobs. Three, we are fired like dogs. You work here for about 10 years and then they fire you like dogs. Unfair dismissal! Yes, those are the challenges that we have. So, our complaint is that the government can make us registered and work according to law, so that we can be able to have benefits, so that we can have retirement funds and pension funds like a person who works in companies. This is a company. It’s just that we do not have people who manage it. They do not operate it properly. That’s our challenge.’ (Taxi Driver 3 Noord Taxi Rank, 2018, interview).

What emerges from this subsection is that Noord taxi rank (known as the MTN taxi rank) does not have good working conditions at all. This implies that taxi drivers are confronted with harsh working conditions. In correspondence to this argument, Sanchez et al while studying the quality of life and work ability of taxi drivers from Brazil, argue that “Urban transport drivers, specifically taxi and motorcycle taxi drivers, are exposed to particular environmental, societal, and health situations related to their occupation” (2019:1). In the same way, minibus taxi drivers in South Africa are vulnerable to the precarious working conditions that are offered by the taxi ranks and their occupation. The minibus taxi drivers work in precarious working conditions – they do not have work security. This is similar to the context of taxi motorcycle taxi drivers in Brazil with “job insecurity and lack of social security” (Sanchez et al., 2019, p. 2). It is also clear from here that taxi drivers complain about not having employment benefits. The argument is that they would be having these benefits if the industry was well managed. The non – existent of employment contracts in the industry is explained by the same taxi drivers who states that:

‘You don’t have a contract, you have no payslip. Even if you can go to the furniture shop to go and make an instalment for a bed, they will ask for a payslip, a bank statement, and those are things that we do not have.’ (Taxi Driver 3 Noord Taxi Rank, 2018, interview).

In addition to no having contracts of employment and payslips – which makes it difficult for them to apply for credit – taxi drivers are not members of trade unions. Therefore, taxi drivers are in a precarious condition as they lack representative security and employment security. A point that is explained by the non – existent of unions in the taxi ranks and the fear of being fired like dogs. It seems that the work of taxi drivers is uncertain and unpredictable. In addition to these precarious conditions, most taxi drivers complain that they work long hours. For example, one taxi driver from Wanderers taxi rank states:

‘The working hours are too long. Because I can say I wake – up at four. Leaving the rank depends. Maybe at five I’ve queued for the last trip, and then I leave at seven. They are too much.’ (Taxi Driver 1 Wanderers Taxi Rank, 2018, interview).

These working hours appear to be longer than those stipulated in the Sectoral Determination for the taxi sector. Just like Mmadi (2012) who examined the conditions of workers within the minibus taxi industry, the subsection above reveals the precariousness of this conditions. Commenting on the role of the minibus taxi industry and employment conditions, one taxi marshal from Wanderers taxi rank states:

‘The role of the industry for me is not working, actually, the way that it’s supposed to working, it contributes nothing and we also do not receive anything because the conditions that we work under are unfavourable conditions that cause us not to go forward. We do not grow and we are going nowhere. Instead of us going forward we are regressing backwards.’ (Taxi Marshal 2 Wanderers Taxi Rank, 2018, interview).

In other words, the industry does not play an important role in the lives of the taxi marshals, especially because they work in precarious conditions, where employees do not grow. This corresponds to Hlatshwayo (2018, p. 385) findings that “community health workers (CHW) are subjected to low pay and no benefits”. Also, Clarke revealed that the forms of work in the service sectors “are generally insecure, low paying and poorly protected by labour legislation, social welfare and collective bargaining” (2006, p. 39). Similar to this, another taxi marshal from Wanderers taxi ranks notes:

‘Here, the work, some days it treats us well and some days it treats us very badly. But then other time it finishes us off with respect. There are some who come from their own homes with their own problems, with the people they live with, or in their workplace, and then those people come and unload they fatigue on you. And then you find yourself in trouble in the taxis because you end up responding to them badly. There are no queue marshals that are made raw, they do respect. It’s just that we don’t respect each other when we are at that taxi rank. We don’t respect each other in any way. When a passenger comes with a parcel and I tell her no when you have a parcel you pay this much mama, because when this thing of yours gets lost, you will return back to me wanting help, asking, and demanding your parcel. This is why then the minister of transport gave us that instruction that they must pay money for the couriering of their parcels. But the work that we do at the rank is very distressing, very much. And I don’t know how we will transform because what I see is that a person undermines you, and then they forget that we are feeding our families by being these queue marshals.’ (Taxi Marshal 2 Wanderers Taxi Rank, 2018, interview).

Therefore, while the taxi marshals are satisfied with their work sometimes, they find it distressing most of the times. This seems like a distressing precarious working environment that does not challenge employees to grow. Similar to this, CHWs that were studied by Hlatshwayo considered their work to be distressing and “involved in a struggle seeing to change their working conditions into some form of direct employment by the state” (2018, p. 386). The difference with the minibus taxi industry workers is that they continue to face intimidation from their employers (taxi owners/operators). While all the taxi drivers and taxi marshalls do not view the taxi ranks as situated in a good location, the taxi owners consider the ranks as located in good locations and, therefore, based on the owners’ conceptions the working conditions are good. This is understandable because some/most of the taxi owners do not spend their time in taxi ranks. One taxi owner from the Wanderers taxi rank states:

‘Yes, I can say that it is situated in a good place, because it is a station. We are in the station here. So yes it is in a right place. And this is also the destination place of the train. No matter where it comes from, this will be its final destination.’ (Taxi Owner 1 Wanderers Taxi Rank, 2018, interview).

What emerges from this subsection is that, according to the taxi owners, because the taxi rank is close to Johannesburg Park Station, it is in a good place; and that it is close to the train station. Commenting on the issue of working conditions within the minibus taxi industry, research participant from SANTACO notes:

‘Where a working condition is not good you will find that the owners themselves don’t care or has an I don’t care attitude. You will see the owner not knowing the name of his driver or the driver not knowing the owner because some other driver said I will bring the driver tomorrow, or the other driver just takes the keys and gives them to his friend. This is why when there is a collision or accident some drivers run away because you will find out that they don’t even have a driver’s licence and the owner didn’t know.’ (Research Participant from SANTACO, 2018, interview).

It appears from this subsection that poor working conditions exist where the taxi owner does not know his or her drivers – such that there is no good employment relationship. In fact, these conditions in the industry have always been existence, as revealed in the literature (Mahlangu, 2002). In other words, these conditions have always displayed what Munck (2013) calls a ‘descriptive category’. Precariousness in the minibus taxi industry is not a totally new condition. Working conditions in the industry have always been exploitative patterns of work defined by Karl Marx (Marx, 2000). A taxi owner from the Wanderers taxi rank explains the poor conditions in the taxi ranks as follows:

‘There’s a lot of thugs here. Its those that smoke Nyaope, and they rob people. And if you hit them, you get arrested.’ (Taxi Owner 2 Wanderers Taxi Rank, 2018, interview).

In other words, these are the conditions that make it unsafe to work in the taxi ranks, with some people getting robbed. In this context, the taxi drivers, taxi marshals and informal traders experience precarity in the taxi ranks. The experiences of precarity in the taxi ranks are deeply rooted to the South African history of marginalisation and inequality. Like Deshingkar (2018, p. 5), who examined the conditions of precarity among migrant workers, this article reveals precarity as created by workplace dynamics in the taxi ranks. The precarious conditions in the taxi ranks make working there risky and uncertain. These conditions are what Giddens (1991) called ‘ontological insecurity’, with the taxi drivers and taxi marshals defined by precarious existence – insecure work relationships.

While some taxi owners do consider the condition as bad as taxi drivers and taxi marshals do, the condition of precariousness is very serious in the minibus taxi industry. This is exemplified by one taxi driver from Bree taxi rank, who states that:

‘The condition of the rank is not good, because when it rains, it gets flooded at the taxi rank, and then people are unable to board the taxis and go to the taxi rank. When these cars unload the other taxis cannot get out because there is only one entrance. The other one is that there are no camera’s here. When a fight breaks out here, the people at the offices come and ask us what happened.’ (Taxi Driver 2 Bree Taxi Rank, 2018, interview).

What emerges from this subsection is that the working conditions at Bree taxi rank are not good and there is no security cameras. This further perpetuates the precarious existence in the industry, defined by these poor conditions. These conditions expose the myriad forms of precarious employment which have historically shaped the life of black workers (Kalleberg and Vallas, 2018). The precarious working conditions in the industry are also explained by the Chairperson of the GPRE who states that:

'I don't think that working conditions are actually desirable. I think there's a lot of exploitation that is taking part in that space. If you look at drivers, they don't have serious benefits like your normal public service employee or private sector employee. And they don't have much of protection of the law. The basic conditions of employment Act is not actually covering them. Most of the labour relations legislation are not covering them, you know. And I don't think they have a union, I haven't heard of a union of taxi drivers which is I believe something they will have to think about. Because at least if you don't have much legal tools to protect yourselves, if you are unionized its, better there can be a voice that comes out and says no this is not how you are going to treat us. So they are so prejudiced, to an extent that I can work for you today and the following you can kick me out and get somebody else, so there is no stability, there is no work. There is no protection and it's not an ideal situation. And your marshals are also... you just get a drunk from the sheeben, and you make the guy a marshal. You know, that this guy doesn't care about a living. All he that he wants is something that he can use to go and drink. So, there's a lot of exploitation there. And there are other associations where I hear they are empowering the taxi drivers. They have a system of saying that if you are my driver for five years, at the end of five years, I can give you that car you have been driving faithfully, so that you are no longer a driver but you are a driver and an owner'. (Chairperson of the GPPE, 2018, interview).

Therefore, it appears from this subsection that there is a lot of exploitation in the minibus taxi industry, with the labour legislation not being complied to and some taxi drivers facing intimidation from taxi owners for participating in the union representation. The minibus taxi industry is in a precarious exploitative working condition (Mmadi, 2012). This condition further perpetuates the existence of precarity in the taxi ranks, with the taxi drivers feeling unsafe to work when their employers fight. Literature has revealed that this is mostly fights over routes and due to leadership problems in taxi ranks (Ingle, 2009). While various authors on precarity, including Standing (2011); Kalleberg and Vallas (2018; and Wright, (2016) regard this as having grown in the recent years with significant changes in the employment relations – precarity in the minibus taxi industry has existed historically, especially in the context where labour regulations have never been enforced (Khosa, 1994).

4.2 Lack of representation security in the minibus taxi industry

Taxi operators/owners, taxi drivers and taxi marshalls struggle with the challenge of being represented in order to benefit from the representation security (Mahlangu, 2002). This starts with the case of intimidation from taxi owners with regards to the work of recruiting members by SATAWU from the taxi ranks. Taxi drivers and taxi marshalls experience precarity due to lack of representation security, for example, from SATAWU. Standing (2011) regards representation security as “possessing a collective voice in the labour market through, for example, independent trade unions, with a right to strike” (2011:10).

While Standing (2011) considers stable workers with more secure employment relationship, as more inclined to take on their employers through strikes – I argue that precarious workers in the Global South have historically been involved in protests against their employers (Sekhonyane, 2016; Wiggill, 2017). Recently during democracy, taxi drivers have gone on strike over the impounding of their taxis, lifting of traffic fines, but not so much about their precarious working conditions (Sekhonyane, 2016). Therefore, their strike has been mostly directed to the state than their employers. With the strikes by the taxi drivers less directed to their precarious working conditions, this might have been as a result of failed collective action around the betterment of their conditions. According to (Matebesi, 2018), for collective action to take place, four conditions must be met. He states that:

“These conditions are discontent (prevalent dissatisfaction without relief), ideology (collective identification of complaints as being morally legitimate by the aggrieved), ability to organize (core leaders of the aggrieved group are capable of recruiting, sourcing resources, and communicating strategies), and political opportunity (the extent to which civil liberties allow freedom of speech and association)” (Matebesi, 2018:171).

Therefore, while taxi drivers and taxi marshalls are dissatisfied with their working conditions – and have collective identification of this – they do not have an ability to organise. The leaders of SATAWU are not capable of recruiting members in the taxi ranks, with the taxi drivers and taxi marshalls facing intimidation from their employers.

While Standing argues that without representation security and “other forms of security employees have no skill security, since they fear being shifted around, instructed to do tasks outside their personal plans or aspirations” (2011, p. 11), taxi drivers and taxi marshalls in the Global South – in Johannesburg, do possess a skill security. For example, taxi marshalls have a skill security of managing the taxi ranks and, therefore are never shifted around. There are taxi drivers who have been driving taxis since the 1990s and

have mastered that skill. While taxi drivers possess this skill, their employment relation is defined by precariousness in the context of intimidation from their employers. The issue of intimidation from the taxi owners is explained by Mr Morake Mokoena, a Gauteng Taxi Sector Coordinator from STAWU, who states the difficulty of organising employees in the taxi ranks is due to their intimidation from the taxi owner. For example, he states:

‘intimidation and again that recognition when coming be recognised... because some of them you’ll recruit them and then they will tell [you] don’t inform my boss that are I belong to a trade union. Reason being, remember when I recruit here after recruiting here, I must establish a structure, a workshop steward to represent the workers in this workplace because we are operating in this fashion. You must recruit from workplace.’ (Gauteng Taxi Sector Coordinator SATAWU, 2018, interview).

This problem of intimidation is particularly worse at Noord and Faraday taxi ranks, he notes:

‘Noord is very Troublesome. We can’t break the barrier... the only shop steward we are having is down there, in Bree. We do have a shop steward in Bree. And then we do have a shop steward in Bara. Noord, and also in Faraday, there is a big intimidation. We do have members, but the intimidation.’ (Gauteng Taxi Sector Coordinator SATAWU, 2018, interview).

Therefore, taxi marshals and taxi drivers lack representation security, as revealed by these subsections. It appears that as long as the workers within the minibus taxi industry are being intimidated to exercising their labour rights, they will remain in the condition of a precariat. They are trapped in a condition that they are finding hard to change. It is like they are in the trapped in the chains of precariat – with no possibility of getting out, unless the employer is willing participate. This precariousness is an “ontological state of life” (Deshingkar, 2018, p. 3) for taxi drivers and taxi marshals. This is an inherent part of life for them where they experience precarity daily. The problem of intimidation in the taxi ranks is due to the uncontested power of the taxi owners. This uncontested power contributes to the rise of the precariat, as the DoL is unable to enforce labour regulations.

In the context of the intimation of minibus taxi industry employees, we find a dynamic of variable exclusion. (Von Holdt and Webster, 2005, p. 19) argue that “workers are economically included in the sense that they are employed and earn wages within the core economy, but at the same time are excluded to varying degrees from the rights that are conferred on them by labour legislation and even by the South African Constitution – trade union rights, basic conditions of employment, employment equity,

skills development, and health and safety regulations". The taxi operators/owners are excluding their employees from the labour rights benefits. They are denying workers access to new labour rights, and even the rights to be represented by trade unions in the name of increasing competitiveness and reducing costs.

The empirical research found that some of the taxi operators are represented by the National Taxi Alliance (NTA) and some by the South African National Taxi Council (SANTACO). Therefore, SATAWU has to deal with members who are affiliated with the two. SATAWU has argued that those who affiliate with the NTA are very reluctant to participate when recruited.

4.3 Non – compliance with the labour regulations

The condition of non – compliance with labour regulations within the minibus taxi industry is a descriptive category which appears as a refusal to abide by the Sectoral Determination for the Taxi Sector (Mahlangu, 2002), The non – compliance with the labour regulations enforced by the DoL is definitive of the industry, as a research participant from the DoL states:

'The issue is the sector is not complying and they are supposed to be complying. The problem for us is how do we effectively influence an employer and an employee to comply. The influence becomes focused on advocacy and the benefits that the employee needs to know that this is the benefits when the workplace is complying and that's what we are trying to get through. I cannot tell you, no the industry has very good stories to tell. The point is, if an employer has not registered, for example, an employee for UIF then there is no good story to tell because immediately when that person becomes unemployed he does not have any social protection. If we say that there is a good story to tell but then workers might have a perception that it is okay my employer is paying me. That is not where it is bounded and stops. The point is we are speaking about the decent working agenda. Now how decent is it if an employee does not have an ability to go to a shop and apply for a credit card? You need to prove to a bank that here is my banking statement, here is my payslip, here is a contract of employment therefore I need a bond or credit card. It then becomes an issue because it's not a decent job agenda that we are pushing at. For us it becomes an issue because the workers in that sector are vulnerable. It comes to that point and that is why currently we are prioritising and putting this particular sector under problematic sector. When people are working there, they are not aware that they have to register for compensation and people go to work and injure themselves at workplace and lose a finger.' (Research Participant from the Department of Labour, 2018, interview),

The issue is that the minibus taxi industry does not comply with the labour regulations and making it difficult for the labour inspectors to exercise their role. This perpetuates the condition of precarity in the industry, with the employees not enjoying employment and work security defined by Standing (2011). In other words, they are not protected against dismissal and long working hours. It is like the taxi owners are saying: 'No! No to regulations by the state'. This refusal to be regulated by the state or for the state intervention has always characterised the industry since democracy and following the recommendations of the National Taxi Task Team (NTTT) in 1995 that the industry be formalised and regulated (Browning, 2006). Explaining the issue of non – compliance further, the research participant from the DoL notes:

'if you pick up non – compliance, let me make an example of wage. If you pick up a non – compliance relating to wages. As an employer I would have to get to you and say I am here to conduct an inspection and ask you where the contracts are and where are the payslips of this employee? From there I detect, that is proactively, that the employer doesn't pay wages for employee 1,2,3,4. Therefore you would then secure undertaking or compliance order depending on the situation. From there take that to, if the employer refuses to comply, take that to the labour court. Labour court grants you a court order for example. You get the court order. Where is the money going to that you have received? It's needs to go to the beneficiary. That is where our problem is. The 2nd aspect of it is when you have a complainant that works. When a worker comes forward saying I am here to complain because my employer has not paid my salary. Then you have an affidavit from this person. You have their contact details. You know where to find them. You know when you receive the money who is the beneficiary for it. Therefore, you consult with the person then you issue a compliance order or undertaking. You can take him to the labour court there is a person attached or named attached on whose behalf you are bringing this case to the labour court. Then it gets resolved into his favour. Then he gets payment. Proactively it is difficult because now you need to trace who are the employees. Even if you get the employer and he says no I just have one worker. Those are some of the challenges. Those are the real issues on ground level.' (Research Participant from the Department of Labour, 2018, interview),

The issue of compliance is, therefore, critical and is important to improving working conditions within the minibus taxi industry. Since the deregulation of the industry in 1987, any attempts by the state to re – regulate the industry have been challenged. The taxi owners felt that the state is out to control their industry (Browning, 2006). It is in this context that the taxi owners are not complying with the labour regulations. With the taxi owners going against these regulations; they are reinforcing self – regulation and precariousness.

5. Discussion and Recommendations

It is worth noting that research on precarious employment (Kalleberg, 2009 and (Standing, 2011), (Standing, 2012) and (Standing, 2014) associates the condition of precariousness “with the casualisation of labour in post – Fordist production and the retrenchment of welfare in the European and North American contexts” (Choi, 2018, p. 494). The precariat – the taxi drivers and taxi marshals – are placed in precarious working conditions, as revealed by the results. Therefore, in contrast to Guy Standing (2011) who argued that the precariat lack labour rights and that they are not citizens, I argue that the precariat do not lack the labour rights. It is just that they do not enjoy the rights they have. For example, even though labour regulations in South Africa requires that taxi drivers have a contract of employment, they do not enjoy this in the context where their employers deny them this right. Also, taxi drivers do not enjoy their right to representation, as enshrined in the Constitution of the Republic of South Africa as the freedom of association. Therefore, this article contributes that the precariat are part of the working class with their own existence, and that they have labour rights even though they do not enjoy them – as denied by the taxi owners. While the former Minister of Transport – Blade Nzimande – announced the so – called collaborative taxi industry ownership and operating models, as forming part of the Revised Taxi Recapitalisation Programme (RTRP), to make provision of decent and secure employment to employees of the taxi drivers and taxi marshals, it is not clear how this will be implemented. As long as there is unwillingness from the operators to pursue change, he precariousness will continue defining the industry. So, while the RTRP has recommended a collaborative taxi industry and operating models with the hope of providing decent and secure employment to the taxi drivers and taxi marshals, the state will have to convince taxi owners of the benefits of this for them to participate.

While the employees in the industry are not represented by SATAWU as much as they should – for fear of intimidation from the employers – they reveal invisible forms of labour and exploitation among them. It is important to note that the precarity of the taxi drivers and taxi marshals could be defined as a *continuum* (Mosoetsa et al., 2018). Also, within this continuum, the taxi industry precarious workers are placed in an uncertain and unpredictable conditions. The precarity of work within the minibus taxi industry is not only the outcome of the seven insecurities of labour markets by Guy Standing, but also of taxi owners’ “(capitals) capture and colonisation of life within and beyond the workplace” (Mahmud, 2015, p. 700). The primary logic of the taxi owners is the accumulation of capital. For the taxi drivers and taxi marshals, precarious existence, as condition of labour and ontological experience, is the natural and enduring result. Like Clarke (2006) who established the growth of precarity as defined by deepening employment insecurity and instability in the retail sector, this article makes a contribution

towards understanding the extension of precarity in the Global South. Also, Similar to the conclusions reached by Clarke (2006), the minibus taxi industry presented in this article demonstrates the existence of precariousness, which has historically characterised the industry.

Based on the growing precariousness of the working conditions within the minibus taxi industry, government needs to ensure that the rising level of precarious work is reduced, because the condition is disadvantaging the majority of the workers who do not enjoy labour rights – workers with labour rights on paper, but not in practice. The International Labour Organisation (ILO) is very clear on the need to improve working conditions that are poorly paid, insecure and unprotected. The ILO further claims that precarious work is a norm in Africa, whilst at the same time arguing that this is at the centre of the industrialised countries in the form of the spreading temporary employment (Purcell, 2002). In order to address the current precarious work, the ILO notes that there is a requirement of “a comprehensive policy response that includes economic, fiscal and social policies geared towards full employment and income equality” (International Labour Organisation, 2012, p. 4). The industry employees should be provided written contracts of employment. In other words, taxi owners should make sure that taxi drivers and taxi marshals are given written contracts of employment, as per the requirements of the labour regulations. The DoL should facilitate this. In addition, the employees should be issued with payslips – similar to article 4, taxi owners should make sure that all employees are issued with payslips. The taxi owners should move towards implementing basic income – all the employees of the industry should be paid a basic salary, as per the requirements of the labour regulations.

6. Conclusion

The taxi owners are actively reinforcing precarity through refusing representation security for taxi drivers and taxi marshals, and also subjecting them to intimidation. Thus, while these employees are dissatisfied with their working conditions and collectively identify these conditions, they do not have abilities to organise – that is, SATAWU leaders are not capable of recruiting taxi drivers and taxi marshals. Based on the nature of precarious working conditions within the minibus taxi industry, there needs to be dedicated efforts from the state to transform the industry. The taxi owners should portray willingness to participate in the transformation of the working conditions in the industry.

Acknowledgement

I am most grateful to my participants for granting access and consent to the study. I would like to acknowledge my supervisors, Prof Ashwin Desai and Dr Siphelo Ngcwangu, for being supportive through the entire research process and for motivating me to write this article. I will forever be grateful to my fiancée, Anesipho Klaas, for her amazing support.

Funding

My research was supported by the funding from the National Research Foundation (NRF).

Conflict of Interest

I do not have conflict of interest to declare.

Note on Contributor

Siyabulela Christopher Fobosi is currently a PhD Candidate from the University of Johannesburg. For his PhD in Industrial Sociology, he conducts research on the impact of the Taxi Recapitalization Programme (TRP)—now the Revised TRP—on precarious working conditions within the minibus taxi industry in Johannesburg, South Africa. His proposed date of PhD thesis submission is January 2020.

References

- Allen, K., 2014. The Precariat: New Class or Bogus Concept.
- Barchiesi, F., 2011. Precarious Liberation: Workers, the State, and Contested Social Citizenship in Postapartheid South Africa. State University of New York Press, Albany, New York.
- Barrett, J., 2003. Organizing in the Informal Economy: A Case Study of the Minibus Taxi Industry in South Africa.
- Betti, E., 2016. Precarious work: norm or exception of capitalism? Historicizing a contemporary debate: a global gendered perspective. *Power Norm* 35.
- Bhorat, H., Lilestein, K., Oosthuizen, M., Thornton, A., 2016. Vulnerability in Employment: Evidence from South Africa.
- Browning, P., 2006. The paradox of the Minibus – Taxi.
- Choi, S.Y., 2018. Masculinity and Precarity: Male Migrant Taxi Drivers in South China. *Work Employ. Soc.* 32, 493–508.

- Clarke, M.J., 2006. 'All the Workers?' Labour Market Reform and Precarious Work in Post – Apartheid South Africa, 1994 – 2004 (A Dissertation Submitted To The Faculty Of Graduate Studies In Partial Fulfilment Of The Requirements For The Degree Of Doctor Of Philosophy). York University, Toronto.
- Deshingkar, P., 2018. The making and unmaking of precarious, ideal subjects – migration brokerage in the Global South. *J. Ethn. Migr. Stud.* <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1528094>
- Frase, P., 2013. The Precariat: A Class or a Condition? *New Labour Forum* 22, 11–14.
- Giddens, A., 1991. *Modernity and self – identity: Self and society in the late modern age.* Stanford University Press., Stanford CA.
- Hlatshwayo, M., 2018. The new struggles of precarious workers in South Africa: nascent organisational responses of community health workers. *Rev. Afr. Polit. Econ.* <https://doi.org/10.1080/03056244.2018.1483907>
- Ingle, M., 2009. An historical overview of problems associated with the formalization of the South African minibus taxi industry. *New Contree* 71–87.
- International Labour Organisation, 2012. *From Precarious Work to Decent Work.*
- Jonna, J.R., Foster, J.B., 2016. Marx's Theory of Working – Class Precariousness – And its Relevance Today. *Mon. Rev.* 67.
- Kalleberg, A., 2014. *Measuring Precarious Work.*
- Kalleberg, A., 2009. Precarious Work, Insecure Workers: Employment Relations in Transition. *Am. Sociol. Rev.* 74, 1–22.
- Kalleberg, A.L., Vallas, S.P., 2018. Probing precarious work: theory, research, and politics.
- Khosa, M.M., 1994. *Accumulation and labour relations in the taxi industry.*
- Mahlangu, M.S., 2002. *Labour Relation in the Minibus Taxi Industry (Master's Thesis).* University of Pretoria, Pretoria.
- Mahmud, T., 2015. Precarious Existence and Capitalism: A Permanent State of Exception. *South West. Law Rev.* 44.
- Marx, K., 2000. *Wage – Labor And Capital.*
- Marx, K., 1961. *Capital.* Foreign Language Publishing House, Moscow.
- Matebesi, S.Z., 2018. Insurgent Citizenship and Sustained Resistance of a Local Taxi Association. *Qual. Sociol. Rev.* XIV, 168–185.
- Mmadi, M.M., 2012. *Mobile workplace: work conditions and family life of taxi drivers. (Magister Societatis Scientiae In Industrial Sociology And Labour Studies In the Department of Sociology).* University of Pretoria, Pretoria.
- Mosoetsa, S., Stillerman, J., Tilly, C., 2018. Precarious Labor, South and North: An Introduction. *Int. Labor Work. – Cl. Hist.* 89, 15.
- Munck, R., 2013. The Precariat: a view from the South. *Third World Q.* 34.
- Muntaner, C., 2016. *Global Precarious Employment and Health Inequalities: Working Conditions, Social Class, or Precariat?*

- Paret, M.E., 2013. Precarious Politics: Working Class Insecurity and Struggles for Recognition in the United States and South Africa, 1994 – 2010 (Doctor of Philosophy). University of California, Berkeley.
- Purcell, M., 2002. The State, Regulation, and Global Restructuring: Reasserting the political in the Political Economy. *Rev. Int. Polit. Econ.* 9, 284–318.
- Sanchez, H.M., Sanchez, E.G. de M., Barbosa, M.A., Porto, C.C., Approbato, M.S., 2019. Comparison of Quality of Life and Work Ability of Taxi and Motorcycle Taxi Drivers: Evidence from Brazil. *Int. J. Environ. Res. Public. Health* 16, 1–14.
- Sekhonyane, P., 2016. SANTACO suspends march and strike action, summit scheduled for later this month.
- Standing, G., 2014. *A Precariat Charter: From Denizens to citizens*. Bloomsbury Academy.
- Standing, G., 2012. The Precariat: From Denizens to Citizens? *Univ. Chic. Press* 44, 588–608.
- Standing, G., 2011. *The Precariat: The New Dangerous Class*. Bloomsbury Academic.
- Temkin, B., 2009. Informal Self – Employment in Developing Countries: Entrepreneurship or Survivalist Strategies? Some Implications for Public Policy. *Anal. Soc. Issues Public Policy* 9, 135–156.
- Von Holdt, K., Webster, E., 2005. Work restructuring and the crisis of social reproduction: a South African perspective. In Webster, E & Von Holdt, K. (eds.), *Beyond the Apartheid Workplace: Studies in Transition*. Scottsville: University of KwaZulu – Natal Press., Scottville.
- Werner, E., Verena, T., 2017. Risk of Precariousness: Results from European Working Conditions Survey 2010 and 2015. European Union.
- Wiggill, T., 2017. Taxi strike on hold – SANTACO, Maswanganyi. *Roadtransportnews*.
- Wright, E.O., 2016. Is the Precariat a Class? *Glob. Labour J.* 7, 123–135.

Male Undergraduate Students' Knowledge of and Attitude Towards Emergency Contraceptives

Ellen Mabel Osei – Tutu

Department of Adult Education and Human Resource Studies

University of Ghana

Email Address: emosei – tutu@ug.edu.gh

Abstract

This study sought to explore the relationship between male students' knowledge and attitude towards emergency contraceptives. Self – administered questionnaires were used in collecting data from 941 male respondents who were in their second, third or fourth year at the University of Ghana. These respondents were conveniently sampled from the four Colleges of the University of Ghana. Employing the theory of knowledge, attitude and practice, this paper investigates male knowledge and attitude towards emergency contraceptives. Although some students had favourable and others had unfavourable attitude towards emergency contraceptives, most of them (82%) had mixed attitude towards emergency contraceptives. Multinomial logistic regression results showed that students who belonged to the College of Education were significantly more likely to have favourable than unfavourable attitude towards emergency contraceptives. Since men play active roles in decision – making processes in reproductive health matters it is important that they are involved in all reproductive health programmes. This, in the long run, will help reduce unintended and unplanned pregnancies and subsequently unsafe induced abortions.

Key Words: *emergency contraceptives, male students, attitude towards emergency contraceptives, undergraduate students, knowledge of emergency contraceptives.*

Résumé

Cette étude visait à explorer la relation entre les connaissances et l'attitude des étudiants masculins à l'égard des contraceptifs d'urgence. Des questionnaires auto – administrés ont été utilisés pour recueillir des données auprès de 941 hommes interrogés qui étaient en deuxième, troisième ou quatrième année à l'Université du Ghana. Ces répondants ont été commodément échantillonnés dans les quatre collèges de l'Université du Ghana. En utilisant la théorie de la connaissance, de l'attitude et de la pratique, cet article examine les connaissances et l'attitude des hommes envers les contraceptifs d'urgence. Bien que certains étudiants aient eu une attitude favorable et d'autres une attitude défavorable à l'égard des contraceptifs d'urgence, la plupart (82%) avaient une attitude mitigée envers les contraceptifs d'urgence. Les résultats de la

régression logistique multinomiale ont montré que les étudiants qui appartenaient au Collège of Education étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une attitude favorable que défavorable envers les contraceptifs d'urgence. Étant donné que les hommes jouent un rôle actif dans les processus décisionnels en matière de santé génésique, il est important qu'ils soient impliqués dans tous les programmes de santé génésique. À long terme, cela contribuera à réduire les grossesses non désirées et non planifiées et, par la suite, les avortements provoqués à risque.

Mots clés: *contraceptifs d'urgence, étudiants de sexe masculin, attitude envers les contraceptifs d'urgence, étudiants de premier cycle, connaissance des contraceptifs d'urgence.*

Young people usually tend to be adventurous and are inclined towards sexual experimentation and other sexual behavior. According to the latest Ghana Demographic Health Survey (GDHS), the median age at sexual debut for women and men between the ages of 20 – 24 years was 18.4 years and 20 years respectively (Ghana Statistical Service, 2015). Most of these young people at this state of their lives are likely to be in school. These ages interestingly are similar to the age bracket (17 – 25 years) of majority of students in universities in Ghana especially at the undergraduate level. As Kitshoff (2010) succinctly puts it, students in higher education are part of a significant high – risk group since they find themselves at a stage of sexual discovery.

Often times, they may be aware of the implications of their behavior but they tend to ignore information available to them. Most of these people when sexually active may not use any means to protect themselves against sexually transmitted infections (Ningpuanyeh and Susuman, 2016).

Currently, with the upsurge in the use of various social media, there is a lot of information out there and people are provided with information even without asking for it. It is therefore likely that students of the University of Ghana have ample information about reproductive health issues. Do they have the right information? If they do, the question is how do they put to use this information available to them? Given the adverse effects of having unprotected sexual intercourse which include unintended pregnancies, sexually transmitted infections (STIs) and unsafe abortions, there is growing interest in the potential impact that emergency contraceptives could play in addressing some of these concerns.

Emergency contraception is largely considered to be the most effective method to prevent pregnancy after unprotected sex (Ellertson, 1996). Emergency contraception has been defined by the World Health Organisation (2018) as methods of contraception that can be used to prevent pregnancy after sexual intercourse. These are recommended for use within five days but are more effective the sooner they are used after the act of intercourse.

Although emergency contraceptives (EC) can be a useful tool in preventing unintended pregnancy, studies on the use of EC among women indicate that even when

women have heard of EC, they are unlikely to use them (Spence et al., 2003). The use of emergency contraception is generally affected by access, knowledge, perceptions and attitudes towards them. These could be influenced by male partners.

The discrepancy between reproductive preferences and birth control practices has been termed “Knowledge Attitude Practice (KAP) gap” (Bongaarts, 1991). For KAP, the focus is change in the target audience in terms of adopting new knowledge, attitude and behavior (Lindgren, 2017). In KAP studies, information is collected on a specific topic to identify what people know, how they feel and what they do. In other words, KAP studies show the relationship between knowledge attitude and practice on the assumption that knowledge determines attitude and attitude in turn determines practice (Kilale, 2016).

KAP studies on family planning in the past have indicated that respondents wanted to stop childbearing but were not practicing contraception (Bongaarts, 1991). Obviously this is an inconsistency between what they want and what they do.

Some studies that have used KAP in family planning/contraception are those of Nataraja and Harshini, (2013), Srivastava, (2005) and Kaushal et al., 2010. These studies were to determine the knowledge, awareness and practice of various contraception in women who wanted to terminate their pregnancy.

This current paper uses the lens of KAP in analyzing the behavior of male undergraduate students of the University of Ghana. First the theory is found appropriate since most studies on family planning and contraception have utilised it, it would be appropriate to find out to what extent it is applicable also in this study. Furthermore, a gap in the literature which this study seeks to fill is that most studies on KAP on family planning and contraception have had women as their respondents. This could be attributed probably to lack of data on male knowledge attitude and practice towards contraception. Although men do not directly use emergency contraceptives, they do so indirectly, once their partners use them. Additionally, the focus of this paper is emergency contraceptives which for all intent and purposes should be used as a one – off method instead of a regular method. EC may be the choice of the respondents in this study because they are young unmarried men and thus it is useful to explore their knowledge and attitude towards it.

According to Raselekoane et al., (2016), young men are particularly resistant to contraception because of the many myths surrounding it. However, male partners cannot be ruled out of the fight against unintended pregnancies and unsafe abortions. Sahin (2008) reiterated the importance of men's participation and their responsibilities in reproduction which have been debated in international conferences emphasising that reproductive and sexual health problems cannot be solved without men's participation and their support. Partnering with men is an important strategy for advancing reproductive health and rights (Sahin, 2008). The Guttmacher Institute understands this strategy and so as part of its recommendations to help reduce the incidence of unsafe abortion

in Ghana, recommended in 2013 that men should also be made aware of how their support can help their partners avoid unintended pregnancies and unsafe abortions. Men's knowledge, use and perceptions on contraception seem to have been relegated to the background in most studies. However, it has been established that increasing positive perception of modern methods of contraception is associated with higher male involvement in family planning (Sanusi et al., 2014).

Knowledge of Emergency Contraceptives

Some research has been done on knowledge of EC. A study at the University of Nairobi for instance showed that male students, who are mostly sexually active, do not have adequate knowledge of family planning and emergency contraception (Sahin, 2008). A similar observation has been made among South African students (Roberts et al., 2004). The situation in Ghana is not different (Osei – Tutu et al., 2018).

In Ghana, studies on knowledge on EC have been done by Baiden et al., (2002), Addo and Tagoe – Darko (2009) and Osei – Tutu et al., (2018), among others. The study by Baiden et al., (2002) among University of Ghana students indicated the sources of students' knowledge about EC. The study had 43.2% of the participants claiming to have knowledge about modern emergency contraceptive methods. Fifty – one per cent of the participants had heard of them on the radio, while the rest had done so through health education materials, television and newspapers. Meanwhile, only 1.5% of the participants knew of Postinor – 2, a dedicated EC product introduced into the country by the Planned Parenthood Association of Ghana (PPAG). Only 11% of the participants correctly indicated the recommended time within which to take ECs. This led Baiden et al., (2002) to conclude that there was moderate level of knowledge of EC among students. However, knowledge of the correct time for taking ECs after unprotected sex was low and almost all the participants (97.4%) expressed their desire to know more about EC.

The study by Addo and Tagoe – Darko (2009) observed a considerable knowledge gap in the specifics of EC. This they attributed partly to the indication that students followed directives from friends rather than read instruction leaflets as about 20.7% of the students who had heard about EC thought it could be used before sexual intercourse. The study stated that approximately 50% of the students obtained information from the media, 25% from friends, and less than 15% from health workers. This is an indication that the source of information contributes to having accurate or inaccurate knowledge about EC. In the study by Osei – Tutu et al., (2018), 79.8% of students had knowledge of ECs and majority (78.7%) of them knew when it was appropriate to use it.

It is in the light of the findings of the studies above that this paper seeks to explore the extent of the knowledge of EC by male undergraduate students and if and how their knowledge tends to influence their attitude.

Attitude Towards Emergency Contraceptives

Attitude towards EC could be either positive or negative and could be measured by different variables. On EC being available over the counter, Vahratian et al., (2008) found that while about 60% were in agreement, 30% of their respondents felt that they should have it even before the need arose. It was therefore apparent that their respondents who were students saw unplanned and unwanted pregnancies as a serious problem for which reason they would recommend the use of emergency contraception when necessary.

In Ghana, students at Kwame Nkrumah University of Science and Technology (KNUST), according to Addo and Tagoe – Darko (2009), had positive attitudes toward EC as 72.9% of male and 75.2% of female students who knew about EC said they would recommend its use mainly for rape and following unprotected consensual sex. In furtherance of their approval of EC, a large majority of respondents called for the availability of EC services over the counter as well as in hospitals and family planning clinics. About 47% of the students called for the inclusion of EC information in orientation programmes and the provision of EC services on campus. Furthermore, students also called for a reproductive health centre on campus that would provide counselling and EC services. This is an indication of the positive attitude these students had towards EC.

These studies enumerated, generally show a trend towards favorable attitudes towards EC. Furthermore, participants seemed to be in favor of EC when women were raped. However, there are several instances when women have not been raped and have become pregnant unintentionally. There is therefore the need for such issues to also be given some considerations.

Positive attitude towards EC have in some situations been linked to its knowledge. According to Miller (2011), students in U.S.A. believed that EC should be available without prescription and he believed this was a reflection of increased knowledge by students. In South Africa, although knowledge gaps have been identified, students had good intention towards EC (Roberts et al., 2004). About half of the participants responded that they would use or recommend EC to a friend if the need arose.

Males' negative attitudes towards contraception have been identified as one major reason for the persistence of unintended pregnancy and unsafe abortions. The South African Department of Health in 2003 found it extremely worrying that while 56.0% of South African women were using contraceptives most men, on the other hand were not using contraception (Department of Health, Medical Research Council, OrcMacro, 2007). This is believed to account for the high unintended pregnancy and abortion rates in South Africa (Ehlers, 2003; Mqhayi et al., 2004).

Although there is advocacy to promote equal rights of both males and females, the patriarchal system has made men's opinions dominant especially in the traditional

African setting. In this regard, males still have a higher say in the reproductive health issues of females. There have been instances where husbands or boyfriends have forced women against their will to stop using contraceptives, tore apart their clinic cards and even threw away their contraceptive pills (Raselekoane et al., 2016). Also, according to the latest GDHS (2014), men in Ghana are still of the opinion that women who use contraceptives are promiscuous and this can discourage women from using contraceptives (Ghana Statistical Service, 2015). These situations according to Baiden, et al., (2002) add impetus to the need to attract men into discussions on contraceptive choices; and that any programme to promote EC should consider targeting both sexes. Raselekoane et al., (2016) have called for radical health promotion and sexual and reproductive rights programmes which should specifically target male students. The knowledge and attitudes of male students who may already be heads of their households can influence the use of EC and thus impact on reducing the incidence of unintended pregnancies and unsafe abortions.

Although in this present study many of the respondents were not married, some might have been in some relationships and could be influencing their female partners. It is therefore worthwhile to explore the opinions of these young men who are neither married nor in any relation. Their opinions could be very useful since they may not be in stable relationships and thus might need one – off contraceptives such as EC and not regular ones. The findings will be relevant to the Careers and Counselling unit of the University of Ghana in promoting good reproductive health among students.

This study therefore seeks to achieve the following:

- a. Explore male students' knowledge of emergency contraception.
- b. Ascertain male students' attitude towards emergency contraception.
- c. Examine whether the characteristics and knowledge of male students influence their attitude towards emergency contraceptives.

Methods

This study used a positivist research paradigm. With this approach, the researcher concentrates on facts and considers the world to be external and objective. The researcher therefore maintained minimal interaction with the respondents during the data collection process. The survey approach was adopted and data was collected at one point in time that is, between August and September 2016.

This study took place in one of the universities in Ghana. Lecturers were contacted to grant permission to use a few minutes to the end of their lecture time for students to fill in the questionnaires. The questionnaires were distributed, and respondents were given some time to fill them immediately and they were collected. This was done to minimise

a situation where respondents would collect the questionnaires but not fill them. After the questionnaires had been completed, Research Assistants quickly went through to ensure that all applicable questions had been answered.

A total of 2,000 questionnaires were administered to undergraduate students in their second, third or fourth years in the four colleges (that is, Basic and Applied Sciences, Health Sciences, Humanities and Education) of the university. The first year students were not part of this study because they had not been admitted to the university as at the time of data collection. After cleaning and editing, a total of 1,869 students (giving a response rate of 93.5 per cent) made up of 941 males and 919 females and 9 respondents who did not state their sex responded to the questionnaires. The questionnaires were numbered serially and SPSS version 23 was used for data entry and analyses.

For this current study, the 941 male respondents were used. The questionnaire had five sections consisting of the following: demographic characteristics, reproductive history, knowledge of EC, attitude towards EC and use of EC. It was made up of both closed – ended and open – ended questions.

Ethical clearance was obtained from the Ethics Committee of the College of Humanities of the University of Ghana. The ethical issues related to the study were addressed by maintaining a high level of confidentiality and anonymity of the information volunteered by the respondents.

Results

Background of respondents

In order to have a better perspective of male students' attitude towards emergency contraceptives, their background characteristics have been presented in Table 1. The respondents were fairly young as majority (75.2%) of them were between 20 – 24 years with less than 2% being at most 30 years. This has been found to be the age group most likely at risk of unplanned pregnancy following from unprotected sexual intercourse (Arowojolu and Adekunle, 2000). In terms of religious background, majority stated that they were Christians. Of these, most of them belonged to 'other Christian' most likely Pentecostals. There were a few Moslems (5.3%) and a few (1.4%) who did not have any religious affiliation.

Due to the relatively young ages of the respondents, it is not surprising that as many as 90% had never been married. Only 1.3% were married (that is, married or living together). However, 7.5% were married but not staying together. The rest (1.2%) had been married in the past but were divorced, separated or widowed at the time of the survey. The respondents in this study consisted of undergraduate students who were in their second, third or fourth years and the distribution was fairly balanced with the respondents in their fourth year which is also their final year being slightly more.

The University of Ghana operates under the collegiate system. There are four colleges within the university and students were sampled from all the four colleges. Nearly 40% of the respondents belonged to the College of Basic and Applied Sciences with less than 10% from the College of Health Sciences. The College of Health Sciences usually has fewer students than the rest of the other colleges. Students were asked about their sexual activities. They were asked whether they had ever had sex and for those who responded in the affirmative, whether they had sex in the past four weeks and again for those who responded in the affirmative, whether they had unprotected sex. Almost 40% stated that they had ever had sexual intercourse. Of these, about 44% had recently had sexual encounters that is, four weeks before the survey. It is worth noting that about 70% of those who responded to having had sex in the recent past had had unprotected sexual intercourse.

Table 1: Characteristics of the respondents

Characteristics	Frequency	Percentage
Age (Years)		
Less than 20	142	16.0
20 – 24	666	75.2
25 – 29	61	6.9
30 – 34	15	1.7
35+	2	0.2
	886	100.0
Religion		
Catholic	115	12.4
Orthodox	249	26.8
Other Christian	495	53.3
Moslem	49	5.3
Traditionalist	8	0.8
No Religion	13	1.4
	929	100.0
Marital Status		
Never Married	833	90.0
Married	12	1.3
Divorced	4	0.4
Not Living Together	69	7.5
Separated	3	0.3
Widowed	5	0.5
	926	100.0
Years at University		
Two	297	31.7
Three	276	29.4
Four	365	38.9
	938	100.0

College		
Basic and Applied Science	371	39.7
Education	223	23.7
Health Sciences	91	9.7
Humanities	253	26.9
	938	100.0
Ever Had Sex		
Yes	345	39.7
No	523	60.3
	868	100.0
Sex in the past four weeks		
Yes	145	43.5
No	188	56.5
	333	100.0
Unprotected sex		
Yes	106	70.7
No	44	29.3
	150	100.0

Note: The sample sizes differ because not all the respondents answered all the questions

Source: Computed from emergency contraceptive survey, 2016

Attitude Towards Emergency Contraceptives

In order to measure attitude, four questions that respondents were asked were used. The four questions are presented in Table 2.

Table 2: *Questions indicating positive and negative attitudes towards emergency Contraceptives*

QUESTION	Positive Attitude	Negative Attitude
Would you recommend EC to a relative or friend?	Yes	No
Do you think the use of EC can encourage promiscuity?	No	Yes
Do you think the use of EC discourages the use of regular contraceptives?	No	Yes
Do you think EC should be made available to anyone who wants to use them?	Yes	No

Source: Emergency contraceptive survey, 2016

A student was classified as having positive attitude towards EC if his response followed the column “positive attitude”. Similarly, if the responses followed the pattern under the column “Negative response” he was classified as having negative attitude. The third category of students referred to as having mixed attitude were those who responded to these questions but their responses were a combination of the two columns. By using the categorisation in Table 2, the results obtained are presented in Table 3.

Table 3: *Attitude of respondents towards emergency contraceptives*

Type of attitude	Frequency	Percentage
Mixed	425	81.8
Favorable	34	6.5
Unfavorable	61	11.7
Total	520	100.0

Source: Computed from emergency contraceptive survey, 2016

Table 3 clearly shows that an overwhelming majority of respondents (81.8%) had mixed attitude towards EC. This means that their attitude towards EC was not clear cut, in that they had both favorable and unfavorable attitudes depending on the issue under consideration. For the remaining respondents, there were twice as many with unfavorable as those with favorable attitudes (11.7% and 6.5% respectively) towards EC.

The Relationship between Knowledge of Emergency Contraceptives and Attitude Towards Emergency Contraceptives

This study investigated the relationship between knowledge and attitude towards EC to find out if attitude towards EC is affected by knowledge of EC. To do this, a cross tabulation of “knowledge” was done by the three categories of attitudes towards EC and the results are presented in Table 4. For “Knowledge”, four variables were used. They were as follows:

1. Whether EC prevents pregnancy
2. First time they heard about EC
3. Knows where EC can be obtained from
4. Knows the appropriate time to use EC

Table 4: *Percentage distribution of respondents by attitude towards emergency contraceptives and knowledge of emergency contraceptives*

Knowledge of EC	Mixed	Favorable	Unfavorable	Frequency	Percentage
EC prevents pregnancy					
True	82.1	6.5	11.4	474	100.0
False	72.7	9.1	18.2	22	100.0
First time heard about EC					
Less than 6 months	74.0	7.2	18.8	69	100.0
6 – 11 months	75.0	5.0	20.0	40	100.0
1 – 5 years ago	84.5	5.7	9.8	122	100.0
More than 5 years ago	82.7	9.1	8.2	110	100.0
Knows where EC can be obtained					
Yes	81.3	7.3	11.4	437	100.0
No	83.6	2.7	13.7	73	100.0
Knows appropriate time to use EC					
Accurate	82.0	6.7	11.3	284	100.0
Inaccurate	81.2	9.0	9.8	122	100.0

Source: Computed from emergency contraceptive survey, 2016

With regards to whether EC prevents pregnancy or not, a relatively higher percentage of respondents who agreed that EC prevents pregnancy had mixed attitudes (82.1%) compared to those who disagreed (72.7%). Thus, fewer of the former had favorable attitude (6.5%) compared to the later (9.1%).

With respect to how long ago respondents first heard about EC, the responses to this question ranged from less than 6 months to more than five years before the survey. There were relatively more respondents with mixed attitude towards EC among respondents who heard about EC between a year and five years ago (84.5%) compared with other respondents. Also, there were fewer respondents (8.2%) with unfavorable attitude among those who first heard about EC more than five years ago compared to other respondents.

Concerning where EC could be obtained from, there were two categories of respondents: those who knew where to obtain them from and those who did not know. Table 4 shows that between the two categories of respondents, there were more of the latter with mixed attitude than the former (83.6% and 81.3%) Furthermore, there were more respondents with unfavorable attitude towards EC among respondents who did not know where to obtain EC from (13.7%) compared with respondents who knew where to obtain EC from (11.4%).

Respondents were asked how long after unprotected sexual intercourse EC should be used. Their responses were categorised into two, that is, those who provided correct answers and those who did not. All respondents who stated “up to 72 hours after unprotected sexual intercourse” as well as “up to 120 hours after unprotected sexual intercourse” were deemed to have provided accurate responses. All other responses were categorised as inaccurate. Between these two categories of respondents, there were relatively more respondents with mixed (82.0%) and unfavorable attitude (11.3%) among those with accurate knowledge of when to use EC compared with those with inaccurate knowledge (81.2% and 9.8 % respectively for mixed and unfavorable attitude towards EC).

Multivariate Analyses

To explore more deeply the relationship between respondents’ attitude towards EC and their characteristics, three separate multinomial logistic regression models were run. The variables used were as follows:

- The dependent variable was attitude which had three categories namely favorable, unfavorable and mixed. Unfavorable was used as the reference category. This was maintained for all the three models.
- The independent variables were the characteristics of the respondents
 - Age was grouped as follows: Less than 20 years, 20 – 24 years, 25 – 29 years and 30 years+,
 - Marital status was made a dichotomous variable: ever married and never married,
 - Years in school: second, third and fourth years and

College of respondent: This was maintained as was obtained from the data collected: Basic and Applied Sciences, Education, Health Sciences and Humanities.

These variables were used in the first model (Model 1 in Table 5). In model two, the multinomial logistic regression was run with the knowledge of EC as the independent variable. Knowledge was defined as follows: stating whether EC prevents pregnancy or not and knowing the appropriate time to use EC. EC prevents pregnancy had two response categories: true and false. Respondents' knowledge of correct use of EC was a dichotomous variable: accurate and inaccurate.

The final regression (model three) was run with a combination of all the independent variables used in models one and two that is, characteristics of respondents and respondents knowledge of the appropriate time to use EC. For each of the models presented in Table 5, comparison was first made between mixed attitude and unfavorable attitude and then favorable attitude was compared to unfavorable attitude.

Table 5: *Results of multinomial logistic regression*

Model 1			Model 2			Model 3		
MIXED	β	Sig	MIXED	β	Sig	MIXED	β	Sig
Age			Prevents			Age		
Less than 20	0.554	0.602	Pregnancy			Less than 20	0.421	0.461
20 – 24	0.513	0.534	True	2.054	0.058	20 – 24	0.609	0.649
25 – 29	2.659	0.503	False	RC		25 – 29	2.467	0.540
30+	RC					30+	RC	
Marital Status			Correct use			Marital Status		
Ever married	1.108	0.830	Accurate	0.742	0.437	Ever married	1.060	0.921
Never married	RC		Inaccurate	RC		Never married	RC	
Years at University						Years at University		
Two	1.569	0.260				Two	2.854	0.052
Three	1.546	0.202				Three	1.473	0.320
Four	RC					Four	RC	
College						College		
Basic and Applied Science	1.067	0.846				Basic and Applied Science	0.984	0.969
Education	2.089	0.135				Education	3.045	0.094
Health Sciences	1.261	0.609				Health Sciences	1.102	0.841
Humanities	RC					Humanities	RC	
						Prevents		
						Pregnancy		
						True	1.027	0.981
						False	RC	
						Correct use		
						Accurate	0.729	0.424
						Inaccurate	RC	

* $P < 0.05$ RC: Reference Category

Source: Computed from emergency contraceptive survey, 2016

Table 5 continued

Model 1			Model 2			Model 3		
MIXED	β	Sig	MIXED	β	Sig	MIXED	β	Sig
Age			Prevents Pregnancy			Age		
Less than 20	0.115	0.121	True	1.487	0.751	Less than 20	0.083	0.094
20 – 24	0.108	0.070	False	RC		20 – 24	0.137	0.113
25 – 29	1.820	0.709				25 – 29	1.081	0.963
30+	RC					30+	RC	
Marital Status			Correct use			Marital Status		
Ever married	3.103	0.213	Accurate	0.610	0.354	Ever married	1.996	0.490
Never married	RC		Inaccurate	RC		Never married	RC	
Years at University						Years at University		
Two	1.128	0.846				Two	1.820	0.426
Three	0.729	0.592				Three	0.679	0.554
Four	RC					Four	RC	
College						College		
Basic and Applied Science	1.168	0.806				Basic and Applied Science	1.321	0.719
Education	4.803	0.027*				Education	9.816	0.010*
Health Sciences	2.296	0.228				Health Sciences	2.760	0.181
Humanities	RC					Humanities	RC	
						Prevents Pregnancy		
						True	0.780	0.872
						False	RC	
						Correct use		
						Accurate	0.503	0.235
						Inaccurate	RC	

*P< 0.05 RC: Reference Category

Source: Computed from emergency contraceptive survey, 2016

The results show that in model one, a respondent being between the ages of 25 – 29 years was more likely (2.659) to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC than a respondent who was at least 30 years old. Those who were younger than 25 years were less likely than those who were at least 30 years to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC. Respondents who had ever been married were more likely (1.108) than those who had never been married to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC.

Having mixed attitude rather than unfavorable attitude was related to the year in which a student was. Students in the second or third years were more likely (1.569 and 1.546 respectively) than their counterparts in the fourth year (final year) to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC. Compared to their colleagues in the College of Humanities, respondents in other colleges (Basic and Applied Sciences, (1.067) Education (2.089) and Health Sciences (1.261) were more likely to have mixed rather than unfavorable attitude towards EC.

Comparing favorable attitude with unfavorable attitude towards EC, Table 5 shows that while respondents less than 25 years were less likely to have favorable than unfavorable attitude towards EC, compared to respondents who were at least 30 years, the reverse was the case for those who were between 25 and 29 years. Respondents' marital status influences their attitude towards EC. Respondents who had ever been married were more likely (3.103) than their never married counterparts to have favorable than unfavorable attitude towards EC.

While respondents who were in their second year were more likely (1.128) to have favorable than unfavorable attitude towards EC compared with respondents in their final year, for respondents in their third year it was the contrary (0.729). Respondents who belonged to the College of Basic and Applied Sciences, Education and Health Sciences were more likely to have favorable than unfavorable attitude towards EC than respondents who belonged to the College of Humanities. This relationship was significant ($P < 0.05$) among respondents who belonged to the College of Education who were four times more likely (4.803) than respondents in the Humanities to have this kind of relationship.

Model two shows that respondents who agreed that EC prevents pregnancy were more likely (2.054) than their colleagues who did not agree that EC prevents pregnancy to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC. Respondents who could accurately state when it is appropriate to use EC were less likely (0.742) than those with inaccurate knowledge to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC. While respondents who stated that EC prevents pregnancy were more likely (1.487) than those who stated otherwise to have favorable attitude than unfavorable attitude towards EC, respondents with accurate knowledge on the use of EC were less likely (0.610) than those with inaccurate knowledge to have favorable than unfavorable attitude towards EC.

The third model in which the characteristics and knowledge of EC of respondents were the independent variables did not really change the relationships observed earlier (models one and two) with the exception of two instances. While in model one respondents in Basic and Applied Sciences were more likely (1.067) than respondents in the College of Humanities to have mixed than unfavorable attitude towards EC in model three, respondents in Basic and Applied Sciences were less likely (0.984) than respondents in the College of Humanities to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC.

In the second instance, students who belonged to the College of Education were significantly ($P < 0.05$) more likely (9.816) than their colleagues in the College of Humanities to have favorable than unfavorable attitude towards EC. The difference here is the magnitude of this relationship. In model one, respondents who belonged to the College of Education were almost five times more likely than respondents in the College of Humanities to have mixed attitude than unfavorable attitude towards EC. In model three, respondents in the College of Education were nearly 10 times (9.816) more likely than respondents in the College of Humanities to have mixed than unfavorable attitude towards EC.

Another change that was observed was between models two and three comparing favorable attitude to unfavorable attitude for the variable EC prevents pregnancy. In model two while respondents who stated that EC prevents pregnancy were more likely (1.487) than those who stated otherwise to have favorable than unfavorable attitude towards EC, in model three, respondents who stated that EC prevents pregnancy were less likely (0.780) than those who stated otherwise to have favorable than unfavorable attitude towards EC.

Discussion

Most respondents in this study had never been married and even for those who were married, a large proportion did not live together. This implies that they may not need regular contraceptives. In addition, 70% had had unprotected sex in the recent past. This is inspite of the fact that a slightly higher percentage (72.2%) of respondents who responded to the question "Have you ever heard of emergency contraceptives?" responded in the affirmative. This is very typical of KAP studies done elsewhere (Srivastava, (2005); Renjhen and Pattanshetty, (2010)).

This calls for the adoption of EC to prevent any unintended pregnancies that might occur and this could be attained through peer mentoring (Benjamin and Rojas, 2018). This is because students may be more likely to listen to their peers than any other means of communication. Additionally, the findings of this study apply to the wider context of peer education, which is a strategy being used extensively by the Planned Parenthood

Association of Ghana (PPAG) and this strategy could be adopted by other stakeholders in reproductive health of young people in Ghana and beyond. Furthermore, with women now staying in school much longer than before, they are likely to delay childbearing which in turn could affect their fertility (Wusu and Adedokun, 2017). In order for them to achieve this, the support of males should be critical.

For respondents with accurate knowledge on when to use EC and who had mixed attitude towards EC, their responses confirm the gap between knowledge and attitude as stated by the KAP theory which is also similar to the study by Renjhen and Pattanshetty (2010).

It is worth noting that knowledge of the correct timing for the use of ECs may be beneficial. This is because wrong timing could lead to EC not being effective and create a reluctance to use any in the future (Arowojolu and Adekunle, 2000). This is therefore an opportunity to make use of the accurate knowledge of these respondents and address those issues creating the mixed attitudes.

The large majority of the respondents (more than 80%) with mixed attitude towards EC means that their attitude was a combination of positive and negative. This indecision on the part of young people has been referred to as ambivalence and it characterizes other aspects of their lives (Pinquart, 2010). This should be a cause of concern because, as suggested by Higgins et al., (2012) the ambivalence of men towards emergency contraceptives indicates that women should not remain the sole targets of pregnancy prevention programmes.

Probably, to get these respondents to change their attitude from mixed to positive, the issues that they have against EC such as "EC encourages promiscuity" needs to be addressed. These sentiments raised by the respondents are not peculiar to them as similar observations have been made elsewhere also in Ghana (Mohammed, Abdulai and Iddrisu, 2019).

Results from this current study show that irrespective of their knowledge of EC, respondents were more likely to have mixed attitude than favorable or unfavorable attitude towards EC. This implies that attitude towards EC is not necessarily affected by knowledge of EC. This finding disproves the KAP theory which states that knowledge influences attitude. It could be that some of these students have had some experiences which have affected them either positively or negatively (Tillapaugh, 2015).

In the multinomial logistic regression, very few relationships were significant. One such relationship was comparing students who had favorable attitude to those who had unfavorable attitude towards EC by college of respondent. The relationship was significant in the College of Education but not the other colleges. This observation is very important due to the fact that students in this college are expected to be educators who in the future would pass on what they learn to others. This being the case, it offers an opportunity for more information on family planning in general and EC in particular to be made available to these students since it is expected that in the long run, it will

have a ripple effect on other people which should be the aim of education (Blazer and Kraft, 2017).

To promote the use of EC (not as a regular method of contraception), this paper suggests that since young people are likely to receive information through social media more than the traditional media, innovative ways should be sought by those providing information and education through this channel which would be accessed in a relatively shorter time than other types of media.

Conclusion

Most studies on contraception in general and EC in particular have mainly targeted women probably because most contraceptives are used by women. However, this study focused on men and although majority of the respondents were not married, a substantial proportion indicated that they engage in unprotected sexual activities. This therefore means that attention should also be given to men when handling reproductive health issues. Although these men knew about EC, their attitude towards them was mainly mixed, an indication that there is a gap between knowledge and attitude which needs to be filled.

Acknowledgement

The author expresses her appreciation to the undergraduate students of the University of Ghana who participated in the study and the Research Assistants who helped in the administration of the questionnaires.

Funding

This project was made possible with financial support from the University of Ghana Research Fund.

Conflict of Interest

The author hereby declares that, there is no conflict of interest relating to this study, whether financial or commercial. I wish to also state that the paper has not been submitted elsewhere for consideration for publication.

References

- Addo VN and Tagoe-Darko ED (2009) Knowledge, practices, and attitudes regarding emergency contraception among students at a university in Ghana. *International Journal of Gynecology & Obstetrics* 105(3): 206 – 209.
- Arowojolu A and Adekunle A O (1999) Knowledge and practice of emergency contraception among Nigerian youths. *International Journal of Gynecology & Obstetrics* 66(1): 31 – 32.
- Baiden F, Awini E and Clerk C (2002) Perception of university students in Ghana about emergency contraception. *Contraception* 66(1): 23 – 26.
- Benjamin M and Rojas B (2018) Developing Effective Peer Mentoring Programs. *Journal of Student Affairs Research and Practice* 55(4): 468 – 470. DOI: 10.1080/19496591.2018.1421208
- Blazar D and Kraft MA (2017). Teacher and Teaching Effects on Students' Attitudes and Behaviors. *Educational Evaluation and Policy Analysis* 39(1): 146 – 170.
- Bongaarts J (1991) The KAP – Gap and the Unmet Need for Contraception. *Population and Development Review* 17 (2): 293 – 313.
- Department of Health, Medical Research Council, OrcMacro. 2007. South Africa Demographic and Health Survey 2003. Pretoria: Department of Health.
- Ehlers VJ (2003) Adolescent mothers' utilization of contraceptive services in South Africa. *International nursing review* 50(4): 229 – 241.
- Ellertson C (1996) History and efficacy of emergency contraception: beyond Coca – Cola. *International Family Planning Perspectives* 52 – 56.
- Ghana Statistical Service (2015) *Ghana Demographic and Health Survey 2014*. Rockville, Maryland, USA: GSS, GHS and ICF International.
- Guttmacher Institute (2013). Abortions in Ghana. Retrieved on November 1, 2017 from <https://www.guttmacher.org/sites/default/files/factsheet/fb – abortion – in – ghana.pdf>
- Higgins JA, Popkin RA and Santelli JS (2012) Pregnancy Ambivalence and Contraceptive Use Among Young Adults in the United States. *Perspectives on Sexual and Reproductive Health* 44(4): 236 – 243.
- Kaushal SK, Saxena SC, Srivastava VK, Gupta SC and Nigam S (2010) KAP study on contraceptive methods in Kanpur district of Up. *Indian Journal of Community Health* 21 – 22 (1): 33 – 38.
- Kilale AM (2016) A critical review of the use of knowledge attitude and practice (KAP) studies to guide health communication: strengths and weaknesses. Presentation, DOI:10.13140/RG.2.1.3248.7922.

- Kitshoff C (2010) Knowledge of Students in Higher Education Regarding Contraception (Masters' thesis. Stellenbosch University). Available at <https://www.google.com/search?q=Kitshoff%2C+C.+%282010%29.+Knowledge+of+Students+in+Higher+Education+Regarding+Contraception&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab>. (accessed 21 April 2019).
- Lindgren D (2017) How to make KAP surveys work? Knowledge, attitude and practice. Blogs, Rapid Asia on the go. Rapid Asia Co., Ltd Available at <http://www.rapid-asia.com/rapid-asia-on-the-go/how-to-make-kap-surveys-work-knowledge-attitude-and-practice/> (accessed on 30 October 2019).
- Miller LM (2011) College student knowledge and attitudes toward emergency contraception. *Contraception* 83(1): 68 – 73.
- Mohammed S, Abdulai A and Iddrisu OA (2019) Pre – service knowledge, perception, and use of emergency contraception among future healthcare providers in northern Ghana. *Contraception Reproductive Medicine* 4: (1) <https://dx.doi.org/10.1186%2Fs40834-018-0082-9>.
- Mqhayi MM, Smit JA, McFadyen ML, Bekinska M, Connolly C, Zuma K and Morroni C (2004) Missed opportunities: emergency contraception utilization by young South African women. *African Journal of Reproductive Health* 137 – 144.
- Nataraja HG and Harshini V (2013) Contraceptive Knowledge Attitude and Practice (KAP) among Women who were seeking for Termination of Pregnancy. *Asian Journal of Biomedical & Pharmaceutical Sciences* 3 (23): 4 – 6.
- Ningpuanyeh W and Susuman A (2016) Sexual Activity of the Youth Population in Malawi: The Emerging Health Care Scenario. *Journal of Asian and African Studies* 51(4): 433 – 444.
- Osei – Tutu EM, Aryeh – Adjei AA and Ampadu E (2018) Knowledge and Usage of Emergency Contraceptives Among University Students in Ghana. *Population Review* 57(2): 76 – 88.
- Pinquart M (2010) Ambivalence in Adolescents' Decisions about Having Their First Sexual Intercourse. *The Journal of Sex Research* 47(5): 440 – 450.
- Raselekoane NR, Morwe KG and Tshitangano T (2016) University of Venda's male students' attitude towards contraception and family planning. *African Journal of primary health care & family medicine* 8(2): 1 – 7.
- Renjhen P and Pattanshetty S (2010) A study on knowledge, attitude and practice of contraception among college students in Sikkim, India. *Journal of the Turkish German Gynecology Association* 11: 78 – 81.
- Roberts C, Moodley J and Esterhuizen T (2004) Emergency contraception: knowledge and practices of tertiary students in Durban, South Africa. *Journal of Obstetrics and Gynaecology* 24(4): 441 – 445.

- Sahin NH (2008) Male university students' views, attitudes and behaviors towards family planning and emergency contraception in Turkey. *Journal of Obstetrics and Gynaecology Research* 34(3): 392 – 398.
- Sanusi AA, Akinyemi OO and Onoviran OO (2014) Do Knowledge and Cultural Perceptions of Modern Female Contraceptives Predict Male Involvement In Ayete, Nigeria? *African Journal of Reproductive Health* 18(4): 105 – 144.
- Spence MR, Elgen KK, and Harwell TS (2003) Awareness, prior use, and intent to use emergency contraception among Montana women at the time of pregnancy testing. *Maternal and child health journal* 7(3): 197 – 203.
- Srivastava R, Srivastava DK, Jina R, Srivastava K, Sharma N and Saha S (2005) **Contraceptive knowledge attitude and practice (KAP) survey. The Journal of Obstetrics and Gynecology of India** 55 (6): 546 – 550.
- Tillapaugh D (2015) Critical Influences on Sexual Minority College Males' Meaning – Making of their Multiple Identities. *Journal of Student Affairs Research and Practice* 52(1): 64 – 75, DOI: 10.1080/19496591.2015.996059.
- Vahratian A, Patel DA, Wolff K and Xu X (2008) College students' perception of emergency contraception provision. *Journal of women's health* 17(1): 103 – 111.
- World Health Organisation (2018) Emergency contraception, Available at <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/emergency-contraception> (accessed on 21 April 2019).
- Wusu O and Adedokun OA (2017) Gender Revolution Prospects in Nigeria: Implications for Marriage Timing and Fertility. *African Sociological Review* 21(2): 58 – 80.

Projets de développement en Afrique subsaharienne, entre changement social et normes sociales : l'agent du développement à l'épreuve du terrain

Ossere NGANONGO

*Enseignant – chercheur, Coordonnateur de la Commission
Recherche et Publication du Laboratoire Population et Développement (Lapodev),
Facultés des Lettres et des Sciences Humaines / Sciences Economiques,
Université Marien NGOUABI, Brazzaville, Congo
Email : osseren@gmail.com*

Résumé

La situation économique et sociale est globalement préoccupante en Afrique subsaharienne, avec les crises économiques, les conflits facteurs de pauvreté et de précarité, les maladies épidémiques et endémiques. Les gouvernements, les agences onusiennes et les ONG et autres organisations de solidarité internationale se retrouvent au cœur d'enjeux importants nécessitant des interventions à même de résorber des situations et éviter des drames humanitaires. Ces interventions, résultant de stratégies et plans déclinés sous forme de projets de développement, ont le plus souvent pour bénéficiaires des sociétés et des communautés aux traditions parfois résistant aux transformations sociales jugées indispensables au bien – être humain et au changement social. Ainsi, l'acteur, au demeurant formé et expérimenté, mu par une volonté d'apporter du changement dans une situation diagnostiquée comme précaire, se retrouve pris en étau entre sa mission d'agent de développement et les normes sociales qui régissent et régulent les comportements au sein d'une société donnée. Ce dernier se retrouve face à des situations non prévues par son cursus académique et doit user du bon sens pour atteindre les objectifs escomptés en développant des stratégies d'infiltration de communautés afin d'influer, de l'intérieur, sur les normes sociales, sans ébranler les traditions locales, et permettre de réaliser les activités prévues. L'imprévisibilité du terrain nécessitant, ainsi, une adaptabilité et une flexibilité de l'agent de développement.

Mots clés: *agent de développement, normes sociales, changement social, bon sens social, ethos médical*

Abstract:

The economic and social situation in Sub – Saharan Africa is globally worrying, with economic crises, conflicts leading to poverty and precariousness, epidemic and endemic diseases. Governments, UN agencies and NGOs and other international solidarity organizations are

at the heart of important issues requiring interventions able to resolve situations and avoiding humanitarian tragedies. These interventions, resulting from strategies and plans in the form of development projects, most often benefit societies and communities with traditions sometimes resistant to the social transformations deemed essential for human well – being and social change. Thus, the actor, moreover trained and experienced, driven by a desire to bring change in a situation diagnosed as precarious, is caught between the mission of development agent and the social norms which govern and regulate behaviors within a given society. The actor is faced with situations not foreseen by academic curriculum and must use common sense to achieve the expected objectives by developing strategies of infiltration of communities to influence, from within, social norms, without shaking local traditions, thus enabling planned activities.

Keywords: Development agent, social norms, social change, social good sense, medical ethos

Introduction

L'Afrique en général, subsaharienne en particulier, fait partie des territoires de la planète où les projets de développement issus de la coopération internationale sont légion. En effet, lorsqu'on intervient dans des pays comme le Sénégal, le Niger, la RDC, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Rwanda, etc. l'on est frappé par la présence d'organisations non gouvernementales et par l'activisme sous tous azimuts des agences du Système des Nations Unies.

Ces différentes organisations interviennent dans l'appui technique des gouvernements mais aussi *in situ*, c'est – à – dire directement auprès des populations dans le cadre d'initiatives de développement communautaire.

Qu'est – ce qui explique cette multitude de projets de développement dans les pays d'Afrique subsaharienne ?

L'Afrique subsaharienne : terreau idéal pour des interventions humanitaires et pour des projets de développement de base

Dans un article intitulé *"Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne"* Charlotte Guénard et Jean – Luc Dubois (2001) expliquent que *“Les quinze dernières années ont été, pour les pays d'Afrique subsaharienne, une période marquée par d'importants bouleversements d'origine économique et financière qui ont entraîné une régression quasi systématique du niveau de vie, sinon des conditions de vie des populations.”*. Cela va sans dire que depuis leur accession à l'indépendance, au début des années soixante, ces différents Etats n'ont pas réussi à véritablement élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques pertinentes et structurantes, c'est – à – dire identifiant, prenant en compte les problèmes socioéconomiques et permettant aux Etats

de résister aux aléas économiques, par exemple la chute de cours des matières premières dont dépendent généralement ces économies.

Aussi, la faiblesse des politiques sociales et de protection sociale contribue à fragiliser le tissu social et économique et expose les populations aux caprices de l'économie.

Certes les solidarités sociales traditionnelles africaines permettent d'assurer un certain équilibre social interne à des populations impliquées (Kenkou, 1994), mais elles ne permettent pas de jouer un rôle de régulation à l'échelle macroéconomique. Aussi, ces formes de solidarités ont aussi leurs limites, à en croire Claudine Vidal qui a écrit : *"[...] j'ai pu constater que l'effet de solidarité ne s'y produisait qu'à l'avantage de ceux qui avaient eux aussi les moyens de se montrer solidaires,..."* (Vidal, 1994).

Aux fragilités des structures économiques, dues globalement à la faiblesse des politiques publiques (Cameron, 2010) et à la mal gouvernance, il faudrait ajouter la montée des conflits politico – ethnico – religieux (Rwanda, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, RD Congo, Nigéria, etc.) sur le continent avec leur cohorte de drames humanitaires (Brunel, 2005). En effet, en plus des déplacés et des victimes de viol, ces crises politico – ethnico – militaro – religieuses favorisent des épidémies et des cas de malnutrition dans les camps de déplacés ou de réfugiés. Le cas récent est l'appel, par le Gouvernement congolais (Brazzaville), à l'aide humanitaire en faveur des milliers¹ des populations déplacées du Département du Pool où, à cause du conflit armé opposant le gouvernement au Pasteur Ntoumi, ancien collaborateur du président de la République, les populations, prises en étau, se retrouvent dans une situation nutritionnelle catastrophique qui a poussé le premier ministre congolais à solliciter l'aide financière des agences onusiennes, à hauteur de 21 millions de dollars. Ces finances devaient servir pour secourir ces populations ayant atteint voire dépassé le seuil d'insécurité alimentaire et nutritionnelle de 15% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En outre, les inégalités de genre et les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'électricité, les télécommunications, les transports, etc. font de l'Afrique subsaharienne un terreau idéal pour des interventions humanitaires, un territoire propice pour des projets de développement de base.

Dans ces inégalités, il conviendrait également d'ajouter des milliers voire ces millions de populations, le cas des autochtones dans toute la zone appelée Bassin du Congo², qui

1 En 2017, 138 000 déplacés malnutris et/ou menacés de malnutrition ont été identifiés dans le département du Pool, par le Système des Nations Unies, suite au conflit opposant le rebelle Frédéric Bintsamou (Pasteur Ntoumi) à l'armée gouvernementale.

2 La zone du Bassin du Congo regroupe les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa), le Cameroun, la République centrafricaine, le Burundi, le Gabon et le Rwanda.

n'ont quasiment pas accès aux services sociaux de base³.

Le moins qu'il faille noter c'est que la situation économique et sociale est globalement préoccupante en Afrique subsaharienne et nécessite des interventions parfois en urgence mais souvent dans le cadre d'une stratégie de pérennisation des activités mises en œuvres. Dans ce contexte, les gouvernements, les agences onusiennes et les ONG se retrouvent au cœur d'enjeux importants lors de la mise œuvre des projets.

Cependant, la réalité est telle que les gouvernements africains, dont les acteurs sont eux – mêmes du pays, ont tendance à agir dans une démarche *top down* (Knoepfel et al, 2015) sans concertation et sans discussion avec la base, dans des systèmes où tout est centralisé et où la mise sur agenda des politiques publiques, même locales, s'opère au niveau central sans parfois tenir compte des enjeux locaux, des préoccupations sociales et économiques locales, notamment dans cette "*conception centralisée du développement et de la gestion politique et institutionnelle*" (Mback, 2001). De leur côté, les acteurs de l'aide internationale agissent dans un cadre respectant les traditions et les cultures locales suivant le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) lequel, dans le domaine des ressources naturelles par exemple, permet à toute communauté de donner ou refuser de donner son consentement à tout projet proposé susceptible d'avoir une incidence sur les terres et ressources naturelles qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement.

La nécessité de tenir compte des cultures locales, le respect des normes sociales, la morale qui exigerait une intervention dans des situations humanitaires jugées graves, et l'impératif de changement social dans une situation diagnostiquée comme précaire voire inhumaine, soulèvent non seulement la question de la formation des acteurs, en l'occurrence celle de l'agent de développement, mais aussi met en prise les paradigmes de normes sociales et de changement social. Cette préoccupation est dans la lignée d'un premier travail dans lequel nous questionnions déjà, dans le cadre de l'implantation des politiques publiques (Pressman, Wildavsky, 1973), notamment dans la décentralisation au Congo et au Sénégal (Nganongo, 2015), la prise en compte de la spécificité de la sociologie des territoires où le poids de la tradition influe sur les rapports entre différentes classes sociales et/ou entre différentes ethnies ou groupes sociaux. Et le fait que de telles politiques ne peuvent aboutir que si les divergences liées à l'existence de deux systèmes politiques (moderne et traditionnel) sur le plan local sont régulées aussi bien au niveau national que local.

3 L'enquête CAP des peuples autochtones en matière de prévention du VIH/Sida et leur accès aux services sociaux de base (Unicef Congo, février 2007) a révélé que seulement 9,7% d'hommes, 19,4% de femmes et 13,4 adolescents ont recourus à un centre de santé. 16% des femmes et 21% d'adolescentes ont déclaré avoir reçu des soins prénatals lors de leurs dernières grossesses. 70% des femmes et 72,2% d'adolescents ont accouché à la maison avec l'aide des accoucheuses traditionnelle ou des proches. 10,3% de femmes et 6,4% d'adolescentes ont entendu parler de la planification familiale. L'accès à l'eau potable dans les localités où il en existe fait l'objet de discrimination et d'exaction de la part des Bantous dans certains départements. Les populations autochtones utilisent en majorité l'eau des rivières.

Dans la présente réflexion il y a également le questionnement autour de l'introduction et de l'implantation de pratiques extérieures, médicales en l'occurrence, dans une communauté habituée à des croyances et pratiques caractérisées par un *ethos* (Fusulier, 2011) médical autre que celui qu'on lui propose pour éradiquer une pathologie donnée. Ainsi, dans la perspective de la théorie de la structuration de Giddens (1987), cette analyse cherche à montrer dans quelle mesure les projets de développement en Afrique subsaharienne peuvent – ils réussir ou échouer s'ils n'intègrent pas ou ne prennent pas suffisamment en compte la sociologie locale. Pour Anthony Giddens la théorie de la structuration consiste à appréhender les structures sociales à travers le prisme du mouvement. Il le définit comme le *“procès des relations sociales qui se structurent dans le temps et dans l'espace via la dualité du structurel”* (Corcuff, 2007).

Cette théorie renvoie aux pratiques sociales et aux normes sociales communautarisées et territorialisées dans la mesure où en Afrique, généralement, à chaque société, à chaque ethnie ses traditions, ses rites, ses us et coutumes et donc ses normes sociales. Cela exige une flexibilité et une adaptabilité des interventions exogènes et des acteurs de la mise en œuvre de certaines initiatives de solidarité internationale, lesquels ont pour mission de remédier à des situations jugées anormales au regard des normes juridiques internationales relatives au bien – être humain. Cela va sans dire que l'hypothèse posée ici est que dans les sociétés africaines, l'action publique internationale, dans le domaine de la solidarité internationale, ne peut réussir que si la formation des acteurs les prépare à la flexibilité et à l'adaptabilité aux réalités locales, culturellement et techniquement parlant.

Cette réflexion est un retour d'expérience de terrain au cours de laquelle ont été mobilisés plusieurs techniques de recherche qui ont permis la vérification de cette hypothèse, notamment l'observation, les entretiens aussi bien avec les intervenants extérieurs qu'avec les populations locales destinataires d'initiatives de développement, l'examen des rapports de missions et une immersion en tant qu'observateur participant au sein des communautés religieuses opposées à la vaccination à Bumba, dans la Province Equateur de la République Démocratique du Congo.

L'agent de développement face au dualisme normes sociales et changement social

Les principales interrogations constituant le fil conducteur de cette réflexion sont les suivantes :

- L'agent de développement doit – il agir au nom des droits de l'homme, de son éthique professionnelle et se mettre à dos les leaders traditionnels locaux ou se conformer aux normes sociales locales ?
- La formation des acteurs de et dans l'aide internationale, particulièrement ceux évoluant au contact des communautés, est – elle suffisante et consistante pour leur permettre de faire face aux situations de résistance au changement social ?

Les normes sociales sont, dans ce contexte, non seulement l'ensemble des us et coutumes qui régissent et régulent les comportements, les interactions au sein d'une société ou d'une communauté donnée et qui constituent des formes de représentations ou schèmes (formes, configuration) (Bourdieu, 1964), mais aussi *"la sanction implicite des mœurs et des règles"* (Prémat, 2006). Dans certains cas, il peut s'agir d'interdits résultant d'une longue tradition, comme, pour le cas du Congo (Brazzaville), où dans certaines ethnies, la croyance selon laquelle donner le jaune d'œuf aux enfants leur causerait les pertes ou les chutes de cheveux. Alors que l'œuf est un aliment important pour la croissance de l'enfant.

Il peut aussi s'agir d'interdits émis par certains groupes religieux bannissant le recours à la médecine moderne pour tous leurs adeptes.

C'est le cas, par exemple, de la secte Catholico bongola motema (en lingala⁴, chrétien catholique change ton cœur !). Cette dernière est une dérivée locale de l'église catholique dans la province Equateur en République Démocratique du Congo. Cette confrérie religieuse est réputée pour son opposition farouche aux vaccins et à tous médicaments modernes.

Catholico bongola motema a été créée en 1976 par Jules Essoyi, dénommé Melchisédech⁵. Ce dernier faisait partie de la notabilité locale. Riche commerçant, il possédait sept (7) hectares de caféiers. Suite à une "révélation" divine, il commença sa mission d'évangélisation à partir de son village, Boli – Kombo, situé à 20 kilomètres de Bumba. En 1980, dans le souci de recruter plus d'adeptes, il installa l'église à Bumba, le plus grand centre de la zone. Sa doctrine se fonde sur le précepte suivant : *"l'abandon du péché et la guérison par la puissance de Dieu."*

En fait, durant 24 ans, de 1976 à son décès le 20 mars 2000 après une courte maladie, Melchisédech prêcha la parole, développa sa secte en incitant ses adeptes à ne jamais se rendre dans un service de santé car il suffit, selon lui, de prier pour recouvrer la santé.

Selon ses principes, Dieu est le premier médecin. Il fonda une partie de son discours sur un verset biblique (2 chroniques 16 : 114) dans lequel il est écrit : *"La trente-neuvième année de son règne, Asa eut les pieds malades au point d'éprouver de grandes souffrances ; même pendant sa maladie, il ne chercha pas l'Éternel, mais il consulta les médecins⁶. Asa se coucha avec ses pères, et il mourut la quarante et unième année de son règne ; on l'enterra dans le sépulcre qu'il s'était creusé dans la ville de David. On le coucha sur un lit qu'on avait garni d'aromates et de parfums préparés selon l'art du parfumeur, et l'on en brûla en son honneur une quantité considérable."*

4 Le lingala est la langue nationale dans les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa)

5 Dans l'Ancien Testament, Melchisédek fut un Souverain sacrificateur, prophète et dirigeant éminent qui vécut après le déluge à l'époque d'Abraham. Il fut appelé roi de Salem (Jérusalem), roi de paix, roi de justice (qui est la signification de Melchisedek en hébreu) et sacrificateur du Très – Haut (Héb 7:1 – 3). Abraham paya la dîme à Melchisédek (Ge 14:18 – 20). Le Christ était souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek (Héb 5:6)

6 Dans ce verset, il y a le détail suivant : «La médecine était alors contaminée par la magie.»

La mauvaise interprétation du détail en bas de page les aura poussés à interdire tout accès aux soins à leurs adeptes qui se compteraient par milliers.

Un autre passage biblique sur lequel est fondé ce ministère est le suivant : Jacques 5 : 13 – 18, *“Quelqu'un parmi vous est – il dans la souffrance ? Qu'il prie. Quelqu'un est – il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques. Quelqu'un parmi vous est – il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficacité. Élie était un homme de la même nature que nous : il pria avec instance pour qu'il ne plût point, et il ne tomba point de pluie sur la terre pendant trois ans et six mois. Puis il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.”*

Lors d'une discussion avec les membres de la secte, nous avons essayé de leur expliquer en vain que la présence de “l'huile» (en l'oignant d'huile) dans ce verset est la preuve qu'en plus de la foi et de la parole, les Écritures saintes incitent à utiliser des substances médicamenteuses. Mais il était impossible de les convaincre car cette croyance ancrée dans cette communauté est devenue une norme sociale difficile à changer même dans un contexte humanitaire préoccupant. En effet, cette recherche dans cette communauté a été conduite pendant l'épidémie de rougeole en République Démocratique du Congo. Cette dernière avait déjà coûté la vie à plus de trois – cents enfants. Il fallait coûte que coûte éviter de nouveaux décès.

Après des heures de discussion, certains adeptes en sont venus à s'interroger sur le risque de perdre un enfant pour non vaccination, mais ces derniers sont aussitôt repris par les leaders de la secte qui les menacent d'ostracisme pour non – respect de la doctrine. Une attitude qui renvoie à Moscovici et Ricateau qui ont écrit : *“[...] nous sommes également frappés par la force émotionnelle qui se trouve associée, dans le fonctionnement social, à l'établissement ou l'abolition des normes, et dans le vécu individuel ou collectif, à leur respect ou infraction”* (Moscovici, Ricateau, 1972). Dans la même optique, Giddens a émis l'idée suivant laquelle certaines règles routinières tacites ont un impact bien plus grand sur la vie sociale que nombre de lois (Banos, 2010).

Dans ces contextes, à travers les contraintes symboliques⁷ (Parsons, 1949), il se développe non seulement un fonctionnalisme pour le moins périlleux pour la communauté menacée par une épidémie face à laquelle elle est désarmée, mais aussi un culturalisme (Linton, 1945) résistant au changement social proposé par l'intervention externe. En effet, ces normes deviennent tellement ancrées qu'en R.D. Congo par exemple, dans le cadre des programmes de lutte contre la poliomyélite, le personnel de santé est parfois obligé de vacciner de force, appuyé par la police, les enfants de communautés opposées à la vaccination. C'est là où l'on s'aperçoit, comme Linton, de

7 Selon Parsons, les contraintes symboliques sont l'ensemble des normes, des valeurs qu'une société impose sur les individus et qui orientent les choix individuels.

ces normes qui conduisent la société à *“supplanter l’individu comme unité significative dans la lutte pour la vie”* (Linton, 1945).

Le changement social doit être appréhendé ici au sens de Norbert Elias qui le définit ainsi : *“... le concept de “changement social” est souvent utilisé comme s’il s’agissait d’un état donné. On passe en quelque sorte de l’état statique conçu comme état normal, au mouvement conçu comme état exceptionnel”* (Elias, 1991). Mais aussi suivant la conception des tenants de la Gestalt⁸ lesquels le décrivent comme un processus itératif comprenant trois phases : décristallisation, déplacement, cristallisation. Cette conception dynamique du changement est surtout connue à travers les travaux portant sur la dynamique des groupes restreints (Rhéaume, 2002).

L’agent de développement expérimenté, au demeurant formé pour des interventions humanitaires ou dans le développement communautaire et la coopération internationale, est naturellement mu par une volonté d’apporter du changement dans une situation diagnostiquée comme précaire et ne correspondant ou ne satisfaisant pas aux besoins essentiels de l’être humain. Besoins essentiels définis généralement selon un référentiel occidental (Copans, 2010) mais dont la pertinence ne suscite pas forcément l’adhésion de certaines populations ou communautés des pays du Sud.

En réalité, il se pose la question de transition d’un ethos médical à un autre, en l’occurrence le passage de l’*ethos* médical traditionnel ou coutumier à l’*ethos* médical moderne. Ce passage est possible, non sans difficulté, grâce à tout un processus de changement des normes sociales dont les résultats ne sont perceptibles qu’à la suite de concertations, de dialogues, de sensibilisations et d’interactions avec les communautés destinataires de ce type d’initiatives et, surtout, avec leurs leaders. Or, lorsque survient une épidémie telle que celle d’Ebola ou de poliomyélite, l’agent de développement ne dispose pas de suffisamment de temps pour enclencher un processus de changement des normes sociales à même d’assurer la transition d’*ethos*.

Le dualisme formation académique et bon sens social

Dans un contexte où les communautés sont à la fois demandeuses de changement social et attachées à leurs traditions et vivant avec des normes sociales régulant leur rapport à la modernité et s’opposant à l’ouverture à une certaine modernité, l’agent de développement devrait trouver une solution et agir dans cette situation complexe le plaçant dans le dilemme humanitaire, respect de la culture locale et des normes sociales.

C’est à ce moment que la formation seule, avec les outils à mobiliser, ne suffit plus et qu’il faut faire appel au bon sens. Ainsi, dans une situation de déterminisme culturel l’idéal serait d’agir avec intelligence afin de ne pas faire échouer tout le processus en cours. Intelligence suivant la définition qu’en donne Lucien Malson. En effet, ce dernier

8 Terme allemand signifiant «forme»

considère l'intelligence comme "*la faculté de résolution des problèmes que n'ont prévu ni les a priori de l'espèce ni les montages d'habitude*" (Malson, 1964). Cette intelligence est plus effective que livresque. Elle émerge d'emblée et permet de surmonter un obstacle tout en préservant les bons rapports avec la communauté.

Dans le cas des interventions dans un contexte de normes sociales prégnantes et vivaces, celui de la résistance à la vaccination en R.D. Congo par exemple, différents stratagèmes sont utilisés pour faire intégrer la vaccination dans les communautés opposées à la médecine moderne. Soit les intervenants procèdent par "*la stratégie du hibou*", particulièrement dans le contexte d'urgence humanitaire ou des épidémies, soit ils usent de la "*la stratégie du cheval de Troie*" dans la dynamique du changement des normes sociales. Ces démarches ou approches peuvent prendre plusieurs années.

Le hibou étant un oiseau très actif la nuit, *la stratégie du hibou* consiste à approcher en journée les communautés réfractaires à la vaccination et à tenter une concertation avec elles sur la nécessité de faire vacciner les enfants. L'intervenant engage la discussion, persuadé que sa proposition sera rejetée, mais reste convaincu qu'il y a des indécis dans cette communauté, et qu'il faut chercher à les débaucher. Ainsi, après avoir repéré des personnes posant plus de questions et doutant encore, il les approche intelligemment à l'écart et leur propose une entrevue dans un cadre où ces personnes ne seront pas influencées par les leaders communautaires ou religieux. A l'issue de l'échange il leur est proposé une séance de vaccination nocturne, à l'abri du regard inquisiteur de la communauté.

Les réalités du terrain contraignent l'agent de développement à sortir de son carcan académique et à ne pas s'entêter à mobiliser et à utiliser coûte que coûte ses outils. D'ailleurs, c'est à ce moment qu'il réalise que la formation académique ne prévoit pas forcément toutes les contingences du terrain et qu'il lui faut en sus ce bon sens social qui lui permet d'agir pour le changement social ou pour sauver des vies humaines et garantir l'accès à la communauté à l'organisation pour laquelle il intervient, ou pour des organisations qui interviendront dans des thématiques similaires dans la même communauté.

Au Congo – Brazzaville par exemple, les populations autochtones⁹, peuples des forêts, se servent généralement de la pharmacopée pour se soigner. Même en matière de santé de la reproduction, les femmes n'ont pas le réflexe de se rendre dans une maternité pour accoucher. *L'enquête CAP des peuples autochtones en matière de prévention du VIH/ Sida et leur accès aux services sociaux de base* (Unicef Congo, février 2007) a révélé que 70% des femmes et 72,2% d'adolescentes ont accouché à la maison avec l'aide des accoucheuses traditionnelles, des amies ou des parents.

La non fréquentation des services médicaux par cette population s'explique par une tradition séculaire d'accouchement par une matrone traditionnelle d'autant plus que ces populations ont longtemps été coupées de la vie moderne et vivaient en vase clos.

9 La *Loi* n°5 – 2011 du 25 février 2011 portant protection et promotion des droits des populations autochtones, promulguée le 5 février 2011, interdit l'appellation "pygmées", substantif jugé injurieux à l'égard des peuples des forêts.

Aussi, les normes sociales dans les rapports entre ces populations et les bantous¹⁰ sont telles que l'infirmière bantoue ne s'empresse pas pour prendre en charge une patiente autochtone. Ainsi, agir dans ce contexte de traditions et de normes sociales prégnantes nécessite forcément des précautions pour garantir la réussite de l'intervention.

Il conviendrait de relever que ces imprévus du terrain auxquels est confronté l'agent de développement sont encore plus importants dans des contextes interculturels où l'intervenant est d'une culture autre que celui du pays, de la région ou de la communauté dans laquelle se déroule le projet ou l'intervention. En effet, une imprégnation, une immersion et une appropriation insuffisantes de la situation peuvent limiter la compréhension de la communauté et, *de facto*, réduire les chances de réussite de l'initiative.

Un autre exemple de conciliation du dualisme changement social et normes sociales a été expérimenté en R.D. Congo avec *"la stratégie du cheval de Troie"*.

Cela se passe précisément dans le sud – est de la République démocratique du Congo, dans le Katanga, province qui a systématiquement le taux le plus élevé du monde de personnes réfractaires à la vaccination¹¹. Il y règne une secte dénommée Kitawala Philadelphie qui méprise la médecine et la technologie occidentales, les considérant comme un symbole de l'indésirable ingérence occidentale. Son chef spirituel, Pasteur Paul 2 dit "PP2", vénéré sous le nom de Roi Eléphant, prédisait d'ailleurs la victoire en 2015 de son mouvement dans la guerre contre l'Europe.

Dans un souci d'immuniser les populations contre les maladies évitables par la vaccination, et surtout d'inverser la tendance, UNICEF a décidé d'approcher cette secte pour y faire accepter les vaccins. L'idée a été de se servir de PP2 afin que ce dernier puisse user de la hargne dont il a fait preuve dans la lutte contre la médecine moderne pour la mettre au service de la promotion de la vaccination. Mais la tâche n'a pas été aisée. A ce propos, Vincent Petit, Spécialiste communication pour le développement polio rapporte ceci : *"[...] il a fallu des années de négociations et de sensibilisation par des animateurs locaux, cela à partir de 2009, pour parvenir à cette situation. Après des heures passées à plancher sur une Bible traduite en swahili pour discuter du rôle de la volonté divine dans les vies et les morts d'enfants, PP2 lui – même est convaincu que la mission devrait ouvrir ses portes au vaccin anti – polio. Mais beaucoup de ses disciples – des personnes qui, durant des décennies ou durant toute leur vie, ont suivi des enseignements qui rejettent tout ce qui provient de l'Ouest – ne le sont pas."*¹²

Au final, PP2 a accepté d'identifier trois garçons dans sa secte et de les envoyer en formation gratuite en hygiène et en prévention des maladies. Ces derniers, ayant pris la mesure des enjeux, seront les vecteurs endogènes du changement dans leur communauté, d'autant plus que la promotion de la santé ne sera plus faite par des étrangers à la secte

10 En opposition aux "pygmées", les bantous constituent le reste de la population dans la région du Bassin du Congo.

11 https://www.unicef.org/french/education/drcongo_68046.html?p=printme

12 Petit, V., En République démocratique du Congo, un allié de poids dans la lutte contre la polio : 2ème partie – Les chevaux de Troie, Unicef.org

mais par les pairs. C'est cette stratégie qui est dénommée "*Cheval de Troie*".

Cet exemple montre une fois de plus la difficulté de mener des projets de développement dans un contexte où les motivations des différents acteurs en présence s'opposent. D'un côté, l'intervenant lequel, sur la base des statistiques alarmantes, arrive avec une volonté de contribuer au changement. De l'autre, le partenaire ou le bénéficiaire qui s'enferme dans ses convictions, ses us et coutumes et traîne une masse de populations avec lui. Le principe du consentement libre, préalable et éclairé impose souvent des concertations et des négociations profitables au leader communautaire dont l'aura est renforcée par des visites et sollicitations incessantes des étrangers, des ONG et des institutions internationales.

En effet, un leader communautaire qui reçoit des visiteurs venus de la capitale ou de l'étranger gagne en respectabilité dans sa contrée. Cependant, le temps joue contre la communauté élargie qui, jour après jour, est menacée par l'absence d'initiatives à même de changer la situation. Or, dans ce tiraillement entre changement social et normes sociales, il y a principalement deux perdants. D'abord, l'intervenant qui n'aura pas été suffisamment subtil pour trouver la juste mesure, une brèche mieux une opportunité d'action entre ces deux paradigmes. Ensuite, la communauté qui reste terrée dans ses croyances et qui rate l'opportunité de résoudre un problème qui l'affaiblit dans sa marche vers un état encore plus conforme à ses besoins.

Il apparaît, enfin, qu'il faut prendre en compte différents paramètres quand il s'agit de mettre en œuvre des initiatives de développement dans des régions à forte pesanteurs socioculturelles. Un travail d'analyse doit être fait en amont afin de mieux identifier les éventuels facteurs bloquants. Aussi, l'intervenant, l'agent de développement, souvent guidé par une émotion renforcée par des données qui en appellent à une intervention urgente, a tendance à agir dans la précipitation pour vite apporter le changement souhaité. Il met en avant sa formation, son expérience, son expertise et ses compétences développées sur des territoires demandeurs de changement et favorables au changement social. Or, les terrains ne sont pas les mêmes. Certains ont des imprévus et des impératifs qu'il est nécessaire de résoudre pour que le reste du processus puisse être aisé. Faut-il pour autant s'interdire d'intervenir et contribuer indirectement à l'enlisement des situations humanitaires dramatiques parce que les traditions, les us, les coutumes et les normes sociales locales ne permettent pas une intervention ? C'est la question que chacun devrait se poser une fois confronté à la dualité changement social et normes sociales dans le cadre des projets de développement et des interventions humanitaires. Se poser de telles questions permet de trouver des solutions qui facilitent l'action, tout en évitant d'ébranler l'équilibre social local, surtout dans des contextes où les leaders communautaires sont opposés à l'action, alors que le reste de la communauté est partagé. En fait, ces communautés ont développé, des années durant, un tel holisme pérennisé par les normes sociales qui permettent leur équilibre et leur survie que le comble pour une organisation serait d'y engager des initiatives qui viendraient à remettre en cause la structure sociale locale qui pourrait même périlcliter après le retrait du projet ou après le passage de l'intervenant.

Bibliographie

- Banos, V., (dir.), (2010) *“Espaces et normes sociales”*, Géographie et cultures, n°72, 144 pp
- Bourdieu, P., (2010) *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris: Éditions de minuit 1964
- Brunel, S., (2005) *Les Nations unies et l'humanitaire : un bilan mitigé. In: Politique étrangère, n°2, 70^eannée. pp. 313 – 325.*
- Cameron, R., (2010) *“L'administration publique en Afrique. Introduction”*, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. vol. 76, no. 4, pp. 637 – 643
- Corcuff, P., (2007) *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, coll. “128”, 127 p., EAN : 9782200344849.
- Élias, N., (1991) *Qu'est – ce que la sociologie ?*, Editions de l'Aube
- Fusulier, B., (2011) *“Le concept d'éthos”*, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 – 1, 97 – 109.
- Giddens, A., (1987) *La constitution de la société*, PUF, Paris
- Guénard, C., Dubois J – L., (2001) *Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne. In : Winter Gérard (coord.). Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs. Paris (FRA) ;Paris : IRD ; Kathala, 47 – 56*
- Copans, J., (2010) *Sociologie du développement*, Domaines et approches, Armand Colin,
- Kenkou, G., K., (1994) *Solidarité sociale traditionnelle et promotion des structures coopératives en milieu rural africain : Le cas de groupements villageois au Togo et au Burkina Faso*, *Cahier des Sciences humaines*, pp. 749 – 764
- Knoepfel, P., Larrue, C., Varone, F., et Savard, J – F., (2015) *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Presses de l'Université du Québec
- Linton, R., (1967) *The cultural background of personality*, Apleton – Century – Crofts, New York, 1945, trad. Française, *Le fondement culturel de la personnalité*, Dunod, introduction, pp. 32 – 33
- Malson, L., (1964) *Les enfants sauvages : Mythe et Réalité*, 10/18
- Mback C. – N., (2001) *“La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives”*, *Afrique contemporaine*, Numéro spécial, 3^e trimestre
- Moscovici, S., et Ricateau, P., (1972) *“Conformité, minorité et influence sociales.”* In Introduction à la psychologie sociale. Tome I. Les phénomènes de base, chapitre 5, pp. 139 – 191. Paris : Librairie Larousse, Collection : Sciences humaines et sociales.
- Nganongo, O., (2015) *“Les dynamiques de la décentralisation et leurs effets sur le développement territorial : analyse croisée des réalités du Congo et Sénégal”*, thèse soutenue à l'Université Paris Sorbonne Cité
- Parsons, T., (1937) *The Structure of Social Action* The Free Press, 2^{ème} édition, 1949

- Prémat, C., (2006) *“L’institution imaginaire des normes sociales : Normes sociales et processus cognitifs”*, Sens Public
- Pressman, J. L. et Wildavsky, A. (1973) *Implementation* (2e éd.). Berkeley, CA: University of California Press.
- Rhéaume, J., (2002) *Vocabulaire de psychosociologie, références et positions*, Paris, Érès,
- Unicef Congo (2007) L'enquête CAP des peuples autochtones en matière de prévention du VIH/Sida et leur accès aux services sociaux de base
- Vidal, C., (1994) *La “solidarité africaine” : un mythe à revisiter*. In: Cahiers d'études africaines, vol. 34, n°136, pp. 687-691

Ressources internet

Petit, V., *En République démocratique du Congo, un allié de poids dans la lutte contre la polio : 2ème partie – Les chevaux de Troie*, Unicef.org : https://www.unicef.org/french/education/drcongo_68046.html?p=printme